



HAL
open science

Le Tata sénégalais de Chasselay : ancrage spatial et appropriations de la mémoire des tirailleurs sénégalais

William Robin-Detraz

► **To cite this version:**

William Robin-Detraz. Le Tata sénégalais de Chasselay : ancrage spatial et appropriations de la mémoire des tirailleurs sénégalais. Géographie. 2019. dumas-02898135

HAL Id: dumas-02898135

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02898135>

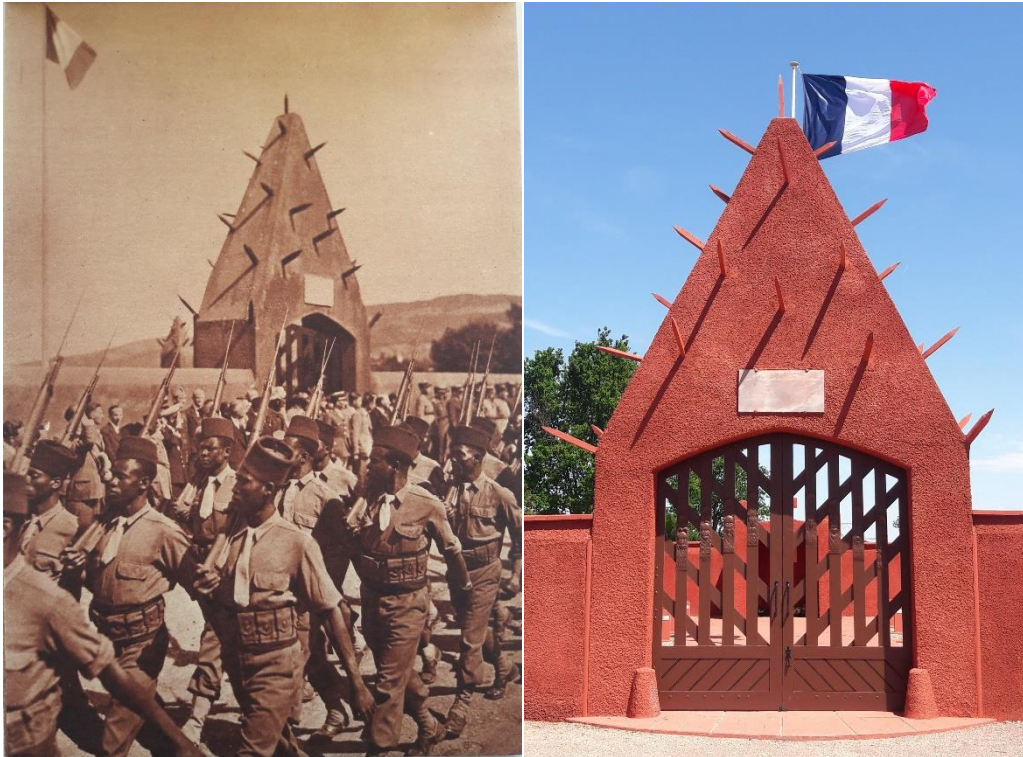
Submitted on 13 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Tata Sénégalais De Chasselay

Ancrage spatial et appropriations de la
mémoire des tirailleurs sénégalais



MÉMOIRE DE MASTER 1

Master Sciences Sociales – Parcours Espaces

ENS de Lyon

Par William ROBIN-DETRAZ

Sous la Direction de Dominique CHEVALIER, *Maîtresse de Conférences –HDR en géographie à
l'ESPE, Lyon 1*

Soutenu le 10 septembre 2019 en présence de Dominique CHEVALIER et
Antoine LAPORTE, *Maître de Conférences en géographie à l'ENS de Lyon*



*Écoutez-nous, morts étendus dans l'eau au profond des plaines du Nord et de l'Est.
Recevez ce sol rouge, sous le soleil d'été ce sol rougi du sang des blanches hosties
Recevez le salut de vos camarades noirs, Tirailleurs Sénégalais*

MORTS POUR LA REPUBLIQUE !

Léopold Sédar Senghor, *Hosties noires*, 1948

*Mais oui, ingénieur, à chaque peuple ses monuments ! A ce peuple qu'on voulut à
genoux, il fallait un monument qui le mît debout. Le voici! Surgie! Vigie!*

Aimé Césaire, *La tragédie du roi Christophe*
Acte I, scène 7, 1970 [1963]

**LES 19 ET 20 JUIN 1940, 188 TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS
SONT MASSACRÉS PAR LES ARMÉES ALLEMANDES AU
NORD-OUEST DE LYON PARCE QU'ILS ÉTAIENT NOIRS.**

Photographies de couverture

À gauche : « 30 juin 1945 : Défilé devant le Tata. » Carte postale conçue par Jean Marchiani vendue « au profit de l'Œuvre de Conservation du Tata », conservée aux Archives départementales du Rhône.

À droite : Photographie de l'entrée du Tata sénégalais de Chasselay (William Robin-Detraz, 13 mai 2019).

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Dominique Chevalier pour les discussions et échanges que nous avons eu autour du Tata. Je la remercie aussi pour ses conseils, ses relectures et l'attention qu'elle porte à mon sujet.

Certaines références et réflexions présentes dans ce mémoire m'auraient échappé si je n'avais pas eu l'occasion d'échanger longuement avec Sarah Gensburger au cours de mon stage de M1 à l'ISP, je la remercie. Merci également aux membres de l'ISP pour l'accueil sympathique qui m'a été fait et la bonne ambiance du laboratoire où j'ai écrit la première partie de ce manuscrit. Les discussions passionnantes et enrichissantes autour des sujets de recherches liés à la mémoire et la bienveillance portée à mon égard ont renforcé ma conviction de poursuivre dans le monde de la recherche en sciences sociales. Je salue les chercheur-ses, doctorant-es et stagiaires côtoyé-es au cours de mon séjour parisien qui se reconnaîtront.

Je tiens ensuite tout particulièrement à remercier les enquêté-es pour leur disponibilité, leur enthousiasme, et pour la gentillesse avec laquelle j'ai pu être reçu à chacune de mes visites. J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui m'ont invité à partager des moments de convivialité. Sincèrement, merci.

Un grand merci à Caroline pour les relectures, ses encouragements stimulants, et la motivation à finir ce mémoire afin de partir sereinement en vacances. Merci à ma mère aussi pour ses relectures et ses encouragements qui me poussent toujours à « ne rien lâcher ».

Une pensée aussi pour toutes les personnes avec qui j'ai pu parler de « mon » cimetière : ami-es, famille et camarades de promotion.

Je remercie aussi Antoine Laporte d'avoir accepté de participer à la soutenance de ce mémoire.

Enfin, ce mémoire n'existerait sans doute pas sans Philippe Landru et son site internet. Sa ferveur pour les cimetières m'a permis de découvrir le Tata et ainsi de rendre possible cette haletante enquête dans le temps et dans l'espace. J'espère que le présent mémoire est à la hauteur de sa vive passion funéraire...

Introduction

Lors de sa première visite en tant que Président de la République française sur le sol africain le 12 octobre 2012, François Hollande s'exprime ainsi devant l'Assemblée nationale du Sénégal :

La France se souvient qu'en 1914 et en 1940, elle a pu compter sur le concours de nombreux Sénégalais enrôlés de gré ou de force sous le drapeau tricolore et dont le courage a permis à mon pays d'être ce qu'il est aujourd'hui. Par deux fois au cours du dernier siècle, le sang africain a été versé pour la liberté du monde. Et je ne l'oublierai jamais.¹

Par cette déclaration, le chef de l'Etat reconnaît officiellement l'engagement des tirailleurs sénégalais et la place des Africains dans l'histoire, réparant par-là les propos polémiques qu'avait tenus son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, cinq ans plus tôt, à l'université de Dakar : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire »². Par la même, François Hollande glisse une référence furtive à la domination coloniale lorsqu'il rappelle cet enrôlement « de gré ou de force » des Africains dans l'armée française. Cette manière évasive d'évoquer les souvenirs d'« un passé qui ne passe pas »³ témoigne de la difficulté de parler ouvertement des tirailleurs sénégalais. Toutefois, en les érigeant en héros venus défendre la « liberté du monde » et permettant à la France d'être ce « qu'[elle] est aujourd'hui », ces mots résonnent avec ceux de Gaston Monnerville qui s'écriait le 25 juillet 1945 : « Sans l'Empire, la France ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré. Grâce à son Empire, la France est un pays vainqueur. » (*in* Fargettas, 2012, p.317). Près de soixante ans après les Indépendances, les tirailleurs sénégalais demeurent un liant entre la France et ses anciennes colonies par une forme de mémoire collective qu'elles ont en partage.

Parce qu'elle rappelle le passé colonial, la mémoire des tirailleurs sénégalais reste un sujet conflictuel dans les sociétés française et africaines. Le politique n'est jamais très loin et les passions toujours vives autour de la mémoire des soldats noirs. Les tirailleurs sénégalais constituaient un corps de l'armée coloniale créé en 1857 et dissout au début des années 1960, affecté dans des unités de l'armée de terre. Ils provenaient de l'ensemble des pays de l'AOF et

¹ Déclaration de François Hollande sur les relations entre la France et l'Afrique à Dakar, 12/10/2012. Source : discours.vie-publique.fr

² Discours de Nicolas Sarkozy à l'université de Dakar, 25/07/2007. Source : *Le Monde* du 09/11/2007, [en ligne](#).

³ Pour reprendre le titre d'Éric Conan et Henry Rousso : *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994.

de l'AEF⁴, regroupant de nombreuses nationalités de l'Afrique subsaharienne. Tantôt présentés comme des « héros » venus défendre la liberté au prix de leur vie, tantôt comme des « victimes » du système colonial qui les a enrôlés de force et réprimés, mais aussi comme « traîtres » ayant servi d'instrument de la colonisation, la figure des tirailleurs sénégalais possède des images multiples et ambiguës, entre « mémoire et oubli » (Ginio, 2006). Comme l'explique l'historien Julien Fargettas, spécialiste de la question, le souvenir des tirailleurs fluctue au gré des pérégrinations historiques : « Du tirailleur sénégalais, on a des images extrêmement diverses et variant sans cesse, depuis 1945, en fonction des contextes politiques successifs, en particulier la rupture produite par les décolonisations. Jusqu'en 1960, les tirailleurs étaient des soldats de l'armée française, et constituaient donc une réalité directement visible. Après cette date, ils représentent une époque désormais révolue, celle de la colonisation. L'image du tirailleur, enfouie dans la mémoire populaire française, ne sera véritablement exhumée que dans les années 1990. » (2012, p.303).

La cristallisation des pensions, c'est-à-dire « le gel des pensions et de l'état du droit à la date de l'indépendance »⁵ pour les anciens combattants africains, terminée sous l'initiative de Jacques Chirac, a ravivé la mémoire des tirailleurs ces dernières années, avec notamment le sentiment d'ingratitude de la part de la France pour les personnes de la communauté africaine. En témoigne cette *Lettre à la République* du rappeur Kery James où ce dernier proclame : « Pilleurs de richesses, tueurs d'Africains / Colonisateurs, tortionnaires d'Algériens / Ce passé colonial c'est le vôtre, c'est vous qui avez choisi de lier votre histoire à la nôtre / [...] Demandez aux tirailleurs sénégalais et aux harkis qui a profité d'qui ? »⁶. La mémoire des tirailleurs sénégalais est utilisée aujourd'hui parmi les descendants de l'immigration africaine comme justification de leur présence sur le sol français, légitimée par le « sang africain versé ». Des tensions autour de la mémoire des anciens combattants se nouent alors comme ce fut le cas en 2016 lors de la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun. Le chanteur Black M (Alpha Diallo de son vrai nom), né en France et dont le grand-père était tirailleur sénégalais durant la Seconde Guerre mondiale, devait effectuer un concert suite à la cérémonie. Sous la pression de l'extrême-droite et d'un « déferlement de haine et de racisme », la mairie de Verdun a fait annuler le concert, préférant reculer devant « une polémique d'une ampleur sans précédent » qui présentait « des risques forts de troubles à

⁴ Les acronymes utilisés dans ce mémoire sont explicités en fin de volume.

⁵ Rapport annuel de la Cour des comptes, année 2010, « La décristallisation des pensions des anciens combattants issus des territoires anciennement sous la souveraineté française : une inégalité de traitement trop longtemps retardée », p.558.

⁶ Kery James, *Lettre à la République*, 2012, [youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=...) – de 0'00 à 0'57. Plus de 19 762 000 vues au 26/05/2019.

l'ordre public »⁷. Même au sein du champ universitaire, les enjeux de mémoire autour des tirailleurs sont vifs. Les différences d'interprétation à propos du massacre des tirailleurs sénégalais au camp de Thiaroye par l'armée française le 1^{er} décembre 1944 (Fargettas, 2006 ; Mabon, 2013) conduisent les historien-nes à s'affronter au-delà des universités et des colloques de recherche, jusque devant les tribunaux⁸...

Pourtant, malgré la prégnance de cette mémoire dans le paysage politique français, les tirailleurs sénégalais sont relativement absents du paysage français au sens propre. Une vingtaine de monuments aux morts en France rappelle leur mobilisation durant les combats du siècle dernier, mais seulement quelques-uns leur sont spécifiquement dédiés. À Fréjus d'où débarquaient les troupes de la Coloniale, le mémorial de l'Armée noire sur le front de mer interpelle les badauds. À Reims, le « Monument aux héros de l'Armée Noire », construit en 1924 pour rendre hommage aux combattants noirs de la Grande Guerre puis détruit par les Allemands sous l'Occupation, a été reconstruit et inauguré récemment par le président français Emmanuel Macron et le président malien Ibrahim Keita lors des commémorations du centenaire de 1918. La crypte du Mont-Valérien, haut-lieu de la mémoire nationale, abrite le corps du tirailleur Boutie Diasso Kal aux côtés des quinze autres citoyens « représentatifs » de la France combattante durant la Seconde guerre mondiale. Dans la Somme, à Airaines, deux monuments rendent hommage « aux combattants d'Afrique Noire » et au capitaine N'Tchoréré, assassinés par les Allemands le 7 juin 1940. Parmi ces monuments à la mémoire des tirailleurs sénégalais, l'un d'eux détonne particulièrement par son exceptionnalité, sa curiosité et son histoire : le Tata sénégalais de Chasselay. Seule nécropole nationale dédiée aux combattants africains, le Tata *incarne* la mémoire des combattants africains.

Mai-Juin 1940. Lors de la campagne de France, l'armée allemande commet plusieurs massacres systématiques sur les combattants noirs de l'armée française, véritable « guerre raciale » préluant aux atrocités sur le front de l'Est (Fargettas, 2001 ; Scheck, 2007). Environ 17 000 tirailleurs sénégalais sont tués ou blessés au cours des combats¹, au moins 3000 d'entre eux sont assassinés par les Allemands (Scheck, 2007). Ces massacres ont lieu dans différentes localités qui ont, parfois, érigé une stèle ou un monument. Dans la région lyonnaise, 226 combattants du 25^e Régiment des Tirailleurs Sénégalais (RTS) et du 405^e Régiment d'Artillerie de Défense Contre les Aéronefs (RADCA), placés au Nord pour la défense de Lyon, sont tués

⁷ *Le Monde* du 13/05/2016, « Le rappeur Black M et la bataille de Verdun : retour sur une polémique », [en ligne](#).

⁸ Procès en diffamation portée par Armelle Mabon contre Julien Fargettas. Cf. *Libération* du 05/09/2016, « Accusé chercheur, levez-vous ! », [en ligne](#).

les 19 et 20 juin. Parmi eux, 114 sont exécutés après s'être rendus^{II}. Le 20 juin 1940, à Chasselay, au lieu-dit « Vide-sac », les Allemands massacrent 51 tirailleurs à la mitrailleuse et aux chars pour ce qui sera l'acmé de cette folie meurtrière (Fargettas, 2012).

Dès l'été 1940, Jean Marchiani, Secrétaire Général de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de guerre, lance le projet de création d'un « Cimetière-Tirailleurs type » amené à devenir « symboliquement le cimetière unique, celui auquel se rapporteront tous les autres, de sorte que, l'ayant visité, on accomplira implicitement un pèlerinage à tous les autres »^{III}. Sans le soutien de l'administration de Vichy, il décide de financer lui-même la construction de l'édifice et achète le terrain sur lequel il sera érigé. Le cimetière prend la forme d'un « Tata », bâtiment d'inspiration soudanaise, qui est édifié dans le champ même où s'est déroulé le massacre⁹ et rassemble l'ensemble des tirailleurs morts lors des journées des 19 et 20 juin 1940. Il est inauguré le 8 novembre 1942 en présence de hauts dignitaires de Vichy, le jour même où les troupes alliées débarquent en Afrique du Nord, donc la veille de l'occupation de la Zone libre par les Allemands. Ce cimetière est par la suite légué par Marchiani à l'État en 1966 et acquiert dès lors le statut de nécropole nationale.

Un Tata en wolof désigne une enceinte fortifiée, mais Jean Marchiani en a modifié le sens en le définissant comme une « enceinte de terre sacrée où sont inhumés les Guerriers morts pour leur pays »^{IV}. Ce cimetière de 785 m², de forme rectangulaire, entouré de murs de 2m80, abrite 198 stèles identiques, marquées des noms des tirailleurs morts sauf 50 « Inconnu », qui se dressent vers le ciel au milieu du bâtiment couleur ocre, gardées par les huit masques africains de l'imposant portail d'entrée, et protégées à chaque angle par des pyramides quadrangulaires surmontées de piques. En face de l'entrée, une case surmontée de la croix latine et de deux croissants musulmans accueille les dépôts de gerbes et offrandes lors des cérémonies. Le drapeau tricolore implanté en son centre « matérialise [...] les sentiments de la reconnaissance nationale »^V. Le Tata est donc une construction hautement symbolique par son histoire singulière mais aussi par son architecture. Depuis son érection en 1942, ce cimetière constitue une « image spatiale » (Halbwachs, 1997, p.200) du souvenir des combattants africains morts pour la France et rend visible, sensible, la présence africaine en territoire lyonnais. Toute la polysémie de la mémoire des tirailleurs se retrouve cristallisée dans le Tata, monument sans équivalent sur le territoire français.

⁹ Le Tata se situe à 30 mètres au nord du lieu exact du massacre. Dans le projet initial de Jean Marchiani, un « lieu du souvenir » symbolisé par la statue d'un tirailleur écrasé aurait dû prendre place à l'endroit de la tuerie. L'endroit avait été préservé aussi car il devait servir lors de cérémonies de « *prélèvements de la terre* (...) où les Corps sont restés ensevelis pendant 23 mois ». Des petits sachets contenant cette terre devaient être remis aux participant-es afin d'emporter avec eux/elles un petit « souvenir » de leur visite au Tata...



Figure 1 - Vues extérieure et intérieure du Tata (W. Robin-Detraz, 13/05/2019)

Les *Memory studies* se sont développées en plusieurs temps depuis « l'invention » de la mémoire collective par le sociologue Maurice Halbwachs (Peschanski, 2017). Halbwachs définit la mémoire comme le fait de *reconstruire* un passé à partir des cadres sociaux du présent, « points de repères dans l'espace et le temps, notions historiques, géographiques, biographiques, politiques, données d'expérience courante et façons de voir familières » (1994, p.39). Elle est dite collective car elle joue un rôle primordial dans la construction des identités au sein de leur interrelations avec les groupes sociaux : la mémoire individuelle n'a de réalité qu'en tant qu'elle participe à la mémoire collective (Halbwachs, 1997 ; Lavabre, 2000). Avec *La topographie légendaire des évangiles en Terre-Sainte* (2008), Halbwachs élabore une notion d'espace proprement sociologique où il montre comment « l'espace matériel et symbolique » conditionne le travail de mémoire en tant que « cadre permanent du souvenir », et comment la « continuité topographique » permet d'assurer et de consolider une « unité symbolique » (Iogna-Prat, 2011). La conception halbwachsiennne de l'espace reprend celle de Leibniz où l'espace « est uniquement fait de relations et de relations à relations » (Cléro, 2008, p.47). Le rapport au passé découle ainsi de la position des individus dans un espace structuré de relations sociales (Halbwachs, 1997). L'espace est à la fois condition et production de la mémoire, et il faut s'attarder à ce que la mémoire fait aux lieux et ce que les lieux font à la mémoire pour comprendre les relations entre les groupes sociaux et leur mémoire collective (Truc, 2012).

Les études sur la mémoire ont pris leur ampleur dans les années 1980 à la suite des travaux de Pierre Nora sur les « lieux de mémoire » (1984-1992). Le champ d'études a connu une inflation telle que, depuis, certains auteurs parlent de « boom mémoriel » (Berliner, 2005). Les sciences sociales s'approprient l'objet en y apportant chacune leur angle d'analyse et les études se fondent de plus en plus sur la transdisciplinarité depuis les années 2000. La

géographie de la mémoire se développe chez les anglo-saxons¹⁰ depuis deux décennies mais elle est restée relativement discrète dans son versant français (Lazzarotti, 2012 ; Chevalier, 2017). Les études sur la mémoire en géographie s'inspirent des approches sur la dimension symbolique et mythique des espaces (Harvey, 1979 ; Debarbieux, 1993, Gentelle, 1995). Etudier les mémoires en géographe, c'est se concentrer sur leur spatialisation (Lussault, 2007), leur « inscription spatiale » (Iogna-Prat, 2011) et l'étude des « traces » (Veschambre, 2008) dans une articulation mémoire/identité/lieu centrale, à la croisée de la géographie culturelle et sociale (Chevalier et Hertzog, 2018). Culturelle, car derrière la mémoire se jouent les questions des identités et des pratiques des groupes dans leurs relations au passé et aux espaces. Sociale, car la question des mémoires renvoie aux stratégies d'acteurs diversifiées donc aux rapports de pouvoirs et aux capacités inégales des groupes à inscrire leurs mémoires dans l'espace (Zanetti, 2018).

Malgré son exceptionnelle singularité, le Tata sénégalais de Chasselay a été l'objet de peu de travaux. Certains en retracent brièvement l'histoire des tirailleurs qui lui est adossée (Aïdara, 2009) et deux documentaires ont été réalisés retraçant son héritage (Robin, Berruezo, 1992 ; Arce, Gutierrez, 2007). Des ouvrages recueillant des commentaires et témoignages sur l'histoire des combats de Chasselay ont été produits par des organismes étatiques comme le travail de Jean Poncet (1992), ancien directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG) du Rhône, reproduit dans le fascicule *Tata sénégalais de Chasselay. Nécropole nationale* par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du Ministère de la Défense (2003)¹¹. Dans le champ universitaire, seul l'historien Julien Fargettas a développé son histoire dans son mémoire de maîtrise (1998) et dans ses travaux ultérieurs (2001, 2012). Mon travail s'inscrit ainsi dans cette perspective de recherche autour d'un lieu peu connu, le Tata, pour contribuer avec cette modeste étude à l'apport de la géographie aux travaux sur la mémoire, en particulier celle des tirailleurs sénégalais.

Le Tata est ici appréhendé comme un « haut lieu » de la mémoire des tirailleurs sénégalais. Selon la définition donnée par Bernard Debarbieux, un haut lieu est « un lieu qui exprime symboliquement, au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives » (2003). Le Tata comme monument géosymbolique est ainsi un « lieu culturel porteur d'identité, et chargé de sens et de mémoire » (Goré, 2006, p.23). En reprenant les termes de Johann Michel dans son enquête sur les « régimes mémoriels » (2015), le Tata s'inscrit dans différentes « configurations impersonnelles et stabilisées de sens qui prédominent dans une société donnée à une époque donnée » (p.10). Le sens que prend le Tata

¹⁰ Pour une vision exhaustive des travaux anglo-saxons sur la géographie de la mémoire, cf. Foote et Azaryahu, 2007.

¹¹ Ces deux documents sont intégrés comme archives au sein de notre corpus.

dépend des « grammaires mémorielles », « configurations de sens de souvenirs communs » (p.13), générés par des groupes sociaux mobilisés autour de la mémoire des tirailleurs, appelés « entrepreneurs » de la mémoire (*idem*). Dans *Gouverner les mémoires* (2010), Michel distingue deux régimes mémoriels antagonistes en France : le régime « d'unité nationale », grammaire d'une conception unitaire de la nation, célébrant le glorieux passé et reconnaissant des héros morts *pour* la France ; le régime « victimo-mémoriel », grammaire d'une conception plurielle ou fragmentée de la nation, se souvenant des événements honteux, des victimes et des morts *à cause* de la France. Or, autour du Tata, ces deux régimes mémoriels se superposent et alternent en fonction des positions des entrepreneurs dans le champ social mais aussi de leur place géographique. Il s'agit dès lors de « déplier la dimension spatiale » de la mémoire des tirailleurs sénégalais « pour prendre au sérieux la commémoration en ses lieux et prêter ainsi attention à la position géographique, et donc sociale, de celui ou celle qui commémore » (Antichan *et al.*, 2017, p.50)

Quatre groupes gravitant autour du Tata me sont apparus : l'armée et les Anciens combattants ; l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) ; la commune de Chasselay ; les associations africaines. Il existe plusieurs commémorations selon les groupes. En raison de leurs origines diverses, la mémoire de ces combattants est revendiquée par les nombreuses communautés africaines présentes à Lyon qui investissent ce lieu lors d'une cérémonie « africaine » chaque 11 novembre. Les Anciens Combattants commémorent quant à eux lors d'une « cérémonie du souvenir » aux alentours du 20 juin, date des combats de Chasselay. Le Tata fait aussi l'objet d'une commémoration officielle le 8 mai ; des visites ponctuelles sont organisées lors de la venue de personnalités dans la région lyonnaise.

La mémoire des tirailleurs sénégalais est commune à tous ces groupes puisqu'ils investissent un seul et même lieu, le Tata. Or, le Tata n'est pas simplement un lieu de mémoire, il est aussi un « lieu à mémoires [...], un espace à temps multiples où chacun donne sens à la mobilisation présente comme aux événements passés. » (Gensburger, 2016, p.152). Pour analyser cette pluralité sémantique, je reprends l'hypothèse de Marie-Claire Lavabre selon laquelle « une commémoration a d'autant plus de chances d'être réussie qu'il y a cohérence entre le groupe qui l'organise et celui qui la reçoit comme injonction à se souvenir » (Lavabre, 1994, p.268). Chaque groupe s'approprie la mémoire commune des tirailleurs sénégalais en fonction de ses valeurs et de ses intérêts. L'appropriation, dans son sens halbwachsien, est la manière dont un souvenir est à la fois « reconnu » et « reconstruit » (Antichan, Teboul, 2016). Chaque groupe possède d'autres mémoires collectives qui se reconstruisent dialectiquement à partir de leur relation au Tata. Cet investissement pluriel pose à la fois la question du sens du Tata selon les groupes, mais aussi du fonctionnement relationnel entre un espace et une mémoire qui y est intrinsèquement ancrée. Inscrire la

mémoire des groupes sociaux dominés dans la matérialité des lieux est la plupart du temps l'objet d'une lutte pour une « reconnaissance mémorielle » (Zanetti, 2018). Or, l'action de Jean Marchiani a donné une visibilité à ces soldats permettant ainsi l'inscription de leur mémoire dans les terres lyonnaises. Il s'agit dès lors d'étudier comment le Tata sénégalais de Chasselay constitue un « ancrage matériel de l'espace » permettant « les conditions spatiales d'existence » d'une mémoire de « dominés » (Zanetti, 2018, p.32). Ma posture est d'analyser la manière dont un haut lieu, marqueur de la territorialité de la mémoire des combattants noirs, est le support syncrétique d'une mémoire aux résonances multiples, tout en décrivant le réseau de relations mémorielles, à la fois spatiales et sociales, développées autour du Tata.

Pour ce faire, ma démarche s'appuie principalement sur des méthodes de recherche qualitatives. La collecte de données sur le terrain a commencé en février 2019, date de la première visite au Tata de Chasselay. En me rendant à plusieurs reprises au cimetière, j'ai opté pour une part d'observation flottante afin d'intégrer mon propre ressenti de chercheur dans la réflexion (Pétonnet, 1982). Un travail d'archives a été réalisé pour déterminer les éléments clés de la construction de ce haut lieu. Le fond Marchiani (437W173) des archives départementales du Rhône a été consulté avec précision. Les comptes-rendus des commémorations des associations disponibles sur leurs sites internet ont été rassemblés dans le but de procéder à des analyses de discours pour repérer l'univers sémantique et sémiotique circulant autour du Tata. Une attention particulière aux objets iconographiques (photographies, dessins d'enfants) a été apportée. Ce travail archivistique a été complété par une douzaine d'entretiens semi-directifs avec des membres des quatre groupes identifiés. Ces entretiens d'une durée comprise entre une à trois heures et demi ont souvent été prolongés par des interactions régulières et informelles avec les enquêté-es¹². La participation à deux cérémonies de commémorations au Tata, une visite guidée avec une association africaine et l'observation d'un atelier pédagogique mené par l'ONACVG avec les enfants de l'école publique de Chasselay constituent l'ensemble des éléments qui ont permis une enquête ethnographique pour saisir la mémoire des tirailleurs « en ses lieux » (Antichan *et al.*, 2017). La consultation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chasselay a contribué à l'établissement du diagnostic territorial sur lequel s'inscrit le Tata. Quelques données quantitatives ont été utilisées afin de réaliser des cartes sur la mémoire des tirailleurs sénégalais en France et en territoire lyonnais.

¹² Pour des raisons déontologiques, l'ensemble des enquêté-es ont été anonymisé-es. Leurs noms ont été changés et nous limitons l'utilisation des informations personnelles aux éléments de compréhension de leur statut social permettant de situer les propos utiles à la démonstration. Toutefois, malgré ces précautions, compte tenu du réseau restreint investi autour du Tata, il est fort probable que des enquêté-es soient reconnaissables pour qui connaît un tant soit peu le champ mémoriel lyonnais.

Travailler sur une question aussi délicate que la mémoire des tirailleurs implique de prendre en compte la position du chercheur au sein de son enquête. La découverte du Tata s'est faite pour moi « par hasard » puisque je souhaitais initialement travailler sur les cimetières. C'est en me perdant dans les méandres de l'internet funéraire que j'ai accosté sur les rives du cimetière africain¹⁵. Outre mon intérêt académique pour la question, je ne possède personnellement aucun lien avec l'histoire des tirailleurs ni même avec l'Afrique, pas plus qu'avec l'armée et encore moins avec Chasselay. Cette distance personnelle me permet de relativiser et situer les propos des enquêtés, sans prendre parti, essayant par-là de tendre vers la neutralité axiologique chère à Max Weber nécessaire pour tout travail de sciences sociales. Les attributs sociaux objectivés que je porte – homme, blanc, jeune, étudiant se destinant à la recherche en sciences sociales, normalien – sont autant de signaux pour mes enquêtés dont les confidences varient en fonction de leur perception de mon statut social. Ces attributs sont à considérer dans le contexte racialisé de l'histoire de la colonisation et de ses réminiscences aujourd'hui. Les tentatives de récupération de mon travail pour que « j'écrive ce qui s'est réellement passé » ou pour une certaine « cause noire » relèvent essentiellement de ma position dans le champ social. Ces éléments seront intégrés dans une partie réflexive sur ma place au sein de cet ensemble mémoriel.

Notre réflexion s'attache tout d'abord à démontrer en quoi le Tata demeure une construction géosymbolique permettant un ancrage syncrétique de la mémoire des tirailleurs sénégalais. Puis, nous montrons comment le Tata est l'objet de fluctuations sémantiques selon les régimes mémoriels dans lequel il est pris avant de terminer par une étude des appropriations du lieu en fonction des groupes sociaux en élaborant notamment le concept de réseau mémoriel.

¹⁵ www.landrucimetieres.fr, « À Chasselay, un cimetière pas comme les autres : le Tata sénégalais », consulté en janvier 2019. Cf. Annexe 13.

Prologue – Le Tata et les tirailleurs sénégalais, histoires croisées

Les tirailleurs sénégalais, entre mobilisations et extermination

En déclarant la guerre à l'Allemagne en septembre 1939, la France mobilise ses troupes, notamment ses troupes coloniales. Les régiments de tirailleurs sénégalais existent depuis plus de 80 ans et sont bien intégrés dans l'armée française. Depuis *La Force Noire* du colonel Mangin en 1910, l'usage des combattants africains est régulière : l'Afrique noire constitue un « réservoir » démographique et les qualités des Africains pour le combat présentent « une incomparable puissance de choc » (*in* Deroo, Champeaux, 2006, p.31). Plus de 180 000 tirailleurs sénégalais sont mobilisés lors de la Grande Guerre et leur participation aux combats est souvent connue¹⁴. La participation des tirailleurs à la Seconde guerre mondiale est en revanche marginale dans les mémoires. Pourtant, plus de 200 000 Africains sont mobilisés et près de 40 000 d'entre eux sont envoyés en métropole (Fargettas, 2012). La rencontre pour la seconde fois entre des soldats allemands et des tirailleurs se termine dans un bain de sang... noir.

Après la Grande Guerre, la France vainqueur occupe la Rhénanie suite au traité de Versailles et envoie pour ce faire des tirailleurs sénégalais et malgaches. L'utilisation de « Noirs » par la France contre les peuples « civilisés » d'Europe est une humiliation pour l'Allemagne, dont certains milieux nationalistes se servent pour lancer une campagne de dénigrement des soldats noirs, appelée *Die Schwarze Schande*, la « Honte Noire ». Une violente propagande se déchaîne présentant les « nègres » comme les violeurs de milliers de femmes allemandes, d'auteurs des pires atrocités, les accusant de propager la syphilis, en somme, de pervertir la « race allemande » (Deroo, Champeaux, 2006). Ce mythe de la honte noire s'inscrit durablement dans les mémoires allemandes, mythe qui, couplé à l'idéologie raciste du national-socialisme¹⁵, sera le support de la « guerre raciale » et d'« anéantissement »

¹⁴ En témoigne la célèbre marque *Banania* qui associe l'image du tirailleur, symbole de force et de jovialité, au petit-déjeuner des Français depuis 1915.

¹⁵ Dans *Mein Kampf*, Hitler allie la honte blanche à la honte noire : « Car la contamination provoquée par l'afflux de sang nègre sur le Rhin, au cœur de l'Europe, répond aussi bien à la soif de vengeance sadique et perverse de cet ennemi héréditaire de notre peuple [la France] qu'au froid calcul du juif, qui y voit un moyen de commencer le métissage du continent européen... » (*in* Deroo, Champeaux, 2007, p.130). Il compare ainsi la France à un « État mulâtre africano-européen » contre lequel se déclencheront « tous les esprits vengeurs d'une génération » (*in* Fargettas, 2012, p.132).

(*Vernichtungskrieg*) menée en 1940 par les troupes allemandes (Scheck, 2007 ; Fargettas, 2012).

À propos de la campagne de France (mai-juin 1940), beaucoup d'historien-nes considèrent que les Allemands ont eu un comportement *korrekt* à l'égard des populations civiles et des prisonniers de guerre (Scheck, 2007). C'est oublier les traitements discriminatoires brutaux, les exécutions sommaires d'au moins 3 000 tirailleurs sénégalais et les actes de barbaries à l'encontre des Noirs au fur et à mesure de la percée du *Blitzkrieg*. A partir de juin 1940 s'ouvre une « période de folie sanguinaire » selon une méthode répétée : les troupes françaises sont capturées, Noirs et Blancs sont séparés, puis les Africains sont passés par les armes (Fargettas, 2012, p.143). Ces actes rentrent dans la catégorie des *massacres*. Comme le rappelle Julien Fargettas, le « *massacre* renvoie directement au vocabulaire cynégétique » (*op.cit.*, p.152) et désigne « l'action de tuer avec sauvagerie et en masse (des êtres qui ne peuvent pas se défendre). [...] Dans le cas des tueries de mai et juin 1940, les massacres interviennent à l'issue des combats et en sont une véritable prolongation » (*idem*). La nature de ces exactions conserve « des caractéristiques de leur origine liée à la chasse, et à la fierté d'avoir capturé et éliminé une proie. Cette fierté se mesure à la peur qu'a suscitée le gibier pris, autant qu'à l'hostilité qu'il avait pu engendrer » (*idem*). Des massacres ont lieu dans la Nièvre, dans l'Oise, dans la Somme, en Franche-Comté, dans la Sarthe... Le paroxysme de ces tueries a lieu dans le département du Rhône, les 19 et 20 juin 1940.

L'Ouest Lyonnais, théâtre de la tragédie des 19 et 20 juin 1940

Le lundi 17 juin 1940, le maréchal Pétain nouvellement nommé à la tête du Gouvernement Français demande l'armistice. Dans la nuit du 17 au 18 juin 1940, Édouard Herriot, maire de Lyon et président de l'Assemblée Nationale, s'empresse de faire déclarer Lyon « Ville Ouverte » afin de préserver la Capitale des Gaules des bombardements. Ce n'est qu'au début de l'après-midi du 18 juin que la décision sera officielle : la population l'apprend seulement le 19 au matin, les troupes du 25^e RTS et du 405^e RADCA placées au nord pour la défense de la ville n'en sauront rien. Les troupes allemandes arrivent depuis Dijon par les routes nationales sans avoir rencontré de résistance. Par la Nationale 6, le régiment *Grossdeutschland* combattra aux villages de Chasselay-Montluzin ; par la Nationale 7 arrive la division S.S. *Totenkopf*¹⁶. Le 25^e RTS et le 405^e RADCA n'ont que 1 800 hommes à opposer aux quelques 20 000 Allemands pour accomplir la mission qui leur est donnée : retarder l'avancée ennemie.

¹⁶ Cette unité dont le recrutement s'effectuait parmi les éléments les plus typiques de la race aryenne s'est déjà faite remarquer par les assassinats le 27 mai 1940 dans la région de Dunkerque d'une centaine de prisonniers anglais.

Le 19 juin, à Chasselay, 350 soldats tirailleurs et artilleurs sont en place lorsque les éléments motorisés allemands arrivent dans le village, drapeau blanc en premier. L'adjutant Requier de la 3^e Compagnie du 25^e RTS tire, abat le porte-drapeau et les hostilités débutent^{VI}. Les combats sont violents, de nombreux soldats allemands sont tués, des chars et des auto-mitrailleuses sont neutralisés¹⁷. Après plusieurs heures de combats, le couvent de Montluzin où des tirailleurs s'étaient positionnés tombe, les soldats allemands envahissent l'édifice religieux et se livrent à une véritable « chasse » aux tirailleurs : « Au couvent de Montluzin, ulcérés par leurs pertes, les soldats allemands du régiment *Grossdeutschland* font peu de cas de la présence des religieuses, fouillent l'ensemble du domaine et poursuivent les tirailleurs survivants jusque chez l'habitant. » (Fargettas, 2012, p.153). Des tirailleurs sont exécutés d'une balle dans la nuque ou abattus à la mitrailleuse dans la cour du couvent, et même quatre artilleurs blancs du 405^e RADCA sont exécutés dans la furie. D'autres exécutions de tirailleurs ont lieu suite aux affrontements dans les villages alentours (Figure 2). Autre massacre, 27

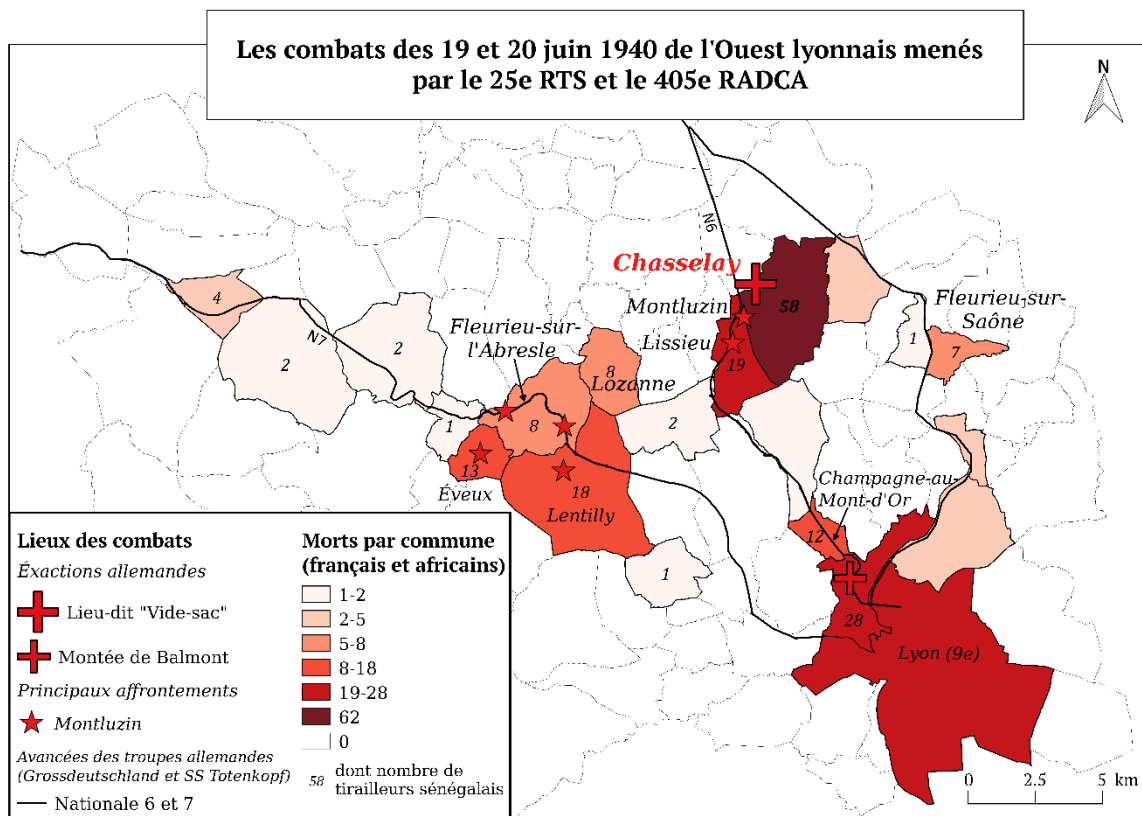


Figure 2 - Carte des combats de la région lyonnaise opposant les tirailleurs sénégalais aux Allemands

¹⁷ « En ces deux jours de combats, ils [les soldats français] vont infliger des pertes sévères aux Allemands : une centaine de tués dont 8 officiers et 50 blessés. » écrit Maurice COM, ex-président des ACTM, dans ses « Réflexions sur les combats de Chasselay-Montluzin, les 19 et 20 juin 1940 », FARAC Info, n°301, 10/1995, reproduit dans *Tata sénégalais de Chasselay*, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, 2003.

tirailleurs sénégalais faits prisonniers à Champagne-au-Mont-d'Or sont acheminés vers le quartier de Vaise (Lyon, 9^e arrondissement) et fusillés dans la montée de Balmont. Leurs corps sont recouverts d'essence et incendiés par les S.S. Dans l'après-midi, les troupes allemandes rentrent dans Lyon : « ce 19 juin à 16h30, afin de réaliser une entrée triomphale à Lyon, les Allemands défilèrent dans les grandes artères, [...], en exposant sur des chars d'assaut leurs ennemis, nos tirailleurs Sénégalais, tant redoutés, mais captifs, tels un trophée de guerre à la romaine »^{VII}.

Malgré la prise de Lyon, les combats continuent le lendemain. À Chasselay, le capitaine Gouzy qui dirige le bataillon de tirailleurs rassemble les hommes restant pour un « dernier baroud d'honneur »^{VIII} : 9 Européens et 51 tirailleurs^{IX}. Après plusieurs heures d'âpres combats qui font de nouvelles victimes côté allemand, le capitaine ordonne la reddition, faute de munitions et pour éviter la destruction du village. Faits prisonniers, les tirailleurs sénégalais et les blancs sont séparés en deux colonnes, « les tirailleurs levants les bras en l'air, les blancs d'encadrement à 10 pas derrière, les bras baissés »^X, et sont conduits hors du village :

« À 800 mètres de Chasselay¹⁸, sur la route de Les Chères, la colonne fut arrêtée et les indigènes conduits dans un pré en bordure de la route y tournant le dos. A ce moment, un Allemand dont je n'ai pas distingué le grade a fait signe au tirailleur de fuir dans la campagne. A peine quelques-uns ont-ils commencé à se déplacer que les mitrailleuses des chars restés au bord de la route crépitaient et abattaient sans pitié nos tirailleurs. De même, quelques Allemands tirèrent à coup de fusil sur les fuyards. Enfin, les chars tirèrent à coup de canon sur la masse des corps étendus. Un char a ensuite quitté la route pour poursuivre quelques hommes qui avaient réussi à échapper aux balles. Peu, je crois, ont échappé au massacre. Des Allemands ont pris des photographies. Les chars et une cinquantaine d'Allemands nous amenèrent vers les Chères et au passage j'ai pu voir des corps qui remuaient encore. » (Compte rendu de l'adjudant Requier, 12/07/1940, document donné par un·e enquêté·e)

Le lendemain, des habitant·es de Chasselay recueillent les corps des 51 soldats noirs abattus au lieu-dit « Vide-sac » :

« Mon père [...], avec un ami par les petits chemins de traverse, ils ont pris un vélo, ils sont descendus voir... ça me fait toujours de la peine... les Sénégalais. Ils étaient là, massés en tas. [...] Alors ces sénégalais fusillés, le 20 juin 1940, y'a eu une délégation d'hommes disponibles qui ont fait une grande fosse avec le secrétaire de mairie qui s'appelait Mr. Murard. Ils les ont tous identifiés, sauf les non identifiables, y'en a qui avait plus rien. Y'en a qui avait plus la médaille, y'en a qui en avait plus, etc. Et ils les ont mis là... en terre. » (Pierre, habitant de Chasselay, 7 ans au moment des combats. Entretien, 10/05/2019).

Au cours de ces événements, des habitant·es de Chasselay sont remarqué·es pour leur dévouement et leur aide aux tirailleurs : la pharmacienne du village Madame Morin, l'infirmière Mademoiselle Jeanne Damour et la supérieure du couvent de Montluzin Mère

¹⁸ Du village au lieu du massacre, il y a en réalité 2,5 kilomètres.

Clotilde dispensèrent de nombreux soins aux blessés dans des conditions dangereuses ; Madame Villard-Joannard fit installer un poste de secours dans sa maison pour les premiers soins aux blessés ; Madame Meifredy conduisit discrètement dans un hôpital les 15 soldats sénégalais rescapés et blessés de ces journées ; Monsieur Murard, cité plus haut, directeur d'école et secrétaire de mairie, organisa les inhumations provisoires, les identifications des soldats tués et recueillit de nombreux témoignages. À la mémoire de ces tragiques événements se mêle la mémoire locale des Chasselais-es qui voient à travers leurs concitoyen-nes, la « grande histoire » se mêler à la « petite histoire », la leur.

Commémorer dans la tourmente : le projet de Jean Marchiani

A la suite de l'armistice, les Allemands interdisent de donner sépulture aux tirailleurs, continuant ainsi à la « déshumanisation jusque dans la mort » de ces hommes noirs (Fargettas, 2012, p.157). Le Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants du Rhône, un Corse du nom de Jean Marchiani, ancien combattant de 1914-1918, brave l'interdiction. Chargé de référencer les morts de juin, il écrit dès son rapport du 25 août 1940 sa volonté de « création d'un cimetière spécial où tous les corps des Tirailleurs Sénégalais serait regroupés et [...] la constitution d'une sorte de Domaine qui deviendrait "Terre Sénégalaise" »^{XI}. Ce rapport, envoyé à l'administration de Vichy, ne reçoit pas de réponse. Marchiani envoie alors une version à Galandou Diouf, député du Sénégal, le 2 octobre 1940, favorable au projet^{19,XII}. Toutefois, devant l'interdiction, Diouf lui conseille de remettre la construction du cimetière après le départ des Allemands^{XIII}.

Faute de soutien officiel et financier, Marchiani achète avec ses propres deniers le terrain et fait ériger un cimetière sur le champ du massacre. Après consultation de documents iconographiques des Missions Africaines de Lyon, il donne au lieu une forme d'inspiration soudanaise en reprenant le style des tatas, « murailles » ou « fortifications » d'Afrique de l'Ouest. La construction du monument se déroule à partir de 1941 jusqu'en 1942. En parallèle, Marchiani poursuit son travail de prospection des tombes de fortune des tirailleurs dans le département et entreprend l'exhumation des corps sous sa seule responsabilité pour les rassembler tous, en mai 1942, dans le lieu désormais dénommé « Tata » de Chasselay^{XIV}. 196 corps sont regroupés dans le Tata, dont 188 tirailleurs sénégalais, 6 « soldats nord-africains » et 2 soldats de la Légion étrangère, tous tués ou exécutés lors des combats de juin 1940^{XV}.

¹⁹ Cf. Annexe 7, p.77-78.

Une fois le Tata édifié, Marchiani entend donner aux tirailleurs « de solennelles "Funérailles de Guerriers" »^{XVI} et réussit à convaincre le ministre des Colonies de procéder à une inauguration officielle du cimetière. La cérémonie est fixée au 8 novembre 1942 et se déroule en présence de diverses autorités nationales du gouvernement de Vichy²⁰ et de nombreuses autorités civiles, religieuses et militaires locales. Malgré le débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord le même jour, la cérémonie est maintenue, signe de son importance. Un détachement du 153^e Régiment d'Infanterie Alpine est délégué, et une foule importante est au rendez-vous, de nombreuses personnes sont obligées d'assister à la cérémonie à l'extérieur, juchées sur les murs ocres.

Les discours de la cérémonie inscrivent l'événement comme un moment historique et Marchiani remercie ceux qui ont permis de :

« FIXER EN CE LIEU CETTE IMPOSANTE ARCHIVE, qui jalonnait le cours de notre histoire au moment le plus critique de ses destinées. Elle dira ce qui s'est passé en ces lieux au moment de notre accablement. Elle rappellera qu'une poignée d'hommes, accourus des confins de l'Empire – et pour préciser de notre Afrique Noire – ont résolument engagé un combat désespéré contre les géants de la guerre, uniquement pour sauvegarder l'HONNEUR de nos armes malheureuses »^{XVII}.

La qualification du Tata comme « archive » renvoie au sens général du terme, à savoir le lieu et la conservation d'informations à des fins de consultations futures. Ce que Marchiani veut « fixer » à travers le Tata sont les souvenirs à transmettre aux générations futures. L'inauguration du cimetière a pour but de raviver le sentiment national en célébrant la France combattante, celle qui se bat jusqu'au bout, « pour sauvegarder l'honneur » et promouvoir ainsi un exemple pour les générations futures. Le Tata rappelle l'engagement des soldats noirs dans les guerres mondiales et donc la participation de l'Afrique aux combats de la France. Marchiani souhaite dès le début de son projet « réparer cette fâcheuse omission »^{XVIII} de n'avoir érigé aucun cimetière suite à la guerre de 1914-1918 pour les tirailleurs sénégalais qui s'étaient illustrés lors des combats où lui-même avait pris part. À cela s'ajoute la volonté de transmettre le souvenir du sacrifice de ces hommes, et ainsi de « matérialiser la reconnaissance nationale » pour les colonies, et donc de faire du lieu un lien entre la France et l'Outre-Mer. Enfin, le Tata vise aussi à témoigner de la barbarie nazie et les crimes d'une

²⁰ Le ministre des Colonies, le Gouverneur général Brévié, a dû annuler sa présence au dernier moment à cause du débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord le matin même. Il est toutefois représenté par le préfet régional M. Angéli qui préside la cérémonie (Archives départementales du Rhône, 437W173, photo de Marchiani du 8 novembre 1942). Sont aussi présents lors de la cérémonie l'Intendant Général Musnier de Pleignes, Secrétaire Général aux Anciens Combattants et M. Possoz, Directeur de l'Office national des Anciens Combattants. (Archives départementales du Rhône, 437W173, Marchiani, lettre au préfet régional, 14/03/1944, p.10).

idéologie raciste poussée à son extrême. L'objectif n'est pas explicite du fait de l'occupation allemande, mais l'idée est présente dans l'esprit de Marchiani lorsqu'il qualifie l'événement de « crime atroce dont nous voul[ons] perpétuer le souvenir »^{XIX}. En somme, le projet de Jean Marchiani est triple (Fargettas, 2001) :

- Donner une sépulture à ceux qui sont morts pour la France ;
- Créer un lien durable entre la France et les Colonies par la commémoration des tirailleurs ;
- Faire du Tata une « archive » témoin de la barbarie nazie.

Ainsi, le Tata correspond à une monumentalisation de l'événement et de l'histoire des tirailleurs, édifié pour « faire-mémoire » (Dujardin, 1991). Plus qu'un cimetière, il fut donc érigé comme un symbole porteurs de valeurs plurielles.

Chapitre 1 – Un « Haut Lieu » de la mémoire des tirailleurs

La géographie culturelle et les sciences sociales des années 1990 se sont attachées à théoriser la symbolique des espaces et avec elle, le concept de « haut lieu » (Micoud, 1991 ; Debarbieux, 1993, Bédard, 2002). Selon Bernard Debarbieux, un « haut lieu » est d'abord un lieu traduisant la manifestation territoriale d'un système de valeurs (1993, 2003). Il est symbole par les caractéristiques du lieu et aussi par l'événement qui lui est associé. Production sociale marqué par des appropriations et des pratiques collectives de l'espace (rassemblements, commémorations, imaginaires), il constitue un élément de structuration du territoire dans lequel il est implanté. Le haut-lieu « condense » les rapports qu'une société entretient avec ses valeurs, à la fois expression et « cadre d'expériences individuelles et collectives qui ravivent leur référence au groupement social » (1995, p.100). Le haut-lieu traduit ses valeurs en leur donnant une puissance par leur spatialisation : « parce qu'il est symbole, il a le pouvoir de matérialiser l'immatériel, d'être le signe visible d'une réalisation invisible, de "compenser l'irréparable absence des choses essentielles". [...] Cela est tout particulièrement vrai quand il s'agit d'un passé révolu dont on veut entretenir le souvenir. En étant associé à un emplacement, l'événement du passé, historique ou légendaire, acquiert une crédibilité certaine et une certaine sacralité surtout si une forme, un paysage ou mieux, une *trace*, suggère l'événement. La légitimité "naturelle" du lieu s'exprime tout particulièrement dans le culte des morts. » (1995, p.108, je souligne).

En s'inspirant des travaux d'Emmanuelle Petit sur le cimetière du Biollay à Chamonix (2009), je propose d'établir une « micro-géographie » du Tata en insistant sur le rôle de certaines formes matérielles : « Les enjeux qui se jouent dans le cimetière se jouent à une micro-échelle. Ils sont avant tout de l'ordre du symbolique. » (p.2). En tant qu'inscription spatiale de la présence des tirailleurs dans le territoire français, le Tata augure « une mise en place » des morts qui reflète « l'enracinement culturel de la société des vivants » (Baudry, 2006). « Avoir sa place » désigne la reconnaissance par le biais de l'emplacement géographique d'une position dans le champ social (Petit, 2009). Parmi les quatre modalités de légitimation de la place par le biais du cimetière identifiées par Petit, nous retenons les légitimations « héroïque » et « événementielle ». La légitimation événementielle s'obtient par le fait d'être mort *là*, à Chasselay ; celle héroïque se comprend par le double jeu d'identification entre l'évènement local, c'est-à-dire la bataille de Chasselay de juin 1940, et le global, l'engagement des tirailleurs dans les conflits mondiaux et les liens entre la France

et l'Afrique. Le Tata constitue ainsi un référent identitaire pour les différents groupes qui l'investissent. Se définir comme descendant de ces tirailleurs est un moyen de légitimation de sa propre place sur le territoire.

Micro-géographie d'un ailleurs

Le territoire de Chasselay

Le Tata est sis à la jonction entre la commune de Chasselay et celle de Les Chères. La route départementale du Tata, longeant le cimetière, relie le centre-bourg à Les Chères par le nord-ouest. La commune de Chasselay est définie dans les cadres réglementaires locaux comme « commune en "couronne verte" » dans la DTA de Lyon et comme « village de proximité situé dans l'aire d'influence des pôles structurants » dans le SCoT du Beaujolais²¹. Le Tata est ainsi inscrit dans un territoire périurbain avec une forte composante agricole et naturelle, précisément dans la Plaine des Chères, espace de cultures diverses.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, Chasselay est une commune rurale comprenant entre 1 000 et 1 300 habitants. Depuis l'après-guerre, en particulier à partir de 1968, Chasselay a connu une forte croissance démographique²² corrélée à la périurbanisation et à la croissance de Lyon. Les migrations pendulaires sont fortes avec près d'un actif sur trois travaillant sur la métropole. La commune connaît un haut taux d'emploi (70%), les CSP+ sont la catégorie socio-professionnelle majoritaire et les ménages sont de taille moyenne (2,5 personnes). L'habitat résidentiel est essentiellement composé de maisons individuelles, avec une surreprésentation des propriétaires. On note depuis une vingtaine d'années un vieillissement de la population. La population est essentiellement blanche. De nombreuses familles y vivent depuis plusieurs générations et malgré la croissance démographique qui a vu l'installation de nouveaux arrivants, très peu possèdent des origines étrangères. Au niveau politique, Chasselay a longtemps été marquée à droite jusqu'en 2017²³. La tendance politique actuelle semble être portée vers un libéralisme proche du centre-droit, avec une sensibilité écologique²⁴. Les enfants s'y répartissent entre deux écoles, l'une privé catholique et l'autre publique.

²¹ Sources pour les éléments ici et ci-après : Plan Local d'Urbanisme de Chasselay (2019).

²² +230% entre 1968 et 1999. 2 775 habitants en 2016 (INSEE).

²³ François Fillon (LR) est arrivé en tête du premier tour avec 28,4% des voix. De 2007 à 2017, le groupe politique arrivé en tête est systématiquement UMP/LR, avec plus de 25% des voix.

²⁴ Résultats aux élections européennes de mai 2019 pour Chasselay : 1/ Renaissance (LREM) : 27,5% ; 2/ Europe Ecologie : 18,4% ; 3/ Union Droite et Centre : 16,7% ; 4/ Rassemblement National : 14,1% (Ministère de l'Intérieur).

Le Tata, cimetière géosymbolique

A la sortie du village, la vision du bâtiment couleur ocre surgit au détour d'un virage. Aux milieux des champs de blé et des vergers de poiriers, le visiteur aperçoit le drapeau tricolore flotter au milieu de l'enceinte écarlate de quarante mètres de long sur vingt de large. En se rapprochant, il distingue les pieux dressés sur les quatre angles formant des pyramides quadrangulaires hautes de 5m75, avant d'arriver devant « le portail monumental de 3m de large, [...] sommé d'une réplique des pyramides de 8m50 »^{xx}. S'arrêtant un instant sur le seuil, huit masques africains sculptés sur les deux grandes portes en chêne massif lui feront face. Les yeux clos, entravés de chaînes, les huit fétiches, tous différents les uns des autres, sont les gardiens du sommeil de ces soldats morts loin de leur Afrique natale, reposant au milieu de ces terres lyonnaises pour l'éternité. Entre deux masques, il pourra commencer à apercevoir l'ancre du lieu par la lumière passant au travers du portail à claire-voie : clarté des esprits dans l'espace de la mort.

Le portail franchi, le visiteur pénètre dès lors dans un ailleurs : sommes-nous dans le Beaujolais ou le Sahel ? Entre les Monts-du-Lyonnais ou les Mamelles²⁵ ? Le lieu-dit « Vide-sac » ou la banlieue de Dakar ? Ni l'un ni l'autre. Plutôt l'un *et* l'autre. *Terres africaines en pays lyonnais*. Au sein du Tata, se mêlent dans le regard le carrelage craquelé, comme asséché par le soleil cuisant du désert, et, en arrière-plan, le paysage collinaire verdoyant du Mont-Verdun. S'il visite un jour de soleil, l'ocre et le vert se mélangeront au bleu du ciel et la réverbération étouffante perturbera ses sens donnant l'impression d'un mirage. Un jour gris de bise et il se demandera qu'est-ce que ce bout d'Afrique en ces terres froides ? Le contraste des couleurs, des imaginaires et des sensations produit alors ce sentiment étrange de n'être pas tout à fait *ici* tout en étant proche mais jamais *là-bas*.

En face du portail, une case surmontée de la croix chrétienne est encadrée par deux croissants musulmans. La croix, les croissants et les masques confèrent au Tata une triple religiosité chrétienne, musulmane et animiste. Ne pas enfermer un mort dans une religion est une spécificité française reproduite ici où il est « prévu qu'un mort de la guerre puisse n'avoir aucune religion » (Prost, 2011, p.147). Les 198 stèles étant identiques, la spiritualité est renvoyée à l'ensemble et permet à celui qui commémore, peu importe sa confession, de s'identifier sans dissonance. Suite à la cérémonie d'inauguration, la case abritait les armes des tirailleurs retrouvées sur le champ de bataille. Aujourd'hui, elle accueille les gerbes et les différentes offrandes faites lors des cérémonies ou par des visiteurs ponctuels. La citation à l'ordre de l'Armée de la 3^e Compagnie du 25^e RTS y est toujours accrochée. L'allée centrale, reliant le portail à la case, sépare le cimetière en deux selon une symétrie où se répartissent

²⁵ Les Mamelles sont deux collines de Dakar, principal relief de la capitale sénégalaise.

de chaque côté de l'axe six rangées de dix-sept à quinze tombes. En son centre, le drapeau national surplombe le monument du haut d'un mat d'une dizaine de mètres. Enfin, une rangée de palmiers derrière les tombes vient apporter une touche florale à l'ensemble minéral.

Les stèles alignées confrontent encore le visiteur à « l'échelle immédiate, celle de la représentation symbolique des êtres disparus » (Di Méo, 2009, p.6). Chaque stèle constitue en soi un repère symbolique qui permet au visiteur d'associer l'élément physique à l'idée, le souvenir des tirailleurs assassinés morts pour la France, de ces êtres devenus immatériels, que l'espace rend sensible par cette intermédiation qu'est la stèle, tout comme l'aire de la sépulture. Deux stèles sont dédiées à la mémoire « des Gradés et canonniers de la 253^e batterie du 405^e DCA » et « des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du cadre métropolitain de la 3^e Compagnie du 25^e RTS, morts le 19 juin 1940 ». Les 196 autres signalent les corps de 188 tirailleurs sénégalais, mais aussi de six soldats « Nord-Africains » et deux soldats de la Légion Étrangère²⁶. Les plaques sur chaque stèle indiquent le nom de ceux que l'on a pu identifier, leur appartenance régimentaire et leur date de morts. On peut ainsi lire sur la stèle n°183 :

CISSÉ Amadou 25 ^e RTS Mort pour la France le 19.06.1940
--

Cinquante autres plaques portent, à la place du nom, la mention « Inconnu ». Le caractère rudimentaire et impersonnel des informations concernant les tirailleurs induit, paradoxalement, la mise au second plan des individus par rapport au cimetière. Au cours d'une visite au Tata où je me trouvais seul, assis sur l'un des deux bancs, contemplant cette armée de stèles, des réflexions diverses me sont venues :

Je me rends compte que j'apprécie plus le lieu en soi, je pense plus au cadre qu'aux hommes qui y sont enterrés, même s'ils en font partie. Je n'arrive pas à me concentrer sur un nom, un individu, une personne. C'est le groupe des TS, qui ont donné leur vie aux combats, qui se sont sacrifiés, qui reste à l'esprit. (Carnet de terrain, 10/04/2019, 12h, après un entretien à Chasselay, je suis resté trente minutes seul dans le Tata).

Lors de la cérémonie d'inauguration du 8 mai 1942, un geste vient parfaire la construction de cette hétérotopie (Foucault, 1967, Brossat, 2010). Jean Marchiani, frappé par le « Culte des

²⁶ Lorsque le Tata est décrit dans des brochures, articles ou cérémonies, la mention des combattants autres que les tirailleurs sénégalais est rare. On retrouve souvent l'allusion aux 188 tirailleurs, mais quasiment jamais celle aux six soldats Nord-Africains, si bien qu'il a fallu un long travail de recoupement des sources pour établir ce comptage. Lors de la cérémonie des Anciens Combattants de juin, d'anciens légionnaires sont souvent représentés et prennent la parole, comme ce fut le cas le 23 juin 2019. Cette mise sous silence des combattants maghrébins reposant dans le Tata relève sans doute de l'oubli involontaire devant la dimension africaine « noire » du Tata. Pour autant, il est possible de questionner si cet oubli ne relève pas d'une forme de concurrence mémorielle dans certains cas, ou d'omissions volontaires fâcheuses dans d'autres.

Ancêtres » présent dans l'animisme²⁷, décida de mélanger de la terre venue expressément de Dakar où les tirailleurs étaient partis à celle de Chasselay. L'épandage de la terre est ainsi réalisé au cours de la cérémonie par les représentants de trois religions : un prêtre des missions africaines pour les chrétiens, un pasteur protestant, et un imam pour les musulmans. Ce fait est toujours présent dans les mémoires près de 80 ans après sa réalisation et il est souvent rappelé lors de la première visite du lieu.

De plain-pied dans le symbolique matérialisé, le visiteur se retrouve ainsi entre ces « échelles télescopées » et ces « temporalités emboîtées » (Debarbieux, 1995). Dans le Tata, « on se retrouve donc toujours dans une double dialectique du visible et de l'invisible d'une part, et du local et de l'englobant d'autre part » (*op.cit.*, p.102).

Le « pèlerinage » comme pratique mémorielle de l'espace

Le Tata sénégalais, véritable « trace » à la fois de l'engagement des tirailleurs et de leur massacre, est l'illustration idéal-typique du haut lieu, défini tel quel par son créateur :

« Ce "TATA" de Chasselay apparaîtra comme un Haut-Lieu, une colline inspirée, une sorte de demeure éternelle où les âmes de tous les Tirailleurs tombés sur nos divers champs de bataille puissent se donner rendez-vous, comme on croit là-bas que se rassemblent les esprits de ceux qui sont "morts avant l'âge". »^{XXI}

Le nom même de "Tata" procède de cette construction symbolique. En effet, les tatas en Afrique de l'Ouest sont d'anciennes fortifications visant à défendre les villages contre des attaques extérieures. Or, Jean Marchiani en a modifié le sens car il qualifie le Tata d'« *enceinte de terre sacrée où sont inhumés les Guerriers morts pour leurs pays* »^{XXII}. Cette définition du mot Tata est reprise par la suite et nombres de personnes se réfèrent encore à cette définition aujourd'hui. Par ce glissement sémantique, Marchiani inscrit durablement, par les mots, le lieu dans sa dimension spirituelle, « sacrée ». Cette appellation lui permet ensuite d'appuyer la deuxième phase de son projet, qui est celle de faire du Tata un « centre de pèlerinages »^{XXIII} :

« D'une manière pratique, il ne suffira pas que le "TATA" de Chasselay soit le Cimetière-Tirailleurs type, mais il est nécessaire qu'il devienne symboliquement le "Cimetière unique", celui auquel se rapporteront tous les autres, de sorte que, l'ayant visité, on accomplira implicitement un pèlerinage à tous les autres »^{XXIV}.

²⁷ Dans l'annexe d'une lettre au préfet du Rhône du 22 avril 1943, Marchiani écrit à ce propos : « pour enterrer valablement les morts, c'est-à-dire leur assurer le séjour dans le pays des Ancêtres, il faut, si le corps est absent, quelque chose qui rappelle le cadavre (...) [sinon] les funérailles sont rendues impossibles et le défunt est condamné à errer à la recherche du séjour heureux de l'Au-delà » (ADR 437W173).

Le Tata, un « centre de pèlerinages »

A l'imaginaire spatial, Marchiani veut donc rajouter une pratique de l'espace à travers la mise en place de pèlerinages. Le pèlerinage dans sa définition première consiste en un voyage, individuel ou collectif, effectué dans un lieu sacré à des fins religieuses et dans un esprit de dévotion. Par analogie, il désigne aussi le voyage que l'on fait en un lieu avec l'intention de se recueillir ou de rendre visite à quelqu'un que l'on admire, à qui on veut rendre hommage ou dont on vénère la mémoire²⁸. En ce sens, les cérémonies organisées au Tata visent à l'élaboration d'un « culte du Souvenir » que Marchiani souhaite national :

« À la tradition d'aller s'incliner sur la tombe de l'Inconnu de l'Étoile, s'établira celle d'aller porter le même hommage aux tombes des "Héros Noirs du TATA". »^{XXV}

L'idée de Marchiani est de faire venir des populations des colonies d'Afrique afin qu'elles puissent se recueillir. Pour ce faire, son projet de centre de pèlerinages s'appuie sur l'élaboration d'un complexe cérémoniel qu'il nomme « Conservation du Tata ». Originellement, le centre de pèlerinages devait comporter^{XXVI} :

- un musée rassemblant les objets ayant appartenu aux tirailleurs et retraçant leur historique ;
- une « esplanade des cérémonies » avec une « vasque pour ablutions des Musulmans » fonctionnant comme espace de commémorations, de prières et de rituels ;
- un « pavillon du conservateur » servant à l'accueil des pèlerins (capacité 300-350 personnes) ;
- une maison pour le gardien du Tata ;
- un « lieu du souvenir », situé 30 mètres au sud du Tata, endroit exact où les tirailleurs ont été massacrés, où il souhaite ériger « une aire en ciment avec, en son centre, une plaque de bronze où figurera un tirailleur écrasé et une date : "Le 20 juin 1940. Ici, le barbare Teuton a lâchement assassiné des Tirailleurs sénégalais désarmés et blessés" »^{XXVII}.

Un protocole de commémorations est même fixé pour les pèlerins qui consistait en un rituel de « prélèvement de la terre » de Chasselay, rejoignant ainsi son idée du culte des Ancêtres. Les familles aurait pu repartir avec un petit sachet de terre, « et avec cette terre qui a touché le corps, les funérailles pourront être célébrées valablement »^{XXVIII}. De la coprésence des terres qui efface la distance topographique, la possession d'un objet ayant appartenu ou

²⁸ Définition du Centre Nationale de Recherches Textuelles et Lexicales.
<https://www.cnrtl.fr/definition/pelerinage>

touché le défunt permet à l'esprit de ce dernier de ne pas s'égarer et de retourner auprès des siens. L'opposition des riverains et le manque de soutien empêcha la réalisation du projet pendant la guerre, qui ne fut pas reconduit par la suite^{29,XXIX}.

L'inauguration du 8 novembre 1942 marque le début de ces commémorations, mais le « premier pèlerinage » officiel eut lieu le 24 septembre 1944. Organisée rapidement après la Libération et défini comme « cérémonie de glorification », l'événement redonne au lieu son caractère républicain et un bataillon de tirailleurs sénégalais est défrayé pour l'occasion. Un tirailleur sénégalais est placé devant chaque stèle et se tient au garde-à-vous, manière symbolique de relever ces hommes, et la France par la même occasion, que les nazis avaient écrasés de leurs chars. D'autres commémorations de ce style eurent lieu en 1945, faisant là aussi intervenir des tirailleurs^{XXX}.

Être pèlerin

Dans son enquête ethnographique sur la mémoire des pieds-noirs, Michèle Baussant analyse le pèlerinage que les Oranais rapatriés d'Algérie ont instauré à Nîmes à la suite de leur exil (2002). Chaque année à l'Ascension, plus de 100 000 personnes se pressent sur les hauteurs de Nîmes au sanctuaire de Notre-Dame-de-Santa-Cruz, au pied d'une Vierge ramenée d'Algérie en 1965. Le pèlerinage de la Vierge d'Oran à Nîmes articule un ensemble d'espaces, où se reconfigure, le temps des rituels, un rapport au passé assurant ainsi une forme de continuité avec l'Algérie perdue. La présence d'objets de France et d'Algérie, l'ensemble architectural, la continuité entre les lieux et les pratiques culturelles permettent à l'ensemble des pèlerins de se retrouver pour reformer la société pied-noir et par-là se réaffirmer en tant que membre de cette communauté déracinée. L'acte de dévotion envers la Vierge est un prétexte, « le pèlerinage représente lui un moyen de se souvenir par le biais d'une pratique déterritorialisée et non historicisée » (2013, p.244). Se dessine alors sur les terres du Gard « une nouvelle géographie de l'Oranie coloniale » (*op.cit.*, p.245).

Le Tata peut être appréhendé dans cette catégorie d'objet spatial. Si les premières commémorations pouvaient s'apparenter à un culte patriotique, les pratiques aujourd'hui sont beaucoup plus différenciées et renvoient davantage à des logiques individuelles ou communautaires qu'à un pèlerinage national. Les pèlerins du Tata sont membres de la diaspora africaine. À la différence du pèlerinage de Notre-Dame-de-Santa-Cruz, le Tata ne sert pas à refaire société, mais à se conforter dans son identité, en particulier ce que c'est que d'être noir, africain, au sein d'une société post-coloniale.

²⁹ Marchiani, devant le refus de vente des terrains par les propriétaires des champs alentours demanda plusieurs fois l'expropriation au préfet. Les riverains se joignirent en syndicat pour protester, allant même jusqu'à demander le soutien du Maréchal Pétain.

Chaque 11 novembre depuis 1983 est organisée une cérémonie « africaine » au Tata. Selon les années, entre 150 et 300 personnes y participent. Venant principalement de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne), ce pèlerinage reste circonscrit à l'échelle locale, même si certaines années, des cars venant de Grenoble ou de Chambéry ont été défrayés pour l'occasion. La cérémonie est ensuite prolongée par un repas où sont servies des spécialités africaines à la salle des fêtes de Chasselay et des animations sont organisées l'après-midi. Conférences, spectacles, débats, contes africains, projections de films ayant pour thème la culture et l'identité africaines sont proposés aux participant-es. Par exemple, le 11 novembre 2010, à l'occasion des 70 ans du massacre de Chasselay, un spectacle faisant intervenir conteur-ses, danseur-ses et percussionnistes a été réalisé :

« [...] à partir de deux ouvrages : "La randonnée de Samba Diouf" de Jérôme et Jean Tharaud, et "C'est Nous les Africains" de Félix Boyere vocation de l'identité africaine : la Force Noire (1914-1918), les massacres de Chasselay (1940) et de Thiaroye (1944), l'émancipation et l'indépendance des peuples africains jusqu'à nos jours (1960-2010) a été proposé aux participants. » (Compte-rendu de la commémoration du 11/11/2010, echosdafrique.net, consulté le 01/04/2019)

Face à une société et une administration française qui se veulent indifférentes aux différences, le cimetière devient un lieu de réaffirmation des différences ethniques au-delà des différences sociales (De Cauna, 2005). Ce que les participants viennent trouver dans le Tata sénégalais est l'expression de leurs particularismes culturels au sein des valeurs de la République.

Pascal, la cinquantaine, est originaire d'Afrique équatoriale. Venu en France pour ses études, il est aujourd'hui enseignant dans la région lyonnaise. Engagé au sein d'une association pour l'organisation et la promotion de la culture africaine à Lyon, il est très critique à l'égard des notions d'« assimilation », d'« intégration » ou de « discrimination positive » qui reviennent souvent dans le débat politique. Pour lui, ces notions ont été importées des États-Unis suite aux mouvements des Droits Civiques mais ne correspondent pas au contexte français. Selon Pascal, le Tata est un lieu lui permettant de trouver des « racines » propices à son ancrage identitaire en France. L'importance de « savoir d'où l'on vient » est primordiale pour lui. Il confie à propos du Tata :

« P : Moi j'appelle ça ma roche de Solutré. Mitterrand il allait à Solutré, moi je vais à Chasselay pour le 11 novembre. [...] »

W : Vous pensez que c'est quelque chose qui doit être récurrent d'aller au Tata ?

P : Justement, c'est pour ça que moi je vous parle de *pèlerinages*. [...] On a besoin d'avoir des lieux de références. Nous on a trouvé celui-là, peut-être que ça aurait pu être autre chose. On a trouvé celui-là donc on y va. On va pas en réinventer un autre. En plus celui-là il est parfait : on a des gens qui sont venus de loin pour défendre la liberté. Que demander de plus ? C'est pas des méchants, c'est des gentils. » (Entretien, 13/03/2019)

La comparaison avec Solutré est éclairante : outre la dimension identitaire lorsque François Mitterrand gravit la roche pour se souvenir de ses années de guerre, l'acte devient aussi un moment politique lorsqu'il est Président : « Solutré, c'est la jonction réussie du sacré et du quotidien » (Abélès, 1991, p.114). De même pour Pascal, aller au Tata, c'est à la fois se construire soi-même en tant qu'afro-français via un lieu de référence identitaire, et c'est en même temps perpétuer son engagement quotidien pour la reconnaissance de la culture africaine au sein des valeurs de la République. Le lieu et la mémoire des tirailleurs de ce fait, rentrent ainsi dans le cadre de sa propre expérience personnelle. Il reconfigure dès lors le sens conféré au Tata en fonction de son « genre de vie », c'est-à-dire selon le vocabulaire halbwachsien « l'ensemble de coutumes, de croyances et de manière d'être qui résulte des occupations habituelles des hommes et de leur mode d'établissement » (cité in Antichan et Teboul, 2016, p.35). En somme, le Tata, en tant que haut lieu, « concrétions d'espace-temps » et « représentation en acte » de la mémoire des tirailleurs, est approprié par les visiteurs qui lui donnent sens en fonction de leur expérience de vie, faisant du lieu un espace « polysémique et polymorphe » (Bédard, 2002).

Chapitre 2 – Sémiotique du cimetière africain. Les régimes mémoriels du Tata

Comme l'a montré Dominique Chevalier dans son enquête sur les musées-mémoriaux de la Shoah, saisir la mémoire en géographe implique une attention particulière à trois types de régimes spécifiques : régimes d'historicités, régimes de mémorialités et régimes de spatialités (2017). L'historicité renvoie au rapport qu'une société entretient avec une temporalité privilégiée (Hartog, 2003), dans notre cas, l'époque coloniale. Les régimes de mémorialité, dans une optique pragmatique, désignent quant à eux « la pluralité des cadres praxéologiques par où s'instancie de la mémoire, par où en somme cette entité vague acquiert sa détermination, dans le cours d'une certaine sorte d'activité pratique et au travers des épreuves spécifiques qu'elle engage » (Peroni et Belkis, 2015, p.3). Enfin, les régimes de spatialités réfèrent aux « catégories d'espaces composites, appréhendés selon des approches scalaires différenciées, conjuguant des articulations multiples à la fois selon les lieux et selon les époques. » (Chevalier, 2017, p.18). Ainsi, en suivant l'articulation de ces trois régimes, l'appropriation du Tata varie en fonction des contextes historiques et géopolitiques, reconfigurant *in fine* les régimes mémoriels (Michel, 2015)³⁰ faisant tour à tour du lieu un outil politique, une mémoire gênante et, dernièrement, un objet de revendications identitaires.

Le Tata sous Vichy et la IV^e République : se rapprocher des colonies

Dès l'inauguration du 8 novembre 1942, la mémoire des tirailleurs est instrumentalisée. Par la présence des autorités de Vichy, l'occasion est certes de rendre hommage aux tirailleurs, mais aussi de mener une propagande en direction de l'Empire afin d'assurer le soutien des colonies. Les discours prononcés sont radiodiffusés en direct, puis le lendemain également, dans toute la métropole et l'Empire^{XXXI}. Le but étant, par la glorification du sacrifice de ces soldats noirs, de rétablir l'autorité de l'État Français dans les colonies en cette période trouble en mobilisant la mémoire de ces tirailleurs érigés en exemple pour retrouver une grandeur perdue :

³⁰ « [...] configurations impersonnelles et stabilisées de sens qui prédominent dans une société donnée à une époque donnée » (p. 11)

« Ceux qui sont tombés là-bas³¹ égalent les plus grands noms de l'Histoire. En ces jours de deuils et d'humiliation, la France leur doit un clair et réconfortant rayon de gloire. [...] C'est une bonne semence que le sang des héros pour faire lever les générations de vaillants nécessaires aux redressements futurs. Ainsi notre histoire coloniale nous montre tour à tour nos soldats d'outre-mer se sacrifiant pour la métropole et les fils de France acceptant de mourir pour la sauvegarde de nos vieilles colonies. Est-il un symbole plus expressif de l'Union que le MARÉCHAL réclame de tous pour refaire une France forte, capable de reprendre après ses épreuves sa place dans le monde ? » (Discours du Ministre des Colonies, le Gouverneur Général Brévié, lu par son représentant lors de l'inauguration du Tata et radiodiffusé^{XXXII}).

Même si Vichy n'a donné aucun soutien si ce n'est moral à la construction du lieu, son appropriation par l'État français témoigne de son importance stratégique. Alors que Vichy mène une politique active de collaboration avec l'Allemagne nazie, célébrer la mémoire d'hommes noirs – ces « *Untermensch* » assassinés par l'armée du Reich –, avait de quoi s'attirer les foudres de l'occupant. Se faisant, ce geste de commémoration témoigne de la portée politique du monument dans ce contexte historique. « L'Union » demandée autour du Maréchal doit se faire par ce symbole, malgré les risques encourus. D'autant plus que le lendemain, les Allemands envahissent l'ensemble de la zone libre suite au débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord. La radiodiffusion est le canal de transmission par lequel les différents espaces, celui du Tata, de Vichy et de l'Empire, sont reliés. Ainsi, par l'inauguration, le Tata est institué comme un triptyque *lieu-lien-liant* entre la métropole et ces colonies.

Ce sens conféré au Tata de lien-liant avec les colonies est conservé dans l'immédiate après-guerre, jusqu'à la décolonisation. Le Tata jouit d'une certaine popularité et d'une médiatisation, à l'image des commémorations militaires régulièrement organisées, et surtout de la seule visite d'un Président de la République, Vincent Auriol, le 15 mai 1949^{XXXIII}. Le Tata est même reconnu « d'utilité publique » par l'Assemblée nationale de l'Union française³² en 1950^{XXXIV} :

En ce « haut lieu », maints pèlerinages se sont succédés depuis 1942, dont celui fait par le président de l'Union française³³, le 15 mai 1949, ne fut pas le moins émouvant. [...] La valeur morale de cette réalisation ne saurait être discutée parce qu'elle témoigne de

³¹ Après avoir évoqué les combats de Chasselay, le Ministre fait ici allusion aux combats qui durent depuis six mois à Madagascar opposant les troupes coloniales sous l'autorité de Vichy aux troupes britanniques. Pendant qu'il prononce ces mots, le gouverneur général de Madagascar capitule...

³² Organisation politique de la France et de son empire coloniale sous la IV^e République, créée par la Constitution du 27 octobre 1946 : « L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et États associés. » (titre VII)

³³ On remarque que la même rhétorique du « haut lieu » et du « pèlerinage », empruntée à Marchiani, est utilisée pendant cette période.

la reconnaissance et de la piété des Français de la métropole envers les soldats et les familles d'Afrique. Il n'est pas douteux que ce monument doit appartenir à la France ou, [...], à toute l'Union française et qu'il doit être entretenu par l'État. La « reconnaissance d'utilité publique » consacrerait légalement cette appartenance et cette obligation et confirmerait en même temps la consécration apportée par la visite du président de l'Union française.³⁴

L'après-guerre est caractérisée par la récupération nationale du monument, l'État républicain se voulant ainsi reconnaissant envers cette empire qui lui permet de conserver une place, sans doute illusoire, dans le monde : « En faisant de ce "Tata" un monument national, le Gouvernement concrétisera dans les faits cette *grande idée* de l'Union française »³⁵. Toutefois, le consensus d'une France unie avec ses colonies se fissure en même temps. L'intervention de M. Boubou Hama³⁶ lors de la séance, élu du Niger, témoigne bien de cette nouvelle ère qui s'ouvre où l'aporie d'une République possédant des sujets n'est plus tenable. Il mène un réquisitoire accusateur contre le colonialisme, la politique guerrière des États-Unis et l'hypocrisie d'une France qui rend hommage aux tirailleurs morts pour elle à Chasselay mais qui ignore son massacre de tirailleurs à Thiaroye, ou encore les victimes de la répression coloniale en Côte d'Ivoire (Bénot, 2005). En ce sens, Boubou Hama récupère la reconnaissance d'utilité publique du Tata comme signe de la lutte pour l'indépendance des peuples colonisés :

C'est pourquoi nous inscrivons le sacrifice de ces soldats africains dans les combats de tous les peuples qui luttent pour la liberté, et c'est pour donner un sens à ce combat pour la liberté que notre groupe votera la proposition qui vient d'être présentée.

A son intervention, Boubou Hama se voit répondre par le rapporteur : « Il y a des sujets qui ne s'exploitent pas », ou encore par le président de l'Assemblée : « Cela n'a rien à voir avec la question. ». Les discussions sous tensions qui s'en suivent montrent la fracture enclenchée entre la France et ses colonies. Pour autant, la proposition de reconnaissance de l'utilité publique du Tata est adoptée à l'unanimité. On voit dès lors que, malgré la rupture inévitable qui se dessine, le Tata demeure un lieu fédérateur pour les colonies, comme pour la France, où chacun trouve en ce haut lieu ses valeurs : « la lutte pour la liberté » des indépendantistes contre « l'idée de l'Union française » des colonialistes.

³⁴ Intervention de M. Schock, rapporteur de la commission de la défense de l'Union Française, Journal Officiel de la République française, séance du jeudi 16 février 1950. Les citations qui suivent proviennent de la même séance parlementaire, reproduite en annexe 7.

³⁵ Intervention de M. Borrey pour le groupe des indépendants d'outre-mer. Je souligne.

³⁶ Né en 1906 et décédé en 1982, poète, philosophe, historien, homme de lettres et homme politique nigérien, il fut élu conseiller territorial du Niger et de l'AOF en 1947. Après l'indépendance de son pays, il devient président de l'Assemblée nationale du Niger de 1958 à 1974.

Le Tata dans la société post-coloniale : l’oubli national et la redécouverte locale

Avec les Indépendances africaines, le corps d’armée des tirailleurs sénégalais est progressivement supprimé de 1960 à 1962. La mémoire des tirailleurs devient alors gênante des deux côtés de la Méditerranée. Parce qu’activement engagés dans le processus de colonisation, dans les guerres de décolonisation (Indochine, Madagascar, Algérie), et que nombre de juntes militaires post-indépendance est constitué d’anciens tirailleurs, l’image du tirailleur pâtit d’une ambiguïté dans les nouvelles sociétés africaines indépendantes (Fargettas, 2012, p.310-311). En France, la nouvelle humiliation de la perte de l’Empire colonial conduit à refouler ces hommes de la mémoire collective car n’étant plus en phase avec l’air du temps.

Intrinsèquement lié à la mémoire des tirailleurs, le Tata connaît le même désintérêt suite à la décolonisation. Jean Marchiani, après vingt-cinq années à assurer la tâche de « Conservateur du Tata », lègue l’édifice au Ministère de la Défense en 1966^{xxxv}. Bien que reconnu d’utilité publique et nécropole nationale à compter de cette date, le Tata ne connaît plus aucune manifestation d’ordre national. Seule la cérémonie instaurée à l’occasion de la commémoration des combats des 19 et 20 juin 1940 perdure. Organisée par les Anciens Combattants des Troupes de Marine (ACTM), cette cérémonie reste la seule manifestation officielle autour du Tata et de son histoire jusque dans les années 1980 (Arce et Gutierrez, 2007).

Laissé de côté par les institutions officielles, le Tata va être découvert par les personnes issues de l’immigration africaine de la région lyonnaise dans les années 1980. Cette appropriation s’appuie sur un petit groupe formé autour de Louis-Thomas Achille, qui se rend au Tata tous les 11 novembre depuis 1947 :

Ce Tata, [...], n’était pas un lieu de mémoire du tout puisque de 1947, en gros à l’arrivée d’Achille ici à Lyon, et de ses amis africains de Grenoble qui venaient se recueillir, c’était quatre ou cinq au Tata et c’était tout. Il y avait personne d’autre au 11 novembre. (Maurice, homme, blanc, 80 ans, ami de Louis-Thomas Achille, membre de l’APAL. Entretien, 08/04/2019).

Ce martiniquais, professeur agrégé d’anglais en khâgne au lycée du Parc à Lyon de 1946 à 1974, effectue ainsi chaque année son propre pèlerinage au Tata jusqu’à sa mort en 1994³⁷. Intellectuel noir, ami et ancien camarade d’Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, membre actif du mouvement politico-littéraire de la négritude, professeur à l’université

³⁷ <http://louisthomasachille.com/biographie>

d'Atlanta dans l'Amérique ségrégationniste, Louis-Thomas Achille s'approprie le Tata comme élément constitutif de son identité noire :

W : [...] Lui [Louis-Thomas Achille] était antillais si je me trompe ?

M : C'est ça.

W : Et donc en fait le lien qu'il avait avec ce Tata il lui vient de la négritude, c'est ça ?

M : Il vient de la négritude. Dont il est un des co-auteurs.

W : Pour lui ça représentait quoi justement ce Tata ?

M : C'est... le sang partagé. C'est le même sang. [...] Donc le même sang partagé, le salut de la France qui permet donc à ceux qui sont noirs, métisses, agrégés d'anglais, professeurs de khâgne, etc. Et il a fallu très longtemps pour que Achille accepte de se considérer comme métisse... nègre... parce qu'il avait durement éprouvé ça, lui, à l'université en Amérique, avec la ségrégation. Il a passé 10 ans là-bas. Il en a bavé et il voulait pas recommencer en France. Et en France il a considéré au contraire qu'il y avait la possibilité de se distinguer, pas de se distinguer comme noir, mais de se distinguer comme homme. Car la négritude, c'est l'affirmation de l'identité noire, mais en même temps à vocation universelle. (Maurice. Entretien, 08/04/2019)

Proche des mouvements intellectuels noirs, Louis-Thomas Achille fonde en 1983 l'association *Amis de la Présence Africaine à Lyon* (APAL) qui se charge de la diffusion et de la médiatisation de la revue *Présence Africaine*, « revue culturelle du Monde Noir »⁵⁸. En parallèle de cette activité, l'association institutionnalise la date de commémoration du 11 novembre au Tata comme cérémonie « africaine » telle qu'elle perdure encore aujourd'hui.

Polémiques politiques et sursauts médiatiques

Les années 1980-1990 voient la croissance importante de la communauté africaine dans la région lyonnaise (Authier *et al.*, 2010). En même temps, le contexte politique est marqué par la montée des thèmes sur l'immigration et l'ascension du Front National. Le Tata est dès lors investi sur des questions identitaires et comme la légitimation de la place des immigrés africains en France (Arce et Gutierrez, 2007). L'épisode le plus parlant de cela est la commémoration du 11 novembre 1996 où le Tata renoue avec une modeste médiatisation⁵⁹. La présence d'une trentaine de sans-papiers du mouvement de l'Église Saint-Bernard lors de

⁵⁸ Fondée en 1947 par l'intellectuel sénégalais Alioune Diop, la revue s'attache « à définir l'originalité africaine et de hâter son insertion dans le Monde moderne » (Premier numéro, 1947).

⁵⁹ Reportage diffusé au journal télévisé FR3 du 11/11/1996. Source : www.ina.fr, consulté le 01/04/2019, propos retranscrits.

la commémoration créée la polémique. Un panneau avec des photographies de sans-papiers expulsés est brandi durant la *Marseillaise*. Le maire de Chasselay s'indigne de ce geste :

« J'estime tout à fait inutile d'en rajouter et d'apporter ici les problèmes d'aujourd'hui qui n'ont rien à voir avec une cérémonie du souvenir qui remonte à toute l'histoire de France. »

Ce à quoi lui répond le porte-parole des sans-papiers :

« Nous sommes les enfants des anciens tirailleurs sénégalais qui sont morts pour la patrie française. Nous ne sommes pas ici pour faire une manifestation politique mais pour parler de mémoire. »

Cet épisode est ainsi emblématique du sens de la commémoration du 11 novembre. Si les élus locaux et les membres des associations locales souhaitent principalement une « cérémonie du souvenir » qui ne vise qu'à l'acte de se remémorer en soi, le Tata est inscrit dans des temporalités immédiates qui donnent un sens au lieu en fonction du contexte politique. Ceci se traduit par une médiatisation du lieu seulement lors des polémiques nationales liées soit à l'immigration, soit à la mémoire de la colonisation. On retrouve ce schéma en 2004 lors d'un début de polémique causée par un projet de loi destiné à l'enseignement des aspects positifs de la colonisation⁴⁰. Le Tata fait alors de nouveau l'objet d'un reportage sur FR3 où l'absence de « consuls, ambassadeurs et chefs d'État » à Chasselay est fortement critiquée dans ce contexte de reconnaissance nationale de l'histoire coloniale⁴¹. Outre ces moments, le Tata reste dans un cadre mémoriel défini autour de quatre groupes d'acteurs locaux.

⁴⁰ Loi du 23 février 2005 portant « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » dont l'article 4 alinéa 2 stipulait : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » (Légifrance, modifié par décret le 16 février 2006).

⁴¹ Reportage diffusé au journal télévisé FR3 du 12/11/2004. Source : www.ina.fr, consulté le 01/04/2019.

Chapitre 3 – S'approprier le Tata, faire vivre les tirailleurs

Le réseau mémoriel des tirailleurs. Typologie des entrepreneurs du Tata

Pour l'ensemble des acteurs, investir et faire connaître le Tata relève du « devoir de mémoire ». Cette notion, aujourd'hui allant de soi, n'a rien d'évident et devant l'apparent consensus créée par ce mot de ralliement, il conviendrait de dévoiler la finalité propre à chacun derrière la mobilisation de la mémoire des tirailleurs (Lalieu, 2001 ; Gensburger et Lavabre, 2005 ; Ledoux, 2009). Faire vivre les tirailleurs relève d'une action publique mémorielle qui se partage entre acteurs associatifs et acteurs politico-administratifs (Michel, 2015 ; Gensburger et Lefranc, 2017). Les acteurs mobilisés autour du Tata cherchent par leurs interventions à produire et imposer des souvenirs communs concernant l'histoire des combats de Chasselay et/ou l'histoire des tirailleurs. Ce type d'acteurs mobilisant la mémoire à des fins de reconnaissance du passé sont qualifiés d'« entrepreneurs de mémoire » (Pollak, 1993 ; Michel, 2010, 2015 ; Gensburger et Lefranc, 2017 ; Naef, 2018). En plus de créer un ensemble de souvenirs communs, les entrepreneurs du Tata mettent aussi en relations d'autres lieux de mémoires de la région lyonnaise : la stèle de Montluzin, lieu des combats du 19 juin 1940 ; la montée de Balmont où furent exécutés vingt-sept tirailleurs le 19 juin 1940 ; la nécropole nationale de la Doua dédiée aux combattants des Première et Seconde guerres mondiales ; la prison de Montluc, « haut-lieu de la mémoire nationale ». Se dessine par la mise en relation de ces différents lieux ce que je propose de nommer un réseau mémoriel, espace relationnel où la connexité entre les lieux est définie par les pratiques mémorielles des groupes sociaux. Chaque groupe possède ses entrepreneurs de mémoire qui défendent une forme particulière de la mémoire des tirailleurs en fonction des lieux, appréhendée selon les intérêts et les valeurs du groupe. Ces formes particulières de mémoire s'articulent au sein du réseau mémoriel qui permet de circonscrire spatialement la mémoire des tirailleurs dans son ensemble.

Le Tata dans la vie du village

La commune de Chasselay par ses institutions (municipalité, écoles) et ses associations (musée de Chasselay, anciens combattants) constitue le premier acteur politico-administratif central. Etant donné la place du Tata sur son territoire, la commune de Chasselay fait le lien avec les autres acteurs. Elle est partie prenante de chaque cérémonie organisée au Tata et c’est elle qui fournit la plupart de la logistique et du matériel (sonorisation, harmonie municipale, salle des fêtes pour les pots post-cérémonie).

La municipalité s’attache à faire du « lien générationnel » entre les habitant-es de la commune un impératif. Le Tata, en tant que lieu-lien-liant, permet la réalisation de cette action publique où les Chasselois-es de tout âge se rassemblent au cours de cérémonies rythmant la vie du village. À chaque commémoration nationale (8 mai et 11 novembre), une cérémonie est organisée d’abord au cimetière municipal où les noms sur le monument aux morts de certaines familles chasseloises rappellent le sacrifice de la commune lors des guerres contemporaines. Les participant-es sont ensuite convié-es à se rendre à la nécropole nationale du Tata pour rendre hommage aux tirailleurs. Le lien entre la mémoire locale et la mémoire collective nationale s’entretient ainsi par ces deux commémorations successives. Outre les retraités, « public "fidèle" » (Gensburger et Lefranc, 2017, p.63), l’implication des enfants dans les cérémonies est encouragée pour attirer aussi les parents. Lors des cérémonies, l’ambiance y est alors familiale et conviviale. Les habitant-es s’y retrouvent et discutent de leur tracas quotidien :

10h40 – Bien que rentrés dans un cimetière, les gens discutent tranquillement, à haute voix et plaisantent entre eux. L’ambiance est à la sortie du dimanche et aux échanges cordiaux, sympathiques, entre connaissances. Personne ne chuchote et personne ne fait véritablement attention aux tombes [...]. Les discussions sont celles de village : on parle de la famille, de la chaleur, de la canicule à venir. Au niveau du portail, un petit groupe de 3-4 personnes échangent. Une femme, environ 40 ans, parle de ses problèmes de voiture aux autres : elle a dû aller plusieurs fois au garage la même semaine, alors le garage lui a prêté une grosse voiture. Elle dit que c’est bien mais trop gros pour elle. Elle ajoute, « je suis dans un quartier de racailles », donc, selon elle, ce ne serait pas la meilleure voiture pour le quartier. (Carnet de terrain. Observation de la cérémonie de commémoration des combats de Chasselay-Montluzin du 23/06/2019. Notes reprises le lendemain. Début de la cérémonie à 11h).

La municipalité encourage fortement les deux écoles, publique et privée, à travailler sur le Tata dans le cadre du « devoir de mémoire ». Le Tata est ainsi le seul moment dans l’année où les deux écoles sont amenées à se rencontrer pour l’élaboration en commun de divers travaux restitués au public lors de la commémoration de juin. Les commémorations au Tata sont donc l’occasion pour la commune de Chasselay certes de rappeler les valeurs républicaines et de remplir la mission civique du « devoir de mémoire », mais aussi d’inscrire le lieu dans une

temporalité villageoise, moment où la commune se souvient de son passé tout en entretenant les liens de sociabilité entre ses habitant-es.

L'ONACVG, la gestion de la mémoire officielle

La mémoire officielle renvoie à l'« ensemble des injonctions aux souvenirs produits et transmis par les autorités politiques légitimes » (Michel, 2015, p.12). L'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en tant qu' « opérateur majeur de la politique du ministère des Armées pour transmettre la mémoire et promouvoir une citoyenneté active et un lien vivant entre le monde combattant et la jeunesse »⁴², constitue l'organe de l'État à cette fin particulière. Fonctionnant de manière décentralisée, les services régionaux de l'ONACVG s'occupent de l'entretien des nécropoles nationales et les offices départementaux se chargent des anciens combattants et victimes des conflits contemporains et de la mission « mémoire », ciblant principalement la jeunesse et les scolaires.

Avec la disparition progressive, « naturelle », des anciens combattants des conflits majeurs du XXe siècle, l'ONACVG développe ses actions mémorielles afin de perdurer comme service étatique à part entière. Ce recentrement se concrétise par une intervention de plus en plus fréquente de l'office auprès des publics scolaires. Les travaux des enfants de Chasselay sur le Tata sont ainsi réalisés en collaboration avec l'ONACVG qui intervient en classe au cours d'ateliers pédagogiques. L'ONACVG leur fait également visiter les lieux de mémoires nationaux de la région comme la nécropole de la Doua ou la prison de Montluc. Par la mise en relation des lieux dans les actions pédagogiques, l'objectif est de transmettre l'histoire aux enfants mais aussi des valeurs citoyennes : la barbarie pratiquée dans les cellules de Montluc est mise en parallèle avec celle commise au lieu-dit « Vide-sac » ; les tombes de la Doua et du Tata représentent tous les morts pour la France ; l'enfermement des membres du FLN à Montluc questionne le rapport au passé colonial tout comme le Tata. La mémoire des conflits est dès lors utilisée comme « un outil de réforme de la société contemporaine » pour conjurer, par l'usage du passé, la lutte contre le racisme, l'intolérance et la violence extrême (Gensburger et Lefranc, 2017). Le travail par les lieux est ainsi primordial pour transmettre *in situ* ses valeurs, tout en menant une réflexion sur le passé. Le Tata en est une illustration :

Le site permet aujourd'hui de s'interroger sur la colonisation et l'histoire de ces tirailleurs sénégalais pendant la Seconde Guerre mondiale mais également sur les mémoires complexes liées à la constitution et l'évolution de ce lieu unique en France⁴³.

⁴² <https://www.onac-vg.fr/memoire>

⁴³ Programme pédagogique 2018-2019 du Mémorial de la prison de Montluc. Le Tata, avec la nécropole de la Doua, est proposé comme atelier pédagogique « hors les murs » de Montluc (p.13). <http://www.memorial-montluc.fr/>

Les Anciens Combattants, honorer « le respect de la mission » et témoigner du « crime raciste »

Chaque année depuis la fin de la guerre, l’organisation de la cérémonie d’anniversaire des combats est gérée par les Anciens Combattants. Avec l’incorporation des troupes coloniales dans les troupes de marine dans les années 1960, ce sont donc les Anciens Combattants des Troupes de Marine (ACTM) qui s’occupent du souvenir de ces soldats. La commémoration des combats de Chasselay-Montluzin se déroule en deux étapes. Un premier hommage est rendu à la stèle de Montluzin où est lu le récit des combats des 19 et 20 juin. C’est l’ensemble du corps d’armée qui est mis en avant lors de cette cérémonie et à qui hommage est rendu pour avoir su accomplir son devoir jusqu’au bout :

Les officiers, les sous-officiers, les caporaux-chefs, les caporaux et les tirailleurs de la 3^e Compagnie du 25^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais et leurs camarades de combat du 405 RADCA ont voulu prouver, et ont prouvé, que l’on pouvait remplir sa mission avec la seule volonté de se battre, quels que soient l’adversaire et sa supériorité, et que l’exécution [*sic*] de la mission était la seule chose qui comptât au combat, quel que soit le sacrifice réclamé, fût-il le suprême.⁴⁴

La cérémonie qui se déroule ensuite dans la foulée au Tata commémore toujours l’ensemble des tirailleurs morts pour la France en accomplissant leur devoir, mais en y ajoutant surtout la dimension politique de l’acte non militaire qui est le massacre raciste. Ce qui s’est passé le 20 juin 1940 au lieu-dit « Vide-sac » n’appartient plus au registre du souvenir militaire. Il s’agit de rappeler que les tirailleurs ont été assassinés à Chasselay non pas parce qu’ils étaient soldats, mais parce qu’ils étaient noirs.

En ce sens, la cérémonie du Tata de juin est dans la continuité du projet de Jean Marchiani, à savoir honorer ces soldats morts pour la France et se souvenir de la barbarie nazie. Dans le protocole, la lecture de la citation de la 3^e compagnie du 25^e RTS à l’ordre de l’Armée est systématique pour rappeler que la compagnie « a poussé l’héroïsme jusqu’au sacrifice total »⁴⁵. Les discours quant à eux reviennent sur l’acte raciste qui dépasse le cadre militaire, jusqu’à y mêler des souvenirs personnels de cette période trouble :

Dans son discours, le général parle d’ « événement tragique et inacceptable ». Les Allemands auraient commis un triple crime à Chasselay : « crime de guerre », « crime raciste » et un « crime contre l’humanité ». Il invite et demande à ce que tout soit fait pour les « nouvelles générations à ne jamais le tolérer [le racisme] ». Il dépeint ensuite les SS. Il dit que ce n’était pas des soldats (au sens où lui, membre de l’armée, entend ce qu’est un soldat), mais que c’était des membres du parti « nazi », des « tueurs » qui

⁴⁴ Maurice Com, ex-président des ACTM, « Réflexions sur les combats de Chasselay-Montluzin », in *Tata sénégalais de Chasselay*, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, 2003, p. 80

⁴⁵ Citation à l’Ordre de l’Armée de la 3^e Compagnie du 25^e RTS que l’on peut lire dans la case du Tata. Dernière phrase.

ont menés des actes de « terrorisme » et des « massacres ». [...] Il rappelle ensuite que : « la Bête immonde n'est pas morte », que c'est possible que des actes de cette nature se reproduisent un jour. [...] Il parle de son expérience de la guerre lorsqu'il était enfant et du souvenir qu'il garde des soldats SS. Il a grandi dans le Sud-Ouest et évoque son souvenir de la division SS « Das Reich », envoyée en 1944 dans la région pour se reformer et qui commit de nombreuses atrocités. Parle des soldats d'origine asiatique, anciens prisonniers, qui auraient été incorporés dans la division SS qui manquait alors d'effectifs. Selon le Général, c'était « les pires ». [...] Évoque un souvenir d'enfant, où, à 6-7 ans, dans la rue de son village, il s'est retrouvé face à ces soldats. Il serait resté plusieurs minutes devant eux qui se moquaient de lui. Au début, il ne comprenait pas trop pourquoi, puis il comprit que les soldats riaient de lui en se demandant si c'était une fille ou un garçon. Il garde un souvenir marquant et conclut en rappelant que c'est cette même division SS qui commit quelques jours plus tard, en remontant sur le front de Normandie, le massacre d'Oradour-sur-Glane. (Carnet de terrain. Observation de la cérémonie de commémoration des combats de Chasselay-Montluzin du 23/06/2019. Notes reprises le lendemain. Discours du général d'armée au Tata représentant les anciens combattants, blanc, 83 ans, ancien légionnaire).

La stèle de Montluzin constitue donc avec le Tata les deux lieux de mémoires associés aux combats de Chasselay. Mais passer d'un lieu à un autre signifie aussi changer de significations mémorielles : à Montluzin, on honore l'héroïsme des frères d'armes morts aux combats ; au Tata, c'est un acte commis hors les lois de la guerre qu'il s'agit de se remémorer au nom du « plus jamais ça ». À ces deux fins, le musée d'histoire militaire de Lyon propose une petite exposition sur ces combats et le Tata, bref rappel d'un passé perdu au milieu de tous les événements militaires ayant touché la Capitale des Gaules.

Les associations africaines et l'ancrage identitaire

Il est déjà trop réducteur d'englober les associations africaines dans une seule catégorie d'acteurs associatifs. Différentes logiques se dégagent selon les collectifs et les intérêts ne sont pas les mêmes. Toutefois, il me semble possible de les regrouper autour d'une caractéristique commune à savoir le Tata comme élément de valorisation et de renforcement de l'identité africaine en France. Comme le cas de Pascal l'illustre déjà, le Tata apparaît comme un moyen de construction identitaire et est dès lors promu par les associations africaines pour le faire connaître parmi la communauté, et surtout parmi les jeunes :

D'une part, aider nos enfants Afro-français à comprendre qu'ils ne sont pas seulement des mendiants du pain économique de la France, mais qu'ils ont des raisons d'être des Français fiers, fiers d'habiter la France libre que leurs ancêtres les Combattants Afro-français ont contribué à construire. D'autre part, faire de la nécropole de Chasselay l'outil pédagogique qui aide les autres jeunes Français à se réapproprier cette frange de l'histoire de France.⁴⁶

⁴⁶ Association *Afrique Autrement* in « Mémoire de frères d'armes : Un héritage pour bâtir une France fraternelle », *La Gazette du Marsouin et du Bigor*, bulletin de liaison de l'Association ACTM, 2004, n°2.

Le Tata doit servir à la fois de repère, mais aussi d’« outil pédagogique » pour rapprocher les jeunes Français, blancs et noirs. Pas simplement pour la communauté africaine, c’est pour toutes les franges de la population qu’il faut faire connaître ce Tata afin de favoriser le « vivre ensemble », la découverte et l’échange des cultures ainsi que la reconnaissance et le respect des identités mutuelles. Contre les polémiques autour de l’immigration, le « Grand Remplacement »⁴⁷ ou l’identité nationale, le Tata apparaît comme une réponse adaptée car puisant ses forces dans l’histoire de la France et de l’Afrique. La territorialisation de ce passé offre un moyen de réponse français, ou plutôt afro-français, à un problème français. C’est pour cela que les associations africaines défendent le Tata comme outil identitaire pour les jeunes générations plutôt que les exemples outre-Atlantique des noirs afro-américains, leur « faux frères »⁴⁸. Suite à l’élection de Barack Obama en 2008, le site Ekodafrik écrivait :

Les Tirailleurs venus de toute l’Afrique ont défendu avec courage et fierté les valeurs de liberté quand la France était engagée dans le conflit tant pendant la première qu’au cours de la seconde guerre mondiale. A Chasselay est érigé un cimetière appelé « Tata sénégalais » où reposent ces vaillants combattants de la liberté. A l’époque, nul n’osait parler « d’immigration choisie » ou « identité nationale », aujourd’hui les mêmes qui n’ont que ce terme à la bouche lorsqu’ils évoquent l’immigration devraient ne pas avoir la mémoire trop courte. En effet, il est fini le temps où les Afro Caribéens devaient raconter leur histoire en se justifiant. Terminée cette époque, aujourd’hui, la République doit accorder la même place à tous ses enfants. Alors à tous ceux qui regardent l’exemple américain et se demandent comment faire pour y arriver, il est temps de se mobiliser. Arrêtons de commenter les images de la télévision, il faut passer à l’action alors tous au Tata sénégalais ce mardi 11 novembre pour montrer que nous existons « *Yes we can* »⁴⁹.

La mobilisation par les lieux est ainsi autant un pèlerinage du souvenir qu’un geste politique. Si le Tata constitue la pierre angulaire de cette mobilisation, d’autres cérémonies sont organisées par les associations africaines pour rendre hommage aux combattants africains. Trois lieux sont ainsi investis à trois dates fixes : le Tata le 11 novembre pour

⁴⁷ Le « grand remplacement » est une théorie complotiste d’extrême droite, raciste et xénophobe, aux origines néo-nazies et antisémites, selon laquelle il existerait un processus délibéré de substitution de la population française et européenne par une population non européenne, originaire en premier lieu d’Afrique noire et du Maghreb. Cette thèse a été introduite en 2010 par Renaud Camus, écrivain français d’extrême droite.

⁴⁸ Elise Vincent, « Afro-américains et Noirs de France, les faux frères », *Le Monde*, 27/08/2014. Un extrait résume bien les difficultés de comparaison entre l’histoire noire américaine et celle française : « L’histoire entre les deux rives de l’Atlantique a également forgé des communautés au passé extrêmement éloigné. Assimiler les conséquences de deux siècles d’esclavage sur le sol américain aux séquelles du colonialisme français relève de l’équilibrisme. La gêne est forte par exemple sur le traitement réservé aux tirailleurs sénégalais, mais on n’a jamais vu, en métropole, des voitures de train réservées aux Blancs ou des fontaines d’eau interdites aux Noirs, comme aux Etats-Unis jusque dans les années 1960. »

⁴⁹ echosdafrique.net, article du 9 novembre 2008 pour la cérémonie du 11 novembre. Consulté le 01/04/2019.

l'ensemble de cette journée « africaine » à Chasselay, la nécropole de la Doua à Villeurbanne pour les combattants de la Première guerre mondiale tous les 1^{er} novembre, et la montée de Balmont dans le 9^e arrondissement de Lyon chaque 18 juin, à l'occasion de l'appel du Général de Gaulle. Les valeurs partagées par le groupe des associations africaines (républicaines, antiracisme, multiculturalisme, antidiscriminations,...) se retrouvent exprimées dans tous ces lieux, mais chaque cérémonie souligne un aspect mémoriel en particulier.

Comme pour les Anciens Combattants, les lieux et les dates infléchissent la signification mémorielle. Le 18 juin à la montée de Balmont, l'occasion est certes de se remémorer là encore un massacre raciste, mais aussi de mettre en avant l'engagement de l'Afrique dans la Résistance. Il est alors rappeler que c'est à Brazzaville que De Gaulle forma la France libre, et que si Lyon fut la capitale de la Résistance, il ne faut « jamais oublier que ce premier acte de résistance sacrificiel est venu des tirailleurs du 25^e RTS qui s'opposèrent à l'entrée des envahisseurs nazis en région lyonnaise »⁵⁰. Les deux commémorations de novembre, le 1^{er} à la Doua et le 11 à Chasselay vont de pair. Il s'agit par-là de mettre l'accent sur l'engagement des combattants africains pour « la liberté » autant lors de la Première que lors de la Seconde guerre mondiale. Le 11 novembre à Chasselay rassemble l'ensemble de ces éléments avec cette journée africaine en y ajoutant en plus les moments de partage que sont le repas et l'après-midi d'activités autour de la culture africaine.

Les quatre acteurs de la mémoire des tirailleurs qui viennent d'être décrits mettent donc en lien différents lieux de la région lyonnaise par leurs pratiques mémorielles. En allant d'un lieu à un autre et en répétant régulièrement ces pérégrinations, chaque entrepreneur de la mémoire des tirailleurs circonscrit ce que j'appelle son circuit mémoriel. Le Tata faisant partie de l'« entour » des Chasselois-es (Thévenot, 1994), cette familiarité avec le lieu les amène la plupart du temps à passer devant, à le côtoyer les jours de cérémonies et pour les enfants à travailler dessus durant leur formation scolaire. L'ONACVG, participant de cette formation, se sert du mémorial de Montluc comme ressource principale dans la gestion de la mémoire officielle des tirailleurs. Tradition désormais pérenne, les Anciens Combattants se retrouvent tous les mois de juin à Chasselay et à Montluzin pour le souvenir des camarades morts aux combats. Enfin, les associations africaines connectent le Tata à la nécropole de la Doua et à la montée de Balmont comme supports de l'ancrage identitaire afro-français en région lyonnaise. La vie quotidienne à Chasselay, les ateliers pédagogiques de l'ONACVG, la

⁵⁰ Discours du maire du 9^e arrondissement de Lyon lors de la commémoration du 18 juin 2016 à la montée de Balmont. Source : echosdafrique.net. Consulté le 01/04/2019. Cette rhétorique de défendre les tirailleurs comme les premiers Résistants à Lyon se retrouve aussi dans les discours des Anciens Combattants.

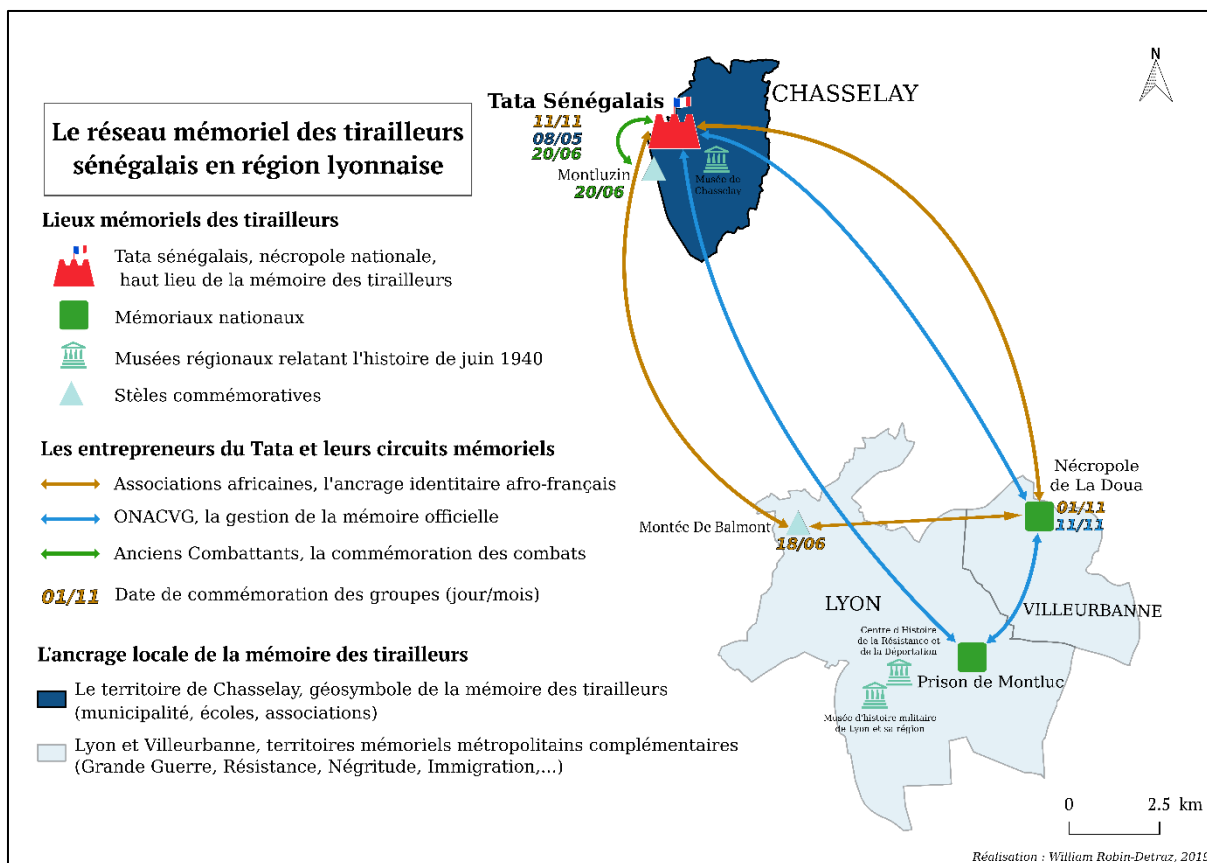


Figure 3 - Le réseau mémoriel des tirailleurs sénégalais

commémoration des combats des Anciens Combattants et les actions culturelles des associations africaines dessinent ainsi sur la carte du Rhône un ensemble de lieux de mémoires connectés entre eux par la mémoire des tirailleurs. L’ancrage spatial de la mémoire des tirailleurs se retrouve alors au sein du réseau mémoriel avec pour nœud de connexions de tous ces circuits le Tata de Chasselay.

Le réseau mémoriel est ainsi caractérisé par la commémoration d’actes odieux similaires perpétrés sur une période courte dans un espace régional. La proximité spatiale et historique des lieux de mémoires opèrent donc leur rapprochement mémoriel. Localement, ce réseau repose sur la *complémentarité* des lieux mémoriels. Chaque lieu vient enrichir le Tata par les mémoires qui lui sont attribuées et, *in fine*, enrichit le cimetière d’autres dimensions mémorielles (Grande Guerre, Résistance, Négritude). Au sein de ce réseau mémoriel, la mémoire « circule » : les acteurs du réseau coopèrent, se croisent, se complètent ou éventuellement rivalisent dans la perpétuation du souvenir des tirailleurs.

La mémoire des « Autres » du Tata

Le Tata demeure la seule nécropole nationale dédiée spécifiquement à la mémoire des tirailleurs sénégalais. Mais, du fait de la complexité du lieu et de sa polysémie, d'autres mémoires ont été surimposées à celles des tirailleurs. Les personnes ayant joué un rôle remarquable dans l'histoire du lieu voient leur mémoire s'adosser à celle des tirailleurs ouvrant alors une autre porte sémantique du haut lieu.

Le souvenir de Jean Marchiani, fondateur du Tata

S'intéresser au Tata conduit inévitablement à rencontrer son fondateur, Jean Marchiani. L'action de cet homme au temps fort de la guerre constitue un point aussi surprenant que mémorable. Le vaste projet de « Conservation du Tata », s'il n'a pu voir le jour, reste néanmoins un élément marquant et significatif de la personnalité de ce Corse, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, né le 1^{er} mars 1884 et décédé en janvier 1969 dans sa Corse natale à l'âge de 85 ans. Possédant de nombreuses citations et décorations militaires – dont la Légion d'honneur et la Croix de guerre –, Marchiani fut nommé Directeur de l'Office Départemental des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Rhône⁵¹ en 1938, fonction qu'il assura jusqu'en mai 1948⁵². Malgré sa retraite, il continua d'entretenir sa propriété, le Tata, jusqu'en 1966, date à laquelle il le donna à l'État pour devenir nécropole nationale.

Le fond Marchiani des Archives Départementales du Rhône reste le dossier consulté à ce jour contenant le plus d'informations sur l'histoire du Tata, mais comprenant seulement la vision de Jean Marchiani, évidemment non neutre. Retracer l'histoire du lieu revient à placer ses pas dans ceux de Marchiani en acceptant que le chemin de croix historique menant aux origines du Tata soit balisé par les documents du guide, laissant peu de liberté pour l'aventure dans les sentiers perdus. De Marchiani, on ne connaît ainsi que ce que le Corse a bien voulu laisser échapper dans ses archives, ce qui est déjà beaucoup (Farge, 1989). La majorité des personnes s'intéressant de près au Tata s'est ainsi plongée dans ses archives, dont un certain nombre d'enquêté-es. L'ONACVG s'appuie sur ces archives lors de la réalisation des travaux pédagogiques avec les enfants de Chasselay. Par exemple, les classes de CM1/CM2 de Chasselay de l'année 2017-2018 ont réalisé un panneau sur l'architecture du Tata et sur le projet de Conservation. Grâce aux plans de Marchiani et à la description du projet dans les

⁵¹ Ancienne appellation de l'ONACVG.

⁵² Biographie de Jean Marchiani in *Tata sénégalais de Chasselay*, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, 2003, p. 86-87.

documents d’archives, les élèves ont été invités à « imagin[er] à quoi aurait pu ressembler cette "terre sénégalaise" »⁵³, et, en quelque sorte, à prolonger le projet Marchiani. Le fait que Marchiani ait réalisé cette action alors qu’il était directeur de l’ODMACVG est d’ailleurs commémoré dans une certaine mesure au sein de l’administration de l’ONACVG. Les successeurs de Marchiani tiennent à entretenir cet héritage légué comme un exemple. L’action indépendante de Marchiani, bien que fonctionnaire, force le respect et pose la question aux membres de l’administration : comment aurait-on pu agir en 1940 ?

Rendons hommage à la mémoire de Jean Marchiani ; rares sont les fonctionnaires qui prennent de telles initiatives sans soutien officiel, sinon celui de la population, son énergie et un sens élevé du devoir furent les facteurs de sa réussite.⁵⁴

Cependant, certaines controverses apparaissent aussi sur la personnalité de l’homme et des tensions sont perceptibles autour de sa mémoire. L’édification du Tata pour la postérité laisse une trace de Marchiani et certain-es y verraient aujourd’hui un acte intéressé de sa part pour sa propre valorisation. Ce qui ne manque pas de provoquer des réactions de réhabilitation du personnage, à l’image de Martine. Cette retraitée de 75 ans est très engagée dans la vie associative des villages du Beaujolais, en particulier dans la promotion du patrimoine de la région. Elle accorde une importance cruciale à l’histoire et croit à ce qu’elle appelle la « transgénérationnelle », c’est-à-dire :

« [...] tout ce que nos ancêtres ont vécu, et nous ont plus ou moins transmis, on est là quand même aussi, un petit peu, pour le continuer, le mettre en valeur, [...]. Y’a pas de frontières entre ce qu’ils ont vécu, ce qu’on a vécu. Bah on est là maintenant, il faut quand même que ça tombe pas dans l’oubli [...]. » (Entretien, 01/04/2019)

Habitante de la région depuis toujours, son grand-père fut officier dans un régiment de tirailleurs sénégalais durant la Première guerre mondiale. Le souvenir de Marchiani est alors associé au souvenir de son grand-père qui fut à la fois tirailleur et ancien combattant de 1914-1918. Mettre en doute la mémoire de Marchiani, c’est aussi toucher à sa mémoire personnelle. Martine avait pour projet en 2012 de mettre en place une commémoration pour les 70 ans de l’inauguration du 8 novembre 1942, qui, pour elle, aurait rendu hommage à Marchiani. L’accès au Tata fut refusé par l’ONACVG. On voit ainsi s’élaborer un conflit de mémoire entre la mémoire officielle et celle de Martine :

⁵³ Panneau réalisé à partir de travaux (textes et dessins) des élèves de l’école privée de Chasselay sous la direction de l’ONACVG et le mémorial de Montluc. Panneau présenté lors de la cérémonie de juin 2018 au Tata. Panneau photographié à la mairie de Chasselay le 10/04/2019.

⁵⁴ Jean Poncet, Directeur honoraire du service départemental de l’ONACVG du Rhône, écrit ceci en conclusion de son recueil de commentaires et témoignages sur le *Tata sénégalais de Chasselay. Les combats de Chasselay Montluzin et dans l’Ouest Lyonnais les 19 et 20 juin 1940* (1992).

M : [L'ONACVG] m'a interdit de faire la commémoration parce que la première commémoration a eu lieu sous le régime de Vichy. Et si le général des Armées, de la Défense⁵⁵ est venu au Tata, c'était pas pour mettre en valeur le régime de Vichy. C'était parce que c'était un ancien de 14-18, en même temps que Jean Marchiani, que je voudrais bien aussi mettre en valeur parce que c'est un homme pour moi qui a été dans la reconnaissance immédiate de ces tirailleurs [...].

[...]

W : Tout à l'heure vous parliez d'un projet que vous aviez autour de Jean Marchiani, c'était par rapport à quoi en fait ?

M : Eh ben mettre en valeur... déjà ... Parce que j'ai entendu quand je suis passé au Tata dernièrement, une assistante de [l'ONACVG], qui avait un groupe de jeunes qu'elle avait amené, remettre en cause, l'intégralité [sic] de Jean Marchiani, en disant s'il avait fait ce côté Tata, c'était pour sa gloriole personnelle... je n'avais jamais encore entendu ça ! Et justement pour le régime de Vichy ! J'avais jamais entendu ça, parce que lui, quand on lit les archives... [...] Pour moi ça fait partie d'aboutir à ce que Jean Marchiani soit quand même reconnu, et que comme je vous disais tout à l'heure, le ministre des Armées qui est venu en novembre 1942, c'était justement pour rendre honneur à Jean Marchiani, avec qui il était dans les tranchées en 14-18, et mon grand-père y était aussi !

La mémoire des tirailleurs, comme celle de Jean Marchiani, est donc toujours réceptionnée en fonction des habitus sociaux et des trajectoires personnelles des individus (Antichan et Teboul, 2016 ; Gensburger et Lefranc, 2017). La multiplicité des réceptions produit donc toujours plus de significations à cette mémoire que le Tata rend visible.

La mémoire de Jean Marchiani serait aujourd'hui en tensions suite à la découverte récente de lettres antisémites de sa part. Il ne se serait « actuellement pas bon de parler de Marchiani » (Maurice. Entretien, 08/04/2019). N'ayant pas consulté ses lettres ou d'autres documents attestant de l'antisémitisme de Marchiani, je ne saurais attester de cette accusation. Il convient toutefois de noter que cette suspicion d'antisémitisme autour de Marchiani provoque la gêne chez ceux/celles qui lui rendent hommage. Là encore, la diversité des facettes du personnage ajoute de la complexité à cette mémoire en apportant une ombre au Tata : il est en effet dérangent d'imaginer que le fondateur d'un lieu qui se veut témoin d'un crime raciste ait pu, d'un autre côté, encourager une autre forme de discrimination raciale...

⁵⁵ Il s'agit en réalité du Général Brévié, secrétaire d'État, ministre des Colonies en 1942, qui fut présent lors de l'inauguration, comme nous l'avons décrit précédemment. La présence d'un ministre des Armées au Tata eut lieu lors des cérémonies dits « de glorification » après la Libération, en 1944 et 1945. On voit alors s'opérer, comme l'a théorisée Halbwachs, cette appropriation de la mémoire où le souvenir est reconstruit et reconfiguré selon les cadres sociaux du présent (Halbwachs, 1994).

Louis-Thomas Achille et le Tata comme manifestation territoriale de la négritude

L’appropriation du Tata par les communautés africaines doit beaucoup à Louis-Thomas Achille qui fut le premier à effectuer un pèlerinage chaque année pour le 11 novembre au Tata de Chasselay. En tant qu’intellectuel du mouvement de la négritude, son appropriation du Tata a durablement marqué les mémoires africaines. L’association qu’il fonda en 1983, l’APAL, s’occupe encore aujourd’hui de l’organisation de la commémoration du 11 novembre, en lien avec d’autres collectifs. L’association conserve dans ces buts des notions propres à la négritude :

- a) La défense et illustration, en dehors du continent noir comme sur celui-ci, des valeurs de civilisation conservées ou créées par les peuples qui en sont issus, dans la perspective de l’humanisme universel, l’engagement pacifique contre la discrimination ainsi que pour l’intégration des communautés.
- b) De répandre la connaissance et l’étude approfondie de ces valeurs.
- c) D’encourager toute manifestation culturelle exprimant le génie des peuples noirs d’Afrique et de la Diaspora Noire.
- d) D’organiser un large dialogue culturel entre Européens (particulièrement les Lyonnais) et interprètes des cultures noires, afin de développer le goût de se connaître mutuellement, d’étudier les modalités de rencontre et échanges culturels, en respectant et comprenant les différences qui font leur richesse.
- e) Défendre et faire connaître la mémoire des soldats venus d’Afrique sur le sol français se battre aux côtés des autochtones pour la survie de la France et de ses valeurs. Elle privilégie, dans cet esprit, le « Tata africain » à Chasselay et cherche lors des cérémonies du 11 Novembre qu’elle anime, à en faire connaître les enjeux et la portée aux communautés africaines et aux jeunes générations. Elle a pris en charge une commémoration analogue au cimetière de la Doua (Villeurbanne) le dernier jour d’Octobre.⁵⁶

Forgé par Aimé Césaire et théorisé par Léopold Sedar Senghor, la négritude est définie par ses fondateurs comme « *la personnalité collective négro-africaine* » ou encore « *l’ensemble des valeurs culturelles du monde noir* », mouvement défenseur de la « *civilisation négro-africaine* » dont les fondements seraient différents de la civilisation européenne gréco-latine : « *L’émotion est nègre, comme la raison hellène* » écrit Senghor (1964). Louis-Thomas Achille fut plus qu’un compagnon de Césaire et Senghor. Il fut leur camarade de classe au lycée Louis-le-Grand mais aussi un des écrivains du mouvement politico-littéraire en publiant dans *La Revue du Monde Noir*, dont il est d’ailleurs le préfacier du recueil comprenant l’ensemble des textes (Achille, 1976). Membre de l’intelligentsia noire parisienne des années

⁵⁶ Buts de l’association APAL : www.lyonpresenceafricaine.com. Consulté le 14/05/2019.

1930, Achille fait même partie du noyau dur, puisque c'est dans le salon de ses cousines, les sœurs Nardal, que se constitua cette conscience noire : « Les sœurs Nardal rassemblèrent, à Clamart, près de Paris, des descendants des Africains déportés au nouveau Monde et dispersés sous une demi-douzaine de bannières nationales européennes ; elles les présentaient à de vrais Africains, plus récemment colonisés. Au cours de réunions récréatives ou laborieuses, ces Noirs se sentaient habités par un formidable et pacifique défi aux caprices de la géographie et de l'histoire, de la politique et de l'économie. Ils se découvraient une commune manière d'être, de sentir, d'espérer et bientôt, d'agir ! Incapables pour la plupart de retrouver des communes racines africaines, ils se dirent tout simplement "Noirs". » (Achille, 1976). Professeur à Washington et à Atlanta, Achille fut actif durant ces années aux États-Unis dans les mouvements de luttes menées par les Noirs américains contre la ségrégation raciale⁵⁷. Acculturé à l'afro-américanité, il ramena cette culture en France lorsque, nommé professeur d'anglais au lycée du Parc à Lyon, il créa la chorale de *Negro Spirituals*, le « Park Glee Club », en 1948, qu'il mena jusqu'à sa mort en 1994. Cette chorale participa à l'accueil de Martin Luther King lorsque le Pasteur se rendit à Lyon en 1966 pour un discours à la Bourse du Travail⁵⁸. Passionné de musique et fervent catholique, Achille fonda aussi un « Centre de documentation sur la musique sacrée afro-américaine » à Lyon et fut le premier président de Radios Chrétiennes en France (RCF) dans les années 1980 où il anima pendant douze années une émission hebdomadaire sur les *Negros Spirituals*⁵⁹.

Ce bref aperçu de cette vie riche donne idée de l'ampleur de l'héritage laissée par Louis-Thomas Achille à Lyon pour qui est passé par le lycée du Parc, a écouté RCF ou bien se rend au Tata de Chasselay chaque 11 novembre. Les associations africaines, et en particulier l'APAL, rendent régulièrement hommage à cette personnalité de la région lyonnaise qui servit de lien local pour la conscience noire. À l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2008, quelques mois après la mort d'Aimé Césaire, l'après-midi fut dédiée à un « hommage "aux trois mousquetaires" de la négritude »⁶⁰. Figure peu connu nationalement par rapport à Senghor et Césaire, la mémoire de Louis-Thomas Achille est mise en avant par ses héritiers : un amphithéâtre portant le nom de Louis-Thomas Achille a été inauguré au lycée du Parc et une nouvelle rue de Lyon dans le 2^e arrondissement porte son nom :

⁵⁷ <http://louisthomasachille.com/>, site tenue par les enfants de Louis-Thomas Achille qui retrace sa biographie.

⁵⁸ Sauf que le pasteur et le professeur ne purent se rencontrer, Achille faisant partie à ce moment-là du jury du 1^{er} Festival mondial des Arts Nègres à Dakar à l'invitation de Léopold Sédar Senghor, alors président du récent Sénégal indépendant.

⁵⁹ *Op.cit.*

⁶⁰ Bulletin de l'association APAL de novembre 2010, *Le Tata de Chasselay. 70^{ème} anniversaire des journées de Juin 1940*, p.16-17.

Le nom de Louis Thomas ACHILLE est désormais inscrit dans l’espace public lyonnais, symboliquement à la confluence du Rhône et de la Saône. Il dira l’actualité du parcours d’un homme enraciné tout à la fois dans les continents américain, européen et africain, d’un humaniste ouvert à l’autre et d’un infatigable porteur des valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité.⁶¹

Le parcours du premier pèlerin du Tata vient donc là encore s’ajouter à la mémoire des tirailleurs en y associant une vie portée par l’engagement autour de la négritude et dont les héritages patents donnent des « racines » noires à la région lyonnaise. On remarque ici que cette nouvelle mémoire « s’inscrit » dans un autre espace et vient donc ajouter de nouveaux lieux au circuit mémoriel de l’APAL.

Les Chasselais-es de 1940, figures locales de la tragédie

Tout comme Louis-Thomas Achille, d’autres personnes liées à l’histoire du Tata ont leurs noms inscrits sur des rues, comme c’est le cas des Chasselais qui, en 1940, aidèrent les tirailleurs sénégalais blessés. Ainsi, la municipalité de Chasselay a-t-elle donné à trois squares du village le nom d’Henriette Morin, Jeanne Damour et sœur Clotilde, ces trois femmes qui se distinguèrent pour leur courage lors des événements qui touchèrent le village et furent récompensées par la Croix de guerre avec palme lors de l’inauguration du 8 novembre 1942.

Au square Henriette Morin, la partie gauche d’une grande affiche décrit la personnalité et la vie de celle qui fut la pharmacienne du village de 1931 à 1997. La partie droite est la retranscription du récit et du témoignage d’Henriette Morin à propos des journées des 19 et 20 juin 1940⁶². Les lettres qu’elle reçut des tirailleurs qu’elle avait soignés et des photos d’elle avec des tirailleurs sont reproduites. Situé dans le centre du village, bien que cerné par deux routes et peu accessible, ce square opère ainsi une mise en mémoire dans le village à la fois de celle qui assura des soins aux Chasselais-es pendant quasiment tout le XXe siècle, et aussi de la place de l’événement, le massacre, dans l’histoire du village comme élément constitutif de cette mémoire locale. Ces nouveaux lieux, créés pour faire-mémoire, viennent compléter le réseau mémoriel en y ajoutant quelques points sur le territoire de Chasselay venant renforcer la quotidienneté du Tata pour ces habitant-es.

Raymond Murard, qui organisa les inhumations provisoires des corps et les recherches d’identifications des soldats, était aussi le secrétaire de mairie et le directeur de l’école publique. La municipalité ne manque pas ainsi de mettre en avant l’action d’un de ces anciens dirigeants, sources de fiertés pour l’institution. De même, lorsque les enfants de l’école

⁶¹ Communiqué des enfants de Louis-Thomas Achille sur la délibération du Conseil Municipal de Lyon, le 28 mai 2018. (<http://louisthomasachille.com/>)

⁶² *Tata sénégalais de Chasselay* – Direction nationale de la mémoire, du patrimoine et des archives, Ministère de la Défense, 2003.

publique travaillent sur le Tata, il leur est rappelé que c'est un de leur ancien directeur, et donc une partie de l'école, qui prît part aux journées de juin 1940. Transmettre la mémoire de l'événement revient donc aussi à transmettre la mémoire de ces figures locales qui font partie de l'histoire et où, à travers elles, les Chasselois-es d'hier, d'aujourd'hui et de demain pourront se sentir rattachés à l'histoire de ce territoire.

Découvrir le Tata.

La réception du terrain par l'apprenti-chercheur

« Pourquoi le Tata ? »

En tant que première immersion longue dans un travail de recherche, mon enquête de terrain sur le Tata m'a conduit sur des chemins que je n'aurai pas imaginés prendre mais que j'ai toujours inconsciemment voulu emprunter. De mon histoire familiale intimement liée à la Seconde Guerre mondiale⁶³ à mes questionnements sur notre société post-coloniale en passant par des cours d'histoire qui m'ont fasciné en classes préparatoires sur la Force Noire, je me suis découvert un attrait renforcé pour la question des mémoires et des identités. Le Tata a opéré comme un catalyseur de mes préoccupations intellectuelles, véritable « choc géographique » où se retrouvent entrechoquées en ce lieu les turpitudes de l'histoire à travers ses espaces-traces, réminiscences du passé jalonnant les enjeux sociétaux contemporains (Chevalier, 2017).

J'ai été fréquemment confronté à la question « pourquoi le Tata ? » lorsque je présentais ma recherche aux enquêtés. Mon idée première de mémoire était initialement centrée sur la question de la mort en géographie via l'étude des lieux funéraires. Lorsque le moment fut venu de choisir un terrain en région lyonnaise, donc un cimetière, je me suis retrouvé au détour d'un clic piégé par ce « cimetière pas comme les autres »⁶⁴. La découverte surprise de ce terrain a réorienté mon travail pour lui conférer la dimension ici présentée. Au cours de ces six mois d'investigations, chaque nouvelle entrée sur le terrain m'a conduit à pousser des portes dont je ne suis, au moment où j'écris ces lignes, encore que sur le seuil. Les pièces cachées du Tata

⁶³ Mon arrière-grand-père fut brigadier international au moment de la guerre d'Espagne avant d'être résistant communiste F.T.P. au côté de mon arrière-grand-mère, agent de liaison pour la Résistance en Haute-Savoie. Mes parents m'ont donné pour quatrième prénom le nom de code de mon arrière-grand-père dont je porte fièrement le souvenir.

⁶⁴ www.landrucimetieres.fr, « Chasselay (69) : À Chasselay, un cimetière pas comme les autres : le Tata sénégalais », consulté en janvier 2019.

sont encore à explorer pour épuiser de fond en comble la richesse du lieu. Cependant les premières expériences du terrain me permettent d’en tirer une première approche réflexive.

Braconnage, surinterprétation et triangulation des sources

Aborder les mémoires en géographie constitue déjà une relative nouveauté dans le champ universitaire. Le présenter à des personnes extérieures à la recherche en sciences sociales est encore plus délicat. Il a souvent été plus facile pour moi de me présenter comme historien aux enquêté-es que de dire « étudiant en sciences sociales » ou « en géographie ». L’histoire est une discipline plus familière et parlante pour les enquêté-es qui semblent immédiatement saisir le lien avec le Tata. À la suite d’un entretien, un enquêté a par exemple tenu à me montrer sa bibliothèque comportant de nombreux magazines « grand public » d’histoire et à me parler des émissions et documentaires qu’il regardait sur l’histoire. Chasselois âgé de 87 ans, blanc, ancien agriculteur qui se dit « paysan », retraité depuis un certain temps, cet enquêté m’a confié qu’il « adore l’histoire » à laquelle il s’intéresse à travers ses grands personnages « jusqu’à De Gaulle ». Il m’a beaucoup parlé de son intérêt historique pour le nazisme et Staline, qui aurait « tué plus qu’Hitler », et notamment les paysans russes⁶⁵. Me dire historien a ainsi permis, sans poser beaucoup de questions, d’avoir accès à de précieuses confidences et instaurer un lien de confiance direct avec les enquêté-es. Cette posture pose un problème déontologique car le recueil d’information peut apparaître ici comme du « braconnage » où les informations sont glanées sans honnêteté totale. Toutefois, « du point de vue de la pratique, on admettra qu’il y a dans toute recherche des stratagèmes de présentation mettant en relief certains éléments supposés intéresser les enquêtés et minorant d’autres aspects, qui ne se confondent pas avec le mensonge mais s’en approchent » (Jounin, 2014, p. 122).

De l’autre côté, n’étant pas familier de la culture et de la spiritualité africaine, certaines pratiques rituelles autour du Tata ont pu m’échapper car je savais peu de choses par exemple du rapport « aux morts qui ne sont pas vraiment morts » dans l’animisme⁶⁶. Au cours d’une

⁶⁵ Notes post-entretien. 10/05/2019.

⁶⁶ Senghor décrit l’animisme dans *Liberté I, Négritude et Humanisme* en ces termes : « Le monde n’est pas, dans sa réalité, une somme de couleurs, de formes, d’odeurs : une somme de qualités sensibles. [...] Pour le Nègre, sous l’aspect matériel et sensible, il y a un *monde d’âmes*. Qu’est-ce que l’âme ? [...] On peut dire que c’est une *force spirituelle*, un *principe de vie intellectuelle et morale*, qui anime chaque être, chaque plante, chaque chose pourvue d’un caractère propre : montagne, caverne, rocher, lac. C’est l’âme qui meut le corps ; mais elle ne le peut faire que par l’intermédiaire du *souffle vital*. Celui-ci est le *principe de la vie physique*. Il est une matière extrêmement subtile, comme l’air que nous respirons. [...] Il y a, en troisième lieu, le *double*, qui, bien que perceptible, a la mobilité de l’esprit ; c’est l’*essence de l’être*. On comprend dès lors, que l’âme des choses inertes, sans souffle vital, sans corps vivant à animer, soit plus libre et plus puissante – redisons-le : *l’âme est, dans son essence, force active* – ; et aussi l’âme

visite organisée au Tata par une association africaine que j'ai observée en tant que participant, deux femmes noires se sont mises à verser de l'eau sur le pas du cimetière en marmonnant des choses que je n'arrivais pas à entendre. Avant de partir, elles ont laissé dans la case en face du portail la bouteille d'eau ouverte utilisée ainsi qu'une orange⁶⁷. Les enquêtés africain-es m'ont ainsi appris l'importance de l'eau « purificatrice » dans la culture africaine, versée avant de manger « pour les Ancêtres » ou sur le pas de la porte de quelqu'un avec qui l'on est fâché pour venir en paix. De même, ce que les participantes à la cérémonie marmonnaient, ce sont les noms des Ancêtres pour lesquels cette eau est versée avant de pénétrer dans leur demeure. L'orange et l'eau posées dans la case sont des présents en signe de remerciements pour leur visite. L'enquête ethnographique a ainsi permis de s'approcher un peu plus de ces pratiques culturelles.

Seulement, devant la découverte de cette culture, le risque a été par moment d'une surinterprétation de la signification du Tata (Lahire, 1996). L'APAL possède ainsi un lien fort avec le courant de la négritude que les plus ancien-nes de l'association entretiennent. À la suite des premiers entretiens, le Tata m'est alors apparu essentiellement et exclusivement comme la manifestation territoriale de la culture négro-africaine. Si c'est effectivement un élément à prendre en compte, l'ériger en facteur déterminant parce que « le plus séduisant intellectuellement » aurait été une erreur (Olivier de Sardan, 1996) car ne rendant pas justement compte de la sémantique du lieu par rapport aux autres groupes sociaux. De plus, si la Négritude est apparue comme un élément clé dans la compréhension de la signification du Tata, prendre cette notion comme élément de mobilisation des associations africaines aujourd'hui serait un anachronisme. La Négritude est aujourd'hui une mémoire plus qu'une valeur à défendre et fait partie de l'ancrage identitaire en tant que moment dans l'histoire noire :

D : Aujourd'hui on peut pas reprendre ces thématiques là pour parler systématiquement. Par exemple, faire la négritude aujourd'hui c'est un peu difficile. Ça va pas intéresser beaucoup de monde. Mais dans le cadre historique oui ! Parce que la Négritude, elle a quand même fait bouger beaucoup de choses. Et ils se sont défendus vraiment pour la

des Morts, délivrée qu'elle est de son enveloppe charnelle. Le double, cependant, rejoint l'âme après la mort. C'est pourquoi les Morts « reviennent dans les villages » pour se réjouir avec les vivants en prenant l'essence des mets qu'on leur sert, pour les aider dans leurs difficultés ou leur retirer l'appui des Ancêtres quand ils violent la tradition. Mais les Morts ont leur séjour propre : un ciel vague, le même que celui des demi-dieux et de Dieu. Car les Ancêtres, avec le temps, participent de la nature des demi-dieux, avec lesquels ils se confondent dans la légende. Dieu lui-même n'est parfois que l'Ancêtre. (...) Voilà la religion des Négro-africains (...). *Religion* : 1° un ensemble d'idées formant *doctrine* ; 2° un *culte*, qui comprend les manifestations de cette doctrine. L'*Animisme* que nous venons de définir brièvement, constitue la doctrine. Elle consiste, en un mot, dans l'*intuition d'un monde surréal, où l'homme est lié, d'une part, à l'homme, d'autre part, à Dieu par la médiation des Esprits-Ancêtres.* » (1964, p. 71-72)

⁶⁷ Carnet de terrain. Observation participante de la visite du 12/05/2019. Cf. Annexe 5, p.71

cause noire avec cette idée de négritude. Donc sur le plan historique, c’est très très important. C’est quelque chose qui a pu aider à un moment donné. Même plus qu’aider, qui a pu mobiliser à un moment donné aussi. Donc on peut en parler de ces manières-là. Mais si c’est pour dire, je sais pas, que c’est des thématiques qu’il faut reprendre et faire revenir où on peut se remettre à se battre pour notre cause, pour ce que ça accroche, c’est un peu difficile. Il faut prendre la même façon de faire mais sur des choses beaucoup plus actuelles, beaucoup plus présentes, beaucoup plus contextuelles.

W : Pourquoi aujourd’hui c’est plus difficile d’utiliser ces notions-là ?

D : Non, parce qu’à chaque fois qu’on parle de négritude on pense à eux. On pense à Senghor, Césaire, voilà. Mais aujourd’hui, les gens se battent pour la cause noire d’une autre manière. Pas forcément noire même, je pense même que la cause noire aujourd’hui c’est un peu galvaudé. Mais se battre pour l’égalité des chances, l’égalité de traitement dans les communautés ou dans les pays où on vit. C’est pas forcément noir et blanc. Donc la question sociale a beaucoup plus pris la place que la question ethnique ou la question de couleur. Les gens se battent pour des questions sociales, pour des questions d’égalité sur le plan social du traitement mais pas forcément pour la cause d’une communauté ou la cause d’une ethnie. (Diabi, homme, noir, sénégalais, environ 50 ans, membre d’associations africaines dont l’APAL. Entretien, 28/05/2019).

S’insérer dans le réseau mémoriel

Entrer sur le terrain m’a conduit à faire ma propre place au sein du réseau mémoriel. Compte tenu de la petitesse du réseau, il est récurrent de rencontrer les différent-es enquêté-es. Au cours des observations participantes, il est difficile de rester discret, surtout lorsque l’on est la seule personne dans un cimetière au cours d’une cérémonie à prendre des notes sur un carnet de tout ce qu’il s’y dit. Pourtant, mon travail n’a pour l’instant suscité qu’intérêt et bienveillance auprès des personnes qui sont venues m’interroger sur ce que je faisais. Mon statut social y est pour beaucoup.

Étudiant normalien à l’ENS de Lyon, cet indicateur social agit comme une carte de visite facilitant amplement les premiers contacts. Pour les personnes connaissant l’institution, la mention « ENS » serait un gage de sérieux et de confiance. En ce sens, toutes les informations et document, même les plus « confidentielles », me sont conférées sans avoir besoin de poser des questions sensibles. D’autant plus que, étant étranger à Chasselay et aux différents groupes, aucun risque de complaisance ne pèse sur mes épaules. Évoquer ma découverte du Tata « par hasard » et expliquer mon intérêt simplement académique et scolaire pour la question me permettent de facilement gagner la confiance des enquêté-es. Cette distance personnelle me permet d’aborder sereinement cet objet pourtant si sensible politiquement. Les différentes tentatives de récupération de mon travail en son manifeste. Pour certains enquêté-es, l’intérêt que peut avoir un jeune universitaire pour l’histoire des tirailleurs et des combattants africains est le signe d’une certaine valorisation, voire légitimation à venir de ce passé par la publication de mes travaux. Les questions autour de ce mémoire sont récurrentes : qu’est-ce qu’il va en être fait ? Qui va le lire et qui aura par-là la connaissance de l’histoire du

Tata ? Le suivi de mes avancées intéresse donc à la fois pour la « cause » ou bien pour « l'écriture de ce qu'il s'est passé » car le lieu et son histoire sont fondamentaux pour les enquêté-es, « possessifs »⁶⁸.

Le lieu possède un puissant potentiel de mobilisation politique qu'attestent les régimes mémoriels du Tata. L'oubli national du lieu n'est pas irrémédiable et les enjeux politiques n'en sont pas moins patents. L'approche d'un élu national après avoir pris connaissance de mon travail est ainsi significative. Cet élu de la majorité est impliqué dans diverses commissions d'enquête autour des thématiques sociales de santé, de vie associative et de jeunesse. Ancien conseiller local, récemment investi dans la politique à l'échelon national, il pourrait être amené à faire connaître le lieu dans les plus hautes instances de l'État. Une commémoration faisant intervenir un Ministre ou le Président de la République, comme ce fut le cas à Reims le 6 novembre 2018 pour le centenaire de la Première guerre mondiale et l'inauguration du monument « Aux héros de l'Armée noire », mettrait en lumière le lieu et son histoire dans le cadre de ce « devoir de mémoire » tout en assurant une action politique inédite autour de la mémoire des tirailleurs sénégalais, du moins depuis 1947.

Enquêter sur le Tata procède donc de découvertes, de stratégies de recherche où la place de l'apprenti-chercheur n'est pas à minorer car ajoutant de nouvelles entrées au réseau mémoriel. En lien avec les différents groupes, je circule au sein des différents circuits en devenant moi-même un des membres de ce réseau en interactions avec de nouveaux entrants potentiels. Il conviendra de suivre cette évolution au cours des recherches à venir.

⁶⁸ Carnet de terrain. Discussion informelle avec un membre de l'ONACVG après l'observation d'un atelier pédagogique avec les enfants de Chasselay qui qualifie le Tata de « possessif » pour les habitant-es de Chasselay. 13/05/2019

Conclusion

Le Tata sénégalais de Chasselay est un cimetière construit pendant la Seconde Guerre mondiale afin de commémorer les crimes odieux qui se sont déroulés les 19 et 20 juin 1940 dans la région lyonnaise où près de 200 tirailleurs sénégalais ont été massacrés par l'armée allemande. Seule nécropole nationale qui leur est dédiée, le Tata est érigé en haut lieu de la mémoire des combattants africains. Le lieu est ainsi intrinsèquement lié à la mémoire des tirailleurs sénégalais et à la colonisation, et l'investissement du lieu varie en fonction des régimes mémoriels des tirailleurs (Michel, 2015, Fargettas, 2017). Durant la guerre jusqu'à la décolonisation, le Tata servit d'outil politique national pour se rapprocher des colonies. Après les Indépendances, la mémoire des tirailleurs devint gênante dans la société post-coloniale et le lieu connu *de facto* un désintérêt national. Mais, localement, les communautés africaines lyonnaises se l'approprient et l'érigent en « racine » de l'identité afro-française. L'utilité fondamentale du Tata a donc toujours été depuis sa création d'agir comme un triptyque *lieu-lien-liant* entre la France et l'Afrique. Au niveau régional, le Tata constitue la clé de voûte de ce que j'appelle le réseau mémoriel des tirailleurs sénégalais, espace relationnel reposant sur la complémentarité de lieux mémoriels où la mémoire des tirailleurs circule en fonction des pratiques des groupes sociaux. Les quatre groupes constituant le Tata entretiennent d'autres mémoires qui viennent enrichir la sémantique du lieu en lui conférant d'autres dimensions. Les tirailleurs sénégalais sont alors autant des victimes du racisme nazi que des héros combattant pour la liberté de la France, les premiers Résistants de Lyon, tout comme le Tata peut être perçu comme un élément constitutif de la Négritude en tant que *terres africaines en pays lyonnais*. Objet polysémique et polymorphe (Bédard, 2002), ce haut lieu assure la pérennité de la mémoire des tirailleurs par sa représentation en acte et son inscription spatiale. Lieu mobilisé pour le présent et pour l'avenir par le biais du « devoir de mémoire », le Tata est revendiqué comme un outil de construction identitaire par les différents groupes, en particulier les afro-français-es et les Chasselois-es, et comme outil pédagogique dans la formation des futurs citoyens de la région lyonnaise (Gensburger et Lefranc, 2017).

Le présent mémoire s'est limité à l'analyse du lieu en soi et à ses appropriations. Bien qu'esquissées, d'autres études doivent être approfondies sur la réception de la mémoire par le lieu d'une part, et l'insertion dans le réseau d'acteurs doit être prolongée pour saisir plus finement les modalités d'actions, les complémentarités mais aussi les tensions autour des commémorations. Les données recueillies ici donnent une première approche du terrain qu'un travail ethnographique prolongée permettra de circonscrire plus finement. Les enjeux politiques et sociaux autour de la mémoire des tirailleurs seront à mieux cerner à travers cette

mobilisation par les lieux, révélatrice des positionnements dans le champ social (Antichan *et al.*, 2017).

Il convient de souligner enfin, l'incroyable potentiel romanesque d'un lieu comme le Tata et de l'histoire qui lui est adossée. Dans son roman *Frère d'âme*⁶⁹, David Diop met en scène deux tirailleurs sénégalais dans les tranchées de la Première guerre mondiale. Le succès du livre atteste de l'intérêt grandissant pour ces figures du passé colonial mais aussi de cette mémoire des tirailleurs qui, si elle demeure peu connue dans les faits, est bien présente dans l'esprit du grand public. De nombreux films font apparaître à l'écran des tirailleurs sénégalais⁷⁰, mais le plus souvent dans le cadre de la Première Guerre Mondiale et le héros est rarement un soldat africain. En imaginant une histoire adaptée des faits de juin 1940 prenant pour personnage principal un tirailleur dont la fin se terminera au lieu-dit « Vide-sac », il est fort probable que le film connaisse un écho populaire. En comparaison, le succès du film *La Liste de Schindler* de Steven Spielberg en 1993 permit au quartier juif de Cracovie, alors en déshérence depuis la Seconde guerre mondiale, de connaître une véritable « régénération urbaine » (Chevalier, 2017, p.196). De même, le Tata pourrait-il connaître une valorisation par la mise en tourisme de la mémoire des tirailleurs suite au succès populaire de l'hypothétique film. Il est encore possible d'imaginer qu'un projet autour du Tata s'inspirant de celui de Jean Marchiani avec l'élaboration d'un musée des tirailleurs sénégalais en France puisse être conçu si un quelconque mécène y voit un intérêt économique ou personnel. Enfin, en 2020 seront commémorés les 80 ans des combats de Chasselay et les différents entrepreneurs de mémoire du Tata entendent élaborer des cérémonies à la hauteur du sacrifice des soldats. La présence de hautes autorités au Tata et la médiatisation du lieu entraîneront-elles un changement de dimension mémorielle ? Ou bien le Tata restera-t-il marqué par les quelques soubresauts médiatiques lors des polémiques nationales autour de la colonisation ? « La mémoire est l'avenir du passé » écrivait le poète...

⁶⁹ Prix Goncourt des lycéens 2018, Seuil, Paris, 176 p.

⁷⁰ Par exemple *Indigènes* de Rachid Bouchared (2006) ou plus récemment *Au revoir là-haut* d'Albert Dupontel (2017).

Bibliographie

ABELES Marc, « Les lieux du Président » in *Des Hauts Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, MICOUD André (dir.), CNRS éditions, 1991, p. 103-115.

ACHILLE Louis-Thomas, « Préface » in *La Revue du Monde Noir. The Review of the Black World*, 1976, vol. n°1 à 6.

AÏDARA Moulaye, « Le Tata sénégalais de Chasselay, “une présence africaine” », in *Ecarts d'identité*, n° 115, 2009, p. 51-57.

ANTICHAN Sylvain, « Comment étudier les pratiques mémorielles liées aux attentats ? Plaidoyer pour des sciences sociales ordinaires », in *Genèses*, n° 109, 2017, p. 139-156.

ANTICHAN Sylvain, GENSBURGER Sarah et GRIVEAUD Delphine, « La mémoire en ses lieux. Essai de topographie de la première commémoration du 13 novembre 2015 à Paris », in *Mémoires en jeu*, n° 4, 2017, p. 50-59.

ANTICHAN Sylvain, GENSBURGER Sarah et TEBOUL Jeanne, « La commémoration en pratique : les lieux sociaux du rapport au passé », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 121-122, 2016, p. 5-9.

ANTICHAN Sylvain et TEBOUL Jeanne, « Faire l'expérience de l'histoire ? Retour sur les appropriations sociales des expositions du centenaire de la Première Guerre Mondiale », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 121-122, 2016, p. 32-39.

ARCE Dario et GUTIERREZ Rafael, *Le Tata sénégalais de Chasselay. Mémoires des tirailleurs sénégalais*, C Productions Chromatiques, 2007.

AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, MALLON Isabelle et VOGEL Marie, *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte, 2010, 131 p.

BAUDRY Patrick, *La place des morts. Enjeux et rites*, L'Harmattan, 2006, 206 p.

BAUSSANT Michèle, « Sainte, synedocque, relique ou trace. La statue de la Vierge de la Santa Cruz d'Oran », in *Archives des Sciences sociales des religions*, n° 161, 2013, p. 235-250.

___, *Pieds-noirs : mémoires d'exils*, Paris, Stock, 2002, 462 p.

BEDARD Mario, « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », in *Cahiers de géographie du Québec*, n° 127, vol. 46, 2002, p. 49-74.

BENOT Yves, *Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IVe République et la mise au pas des colonies françaises.*, La Découverte, 2005, 224 p.

- BERLINER David, « Social Thought & Commentary: The Abuses of Memory: Reflections on the Memory Boom in Anthropology », in *Anthropological Quarterly*, n° 1, vol. 78, 2005, p. 197–211.
- BONNEMAISON Joël, « Voyage autour du territoire », in *Espace géographique*, n° 4, vol. 10, 1981, p. 249-262.
- BROSSAT Alain, « Le cimetière comme hétérotopie », in *Appareil*, 2010.
- CHEVALIER Dominique, *Géographie du souvenir. Ancrages spatiaux des mémoires de la Shoah*, L'Harmattan, « Géographie et Cultures », 2017, 243 p.
- CHEVALIER Dominique et HERTZOG Anne, *Spatialités des mémoires*, Paris, L'Harmattan, « Géographie et Cultures », 2018.
- CLERO Jean-Pierre, « Halbwachs et l'espace fictionnel de la ville » in *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte*, Paris, PUF, « Quadrige », 2008, p. 43-72.
- DE CAUNA Alexandra, « Les cimetières de Saint-Denis de la Réunion: un territoire de reconquête identitaire pour les communautés indiennes », in *Mappemonde*, n° 77, 2005, p. 8.
- DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », in *Espace géographique*, n° 2, vol. 24, 1995, p. 97-112.
- ___, « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », in *Espace géographique*, n° 1, vol. 22, 1993, p. 5-13.
- ___, « Haut lieu », in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), 2003, p.448-449.
- DEROO Éric et CHAMPEAUX Antoine, *La Force Noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Tallandier, 2006, 224 p.
- DI MEO Guy, « Avant-propos », *Les espaces de la mort*, Bordeaux, Cahier ADES, 2009.
- DIRECTION DE LA MEMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES (éd.), *Tata sénégalais de Chasselay (Rhône). Nécropole nationale*, Ministère de la Défense, 2003, 92 p.
- DUJARDIN Philippe, « La mémoire édifiante. La chapelle expiatoire des Brotteaux à Lyon » in *Des Hauts Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, MICOUD André (dir.), CNRS éditions, 1991, p. 65-76.
- EBOUSSI-BOULAGA Fabien, « L'identité négro-africaine », in *Présence Africaine*, n° 99-100, vol. 3, 1976, p. 3-18.
- FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, « La Librairie du XXe siècle », 1989.
- FARGETTAS Julien, *Les Tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités 1939-1945*, Tallandier, 2012, 384 p.
- ___, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye. Entre reconstructions mémorielles et histoire », in *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 92, vol. 4, 2006, p. 117-130.

___, « Les massacres de mai-juin 1940 » in *La campagne de France*, LEVISSE-TOUZE Christine (dir.), Tallandier, 2001, p. 448-464.

___, *Le massacre des soldats du 25ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais - Région lyonnaise - 19 et 20 juin 1940*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Jean Monnet, 1998, (dactyl.).

FOOTE Kenneth E. et AZARYAHU Maoz, « Toward A Geography of Memory: Geographical Dimensions of Public Memory and Commemoration », in *Journal of Political and Military Sociology*, n° 1, vol. 35, 2007, p. 125-144.

FOUCAULT Michel, « Des espaces autres (Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) », in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, 1984, p. 46-49.

GENSBURGER Sarah, *Mémoire vive. Chroniques d'un quartier. Bataclan 2015-2016*, Anamosa, 2017, 255 p.

GENSBURGER Sarah et LAVABRE Marie-Claire, « Entre “devoir de mémoire” et “abus de mémoire” : la sociologie de la mémoire comme tierce position » in *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, MÜLLER Bertrand (dir.), Lausanne, Payot, 2005, p. 76-95.

GENSBURGER Sarah et LEFRANC Sandrine, *A quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 191 p.

GINIO Ruth, « African Colonial Soldiers between Memory and Forgetfulness : The Case of Post-Colonial Senegal », in *Outre-mers*, n° 350-351, vol. 93, 2006, p. 141-155.

GORE Olivier, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », in *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2006, p. 21-33.

HALBWACHS Maurice, *La topographie légendaire des évangiles en Terre Sainte. Etude de mémoire collective*, 2^e éd., Paris, PUF, 2008, 388 p.

___, *La mémoire collective*, Albin Michel, 1997, 304 p.

___, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, 1994, 374 p.

HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, « Librairie du XXI^e siècle », 2003, 272 p.

HARVEY David, « Monument and Myth », in *Annals of the Association of American Geographers*, n° 3, vol. 69, 1979, p. 362-381.

HERTZOG Anne, « La mémoire est-elle géographique ? », *Café Géo*, 2014, [en ligne](#).

IOGNA-PRAT Dominique, « Maurice Halbwachs ou la mnémotopie. “Textes topographiques” et inscription spatiale de la mémoire », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011, « Editions de l'EHESS », p. 821-837.

JOUNIN Nicolas, *Voyages de classe. Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2014, 256 p.

LAHIRE Bernard, « Risquer l'interprétation. Pertinences interprétatives et surinterprétations en sciences sociales », in *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, n° 3, 1996, p. 61-87.

LALIEU Olivier, « L'invention du "devoir de mémoire" », in *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 69, 2001, p. 83-94.

LAVABRE Marie-Claire, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », in *Critique Internationale*, 2000, p. 48-57.

___, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Presses de la FNSP, 1994, 319 p.

LAZZAROTTI Olivier, *Des lieux pour mémoires. Monuments, patrimoines et mémoires-Monde*, Armand Colin, 2012, 214 p.

LEDOUX Sébastien, « Pour une généalogie du "devoir de mémoire" en France », in *Centrealbertobenveniste.org*, février 2009, p. 1-9.

LUSSAULT Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007, 366 p.

MABON Armelle, « Le massacre des ex-prisonniers de guerre coloniaux. Le 1er décembre 1944 à Thiaroye (Sénégal) » in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles)*, LORIN Amaury et TARAUD Christelle (dir.), Presses Universitaires de France, « Le Noeud Gordien », 2013, p. 197-210.

MICHEL Johann, *Devenir descendants d'esclave. Enquête sur les régimes mémoriels*, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2015, 288 p.

___, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, PUF, 2010, 208 p.

MICOUD André, *Des Hauts-Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, CNRS éditions, 1991, 136 p.

NAEF Patrick, « L'Escombrera de Medellin. Une fosse commune entre reconnaissance et oubli », in *Géographie et cultures*, n° 105, 2018, p. 113-133.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, vol. 3.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie », in *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, n° 3, 1996, p. 31-59.

PERONI Michel et BELKIS Dominique, « Pragmatique de la mémoire et enquête sur les régimes de mémorialité », in *EspacesTemps.net*, 2015, [en ligne](#).

PESCHANSKI Denis, « Préface » in *Géographie du souvenir. Ancrages spatiaux des mémoires de la Shoah*, CHEVALIER Dominique, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 11-12.

- PETIT Emmanuelle, « La lutte des places à Chamonix : quand la mort devient enjeu spatial », in *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2009, [en ligne](#).
- PETONNET Colette, « L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », in *L'Homme. Etudes d'anthropologie urbaine*, n° 4, vol. 22, 1982, p. 37-47.
- POLLAK Michael, *Une identité blessée*, Editions Métailié, « Leçons De Choses », 1993, 420 p.
- PONCET Jean, *Tata sénégalais de Chasselay. Les combats de Chasselay Montluzin et dans l'Ouest Lyonnais les 19 et 20 juin 1940*, Lyon, Conseil Général du Rhône, 1992, 69 p.
- PROST Antoine, « Les cimetières militaires de la Grande Guerre 1914-1940 », in *Le Mouvement social*, n° 237, 2011, p. 135-151.
- ROBIN Patrice et BERRUEZO Evelyne, *Le Tata. Paysages de pierres*, Association pour la diversité culturelle, 1992.
- SCHECK Raffael, *Une saison noire. Massacre des tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Tallandier, 2007, 288 p.
- SENGHOR Léopold Sédar, *Liberté I. Négritude et humanisme*, Seuil, 1964, 448 p.
- SOCIETE AFRICAINE DE CULTURE, « Identité culturelle négro-africaine. Texte d'orientation », in *Présence Africaine*, n° 98, 1976, p. 3-5.
- SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », in *Recherches qualitatives*, n° 1, vol. 27, 2007, p. 127-140.
- THEVENOT Laurent, « Le régime de familiarité : des choses en personne », in *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 17, 1994, p. 72-101.
- TRUC Gérôme, « Memory of Places and Places of Memory: for a Halbwachsonian Socio-Ethnography of Collective Memory », in *International Social Science Journal*, n° 203-204, 2012, p. 147-159.
- VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 315 p.
- VINCENT Elise, « Afro-américains et Noirs de France, les faux frères », in *Le Monde*, 29 août 2014 p. 15.
- ZANETTI Thomas, « La reconnaissance mémorielle des maladies professionnelles des anciens verriers de Givors », in *Géographie et cultures*, n° 105, 2018, p. 31-50.
- La Revue du Monde Noir. The Review of the Black World*, 1931, vol. n°1 à 6, 382 p.

Table des matières

Introduction.....	1
<i>Prologue – Le Tata et les tirailleurs sénégalais, histoires croisées</i>	10
<i>Les tirailleurs sénégalais, entre mobilisations et extermination</i>	10
<i>L'Ouest Lyonnais, théâtre de la tragédie des 19 et 20 juin 1940</i>	11
<i>Commémorer dans la tourmente : le projet de Jean Marchiani</i>	14
<i>Chapitre 1 – Un « Haut Lieu » de la mémoire des tirailleurs</i>	17
Micro-géographie d'un ailleurs	18
<i>Le territoire de Chasselay</i>	18
<i>Le Tata, cimetière géosymbolique</i>	19
Le « pèlerinage » comme pratique mémorielle de l'espace	21
<i>Le Tata, un « centre de pèlerinages »</i>	22
<i>Être pèlerin</i>	23
<i>Chapitre 2 – Sémiotique du cimetière africain. Les régimes mémoriels du Tata</i>	26
Le Tata sous Vichy et la IV^e République : se rapprocher des colonies	26
Le Tata dans la société post-coloniale : l'oubli national et la redécouverte locale	29
Polémiques politiques et sursauts médiatiques	30
<i>Chapitre 3 – S'approprier le Tata, faire vivre les tirailleurs</i>	32
Le réseau mémoriel des tirailleurs. Typologie des entrepreneurs du Tata	32
<i>Le Tata dans la vie du village</i>	33
<i>L'ONACVG, la gestion de la mémoire officielle</i>	34
<i>Les Anciens Combattants, honorer « le respect de la mission » et témoigner du « crime raciste »</i>	35
<i>Les associations africaines et l'ancrage identitaire</i>	36
La mémoire des « Autres » du Tata	40
<i>Le souvenir de Jean Marchiani, fondateur du Tata</i>	40
<i>Louis-Thomas Achille et le Tata comme manifestation territoriale de la négritude</i>	43
<i>Les Chasselais-es de 1940, figures locales de la tragédie</i>	45
Découvrir le Tata. La réception du terrain par l'apprenti-chercheur	46

« Pourquoi le Tata ? »	46
<i>Braconnage, surinterprétation et triangulation des sources</i>	47
<i>S'insérer dans le réseau mémoriel</i>	49
Conclusion	51
Bibliographie.....	53
Table des matières	58
Table des illustrations	59
Liste des acronymes	60
Notes de fin – Archives	61
Annexes	63
Table des annexes	106

Table des illustrations

Figure 1 - Vues extérieure et intérieure du Tata	5
Figure 2 - Carte des combats de la région lyonnaise opposant les tirailleurs sénégalais aux Allemands.....	12
Figure 3 - Le réseau mémoriel des tirailleurs sénégalais	39

Liste des acronymes

ACTM : Ancien Combattants des Troupes de Marine

ADR : Archives Départementales du Rhône

AEF : Afrique Equatoriale Française

AOF : Afrique Occidentale Française

APAL : Amis de la Présence Africaine à Lyon

CSP+ : Catégories Socioprofessionnelles Supérieures

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

FLN : Front de Libération Nationale (pendant la Guerre d'Algérie)

ODMACVG : Office Départementale des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de Guerre

ONACVG : Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RADCA : Régiment d'Artillerie de Défense Contre les Aéronefs

RTS : Régiment de Tirailleurs Sénégalais

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Notes de fin – Archives

^I Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives, brochure de janvier 2001 : *Les tirailleurs sénégalais dans la campagne de France 10 mai-25 juin 1940*, Collection « Mémoire et Citoyenneté », n°10.

^{II} Jean Poncet, *Tata sénégalais de Chasselay. Les combats de Chasselay Montluzin et dans l'Ouest Lyonnais les 19 et 20 juin 1940*, 1992, Annexe 1, « Bilan des combats des 19 et 20 juin 1940 ».

^{III} Archives départementales du Rhône - 437W173 : J. Marchiani, lettre du 14 mars 1944

^{IV} Archives départementales du Rhône - 437W173 : J. Marchiani, *Histoire du Tata*, p.64

^V Archives départementales du Rhône - 437W173 : J. Marchiani, lettre du 15 avril 1943

^{VI} Compte-rendu de l'Adjudant Requier, de la 3^e Compagnie du 25^e RTS, 12 juillet 1940. Document donné par un enquêté.

^{VII} Jean Poncet, *Tata sénégalais de Chasselay. Les combats de Chasselay Montluzin et dans l'Ouest Lyonnais les 19 et 20 juin 1940*, « Bilan de la Journée du 19 juin », 1992, p.30

^{VIII} Récit de Mr Scandariato, Caporal-Mitrailleur du 25^e RTS, cité in Jean Poncet, *op.cit.*, 1992, p. 35.

^{IX} Jean Poncet, *op.cit.*, p. 33

^X Récit de Gaspard Scandariato, caporal-mitrailleur du 25^e RTS, recueilli par Jean Poncet, *op.cit.*, p.36

^{XI} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.3

^{XII} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Galandou Diouf à Jean Marchiani, 8 octobre 1940.

^{XIII} Archives départementales du Rhône, 437W173, Compte-rendu du Journal Officiel de la République française, séance du 16 février 1950

^{XIV} Archives départementales du Rhône, 437W173, témoignage manuscrit de Jean Marchiani du 25 avril 1953.

^{XV} Archives départementales du Rhône, 437W173, Marchiani, *Histoire du "Tata"*, 1944, p.80-88. Comptage établi en recoupant les informations avec les relevés de l'APAL, *Le Tata de Chasselay*, numéro spécial 70^{ème} anniversaire des journées de juin 1940, novembre 2010, p.29-30.

^{XVI} Archives départementales du Rhône, 437W173, Marchiani, *Histoire du "Tata"*, 1944, p. 88

^{XVII} Archives départementales du Rhône, 437W173, discours de Jean Marchiani lors de l'inauguration du 8 novembre 1942.

^{XVIII} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.3

^{XIX} Archives départementales du Rhône, 437W173, Marchiani, *Histoire du "Tata"*, 1944, p. 90

^{XX} Archives départementales du Rhône, 437W173, mémoires de Marchiani, *Histoire du « Tata »*, 1944, p. 92

-
- ^{XXI} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.3-4
- ^{XXII} Archives départementales du Rhône, 437W173, on retrouve la même définition systématique dans les documents de Marchiani.
- ^{XXIII} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.3
- ^{XXIV} *idem*
- ^{XXV} *idem*
- ^{XXVI} Archives départementales du Rhône, 437W173, plan de Conservation du Tata sénégalais de Chasselay. Les élèves de l'école primaire privé de Chasselay, en collaboration avec l'ONAC du Rhône, ont réalisé en 2018 un panneau rassemblant ces différentes informations afin de les présenter à la cérémonie de juin de cette année-là. Le panneau est actuellement conservé à la mairie de Chasselay.
- ^{XXVII} Archives départementales du Rhône, 437W173, mémoires de Marchiani, *Histoire du « Tata »*, 1944, p. 89-90
- ^{XXVIII} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.6
- ^{XXIX} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944
- ^{XXX} Archives départementales du Rhône, 437W173, mémoires de Marchiani, *Histoire du « Tata »*, 1944, chapitre « Pèlerinages », p. 118-131
- ^{XXXI} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.18
- ^{XXXII} Archives départementales du Rhône, 437W173, lettre de Jean Marchiani au préfet régional, 14 mars 1944, p.17
- ^{XXXIII} Archives départementales du Rhône, 437W173, photo de Jean Marchiani, visite de Vincent Auriol au Tata, 15 mai 1949
- ^{XXXIV} Archives départementales du Rhône, 437W173, compte-rendu du Journal Officiel de la République Française, 1950, n°4, séance du jeudi 16 février 1950.
- ^{XXXV} Ministère de la Défense. Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, *Tata sénégalais de Chasselay*, 2003, p. 87

Annexes

Annexe 1. Historique des tirailleurs sénégalais

Les tirailleurs sénégalais sont des troupes d'infanterie coloniale recrutées en Afrique subsaharienne. Les premiers soldats noirs à servir la France sont d'anciens esclaves de confiance, les "laptots", recrutés, au XVIII^e siècle, pour assurer la sécurité des navires de la Compagnie générale des Indes qui commerce avec l'Afrique. Le corps des tirailleurs sénégalais est créé, en 1857, par un décret de Napoléon III. De cette date à leur suppression, dans les années 1960, les tirailleurs participent à toutes les campagnes coloniales menées par la France. Ils combattent en Afrique noire à la fin du XIX^e siècle et 150 d'entre eux participent notamment à la mission Marchand (1896-1899). Ils interviennent encore au Maroc (1912-1934). Les tirailleurs sénégalais jouent un rôle actif dans la défense ou la reconquête du territoire national lors des deux conflits mondiaux. Entre 1914 et 1918, sur les 161 250 tirailleurs recrutés, 134 000 interviennent sur différents théâtres d'opération, notamment aux Dardanelles et sur le front de France, à Verdun ou sur la Somme (1916), tandis que les autres servent outre-mer comme troupe de souveraineté. Durant la Seconde Guerre mondiale, ils participent aussi bien à la bataille de France, en 1940, qu'à l'ensemble des combats menés par la France Libre, intervenant notamment au Gabon (1940), à Bir Hakeim (1942) ou encore débarquant en Provence avec la 1^{ère} armée (1944). Des tirailleurs interviennent également lors des deux grands conflits de décolonisation, en Indochine (1945-1954) et en Algérie (1954-1962). Les régiments de tirailleurs sénégalais sont transformés en régiments d'infanterie de marine en 1958 avant d'être définitivement supprimés entre 1960 et 1962.

Source : Ministère de la Défense. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, *Les tirailleurs sénégalais dans la campagne de France*, 2003.

Annexe 2. Les tirailleurs dans la campagne de France (juin 1940)

Lors de la Seconde Guerre mondiale, tout comme pendant la Grande Guerre, la France fait appel à son Empire. Des éléments de ses troupes coloniales, parmi lesquels des tirailleurs sénégalais, participent à la campagne de France de 1940.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, six régiments de tirailleurs sénégalais (RTS) stationnent sur le territoire métropolitain : le 12^e RTS à La Rochelle et Saintes, le 14^e RTS à Mont-de-Marsan et Tarbes, le 4^e RTS à Toulon et Fréjus, le 8^e RTS à Toulon et Marseille, le 16^e RTS à Montauban, Cahors et Castelsarrasin et le 24^e RTS à Perpignan et Sète. Ils se répartissent au sein des 1^{re}, 2^e et 4^e divisions d'infanterie coloniale (DIC), la 3^e DIC ne comportant pas de personnel africain ou malgache. De septembre 1939 à mai 1940, les troupes coloniales sont réorganisées. Trois nouvelles divisions, constituées de réservistes, sont mises sur pied, les 5^e, 6^e et 7^e DIC. **Des renforts venus d'Afrique permettent de créer, en avril 1940, de nouveaux régiments, les 25^e et 26^e RTS, qui vont former la 8^e DIC.** La 9^e DIC,

en cours d'instruction dans le Midi, ne peut être rassemblée et ses éléments sont engagés sur place dans la lutte.

Sur le front de France, le Grand Quartier Général dispose ainsi à la veille de l'offensive allemande de huit divisions d'infanterie coloniale. Les Sénégalais y sont incorporés avec les fantassins des régiments d'infanterie coloniale et avec les artilleurs des régiments d'artillerie coloniale. Les 4e, 8e, 14e, 16e, 24e, 25e et 26e RTS et des bataillons du 12e RTS sont engagés sur le front. Des éléments d'autres corps sont répartis au sein de régiments composés de bataillons et compagnies mixtes, les 5e, 6e, 27e, 28e, 33e, 44e, 53e et 57e régiments d'infanterie coloniale mixte sénégalais (RICMS). La plupart de ces régiments participent aux opérations au sein des divisions coloniales puis, après leur anéantissement au cours des combats de mai-juin 1940, les rescapés sont rattachés à d'autres unités. Le nombre total des hommes mobilisés est estimé à **179 000 Sénégalais au 1er avril 1940, celui des hommes engagés dans les combats en métropole à quelque 40 000.**

Présents dans tous les secteurs du front : les Ardennes, la Somme, la Meuse, l'Aisne, en Champagne, sur la Loire et le Rhône, les Sénégalais se battent avec acharnement, souvent opposés à des formations allemandes mieux équipées.

Les 1re et 6e DIC sont engagées en Argonne. Les 12e et 14e RTS combattent dans les Ardennes et sur la Meuse (combats de Beaumont, Brillon, Bourmont). Alors qu'ils opèrent un repli sur les Vosges, ces tirailleurs sont faits prisonniers au sud de Sion, entre le 18 et le 21 juin. Le 5e RICMS est pratiquement anéanti au cours des combats qu'il livre dans les Ardennes (La Berlière, Vouziers) puis à Tilloy et Bellay, tandis que le 6e RICMS défend de haute lutte sa position au nord du bois du Grand-Dieulet puis dans la forêt de Belval.

Les 4e, 5e et 7e DIC participent à la défense de la Somme. Dirigés sur ce secteur le 16 mai, les 16e et 24e RTS mènent de très durs combats à Fouilloy, Villers-Bretonneux, Aubigny. Ils sont anéantis le 10 juin, près d'Erquinvillers dans l'Oise. Le 44e RICMS, en liaison avec le 53e RICMS, subit les assauts allemands sur la rive sud de la Somme au Quesnoy, à Hangest tandis que le 53e RICMS mène, durant trois jours, une résistance désespérée à Airaines. Les 33e et 57e RICMS sont de tous les combats livrés contre la tête de pont allemande devant Amiens (combats de Saleux, Dury).

D'autres unités, comme le 27e et le 28e RICMS, se distinguent en Normandie, où le 44e RICMS s'illustre encore à Vernon, mais aussi dans les régions de la Loire et de Lyon et la défense du littoral méditerranéen. Le 8e RTS assure la défense de la Seine et de l'Yonne, dans la région de Moret, avant de se replier sur la Loire puis le Cher - où il livre des combats retardateurs -, la Creuse et la Vienne. Le 26e RTS assure la défense de la Seine et de l'Eure. Après s'être illustré à Feucherolles où il est chargé de contenir les Allemands pour couvrir le repli des autres divisions, il est contraint de se replier sur la Loire, l'Indre, la Creuse puis la Dordogne. **Le 25e RTS, détaché de la 8e DIC et en réserve de l'armée des Alpes, est engagé dans la région de Chasselay - Montluzin, dans les opérations visant à arrêter la progression des troupes allemandes sur Lyon.** Le 4e RTS participe à la défense de Menton contre les troupes italiennes.

Des bataillons autonomes, créés en avril-mai 1940, sont également engagés sur le front Nord-Est, les 17e (secteurs de Salbris puis Vierzon lors du repli des troupes sur la Loire et le Cher), 19e et 22e BATS, ou assurent la défense du littoral méditerranéen, tels le 13e ou le 14e BATS (région de Voreppe).

Outre les pertes sévères subies au cours de ces combats, **les tirailleurs sénégalais sont également victimes de terribles représailles de la part de troupes allemandes.** Celles-ci

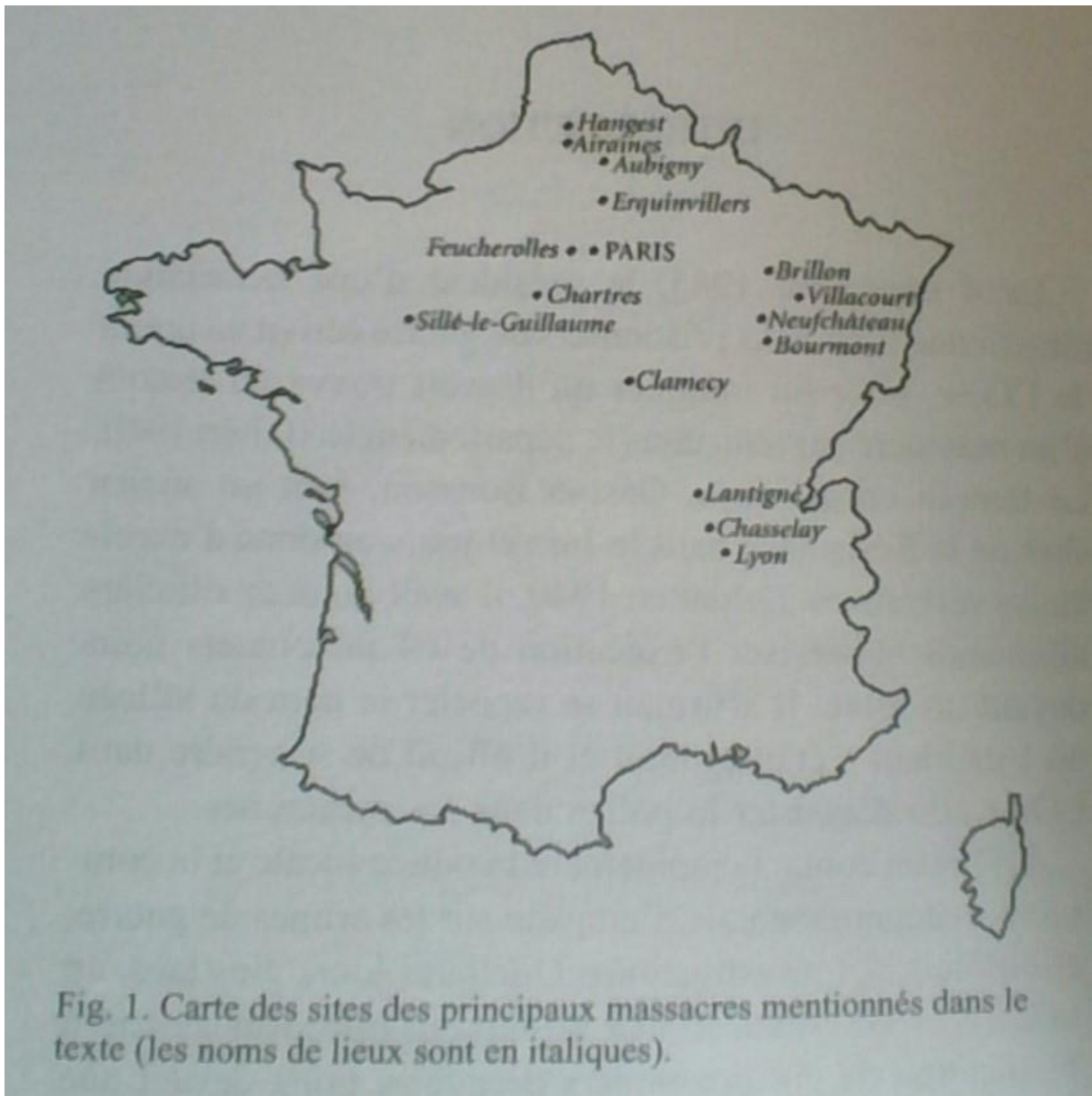
prennent la forme d'exécutions sommaires de prisonniers, sur le théâtre même des combats. Plusieurs cas ont été révélés, tel celui des Sénégalais du 53e RICMS à Airaines dans la Somme : le 7 juin 1940, le capitaine N'Tchoréré, chef de la 7e compagnie, et les survivants de son unité sont contraints de se rendre après avoir défendu avec opiniâtreté leur position et épuisé tous leurs moyens de lutte ; ils sont immédiatement exécutés par l'ennemi ; les 19 et 20 juin, ce sont près de 200 prisonniers sénégalais du 25e RTS qui sont abattus dans la région de Lyon (Montluzin, Chasselay...). Les exemples sont nombreux, en Côte-d'Or, dans l'Oise...

Les pertes parmi les tirailleurs sont estimées à près de 17 000 hommes. Par ailleurs, quelque 15 000 tirailleurs sénégalais sont, après l'armistice, aux mains de l'ennemi, qui les interne en France dans des camps dits "Frontstalag". Beaucoup ne supportent pas les conditions d'internement et tombent malades ; ils sont alors libérés et remis aux autorités françaises qui les prennent en charge jusqu'à la Libération. Certains parviennent à s'évader pour rejoindre les rangs de la Résistance. Présents dans de nombreux maquis, notamment dans le Vercors où ils forment même un "escadron sénégalais" au sein d'un régiment de cavalerie, le 11^e cuirassier, ils se distingueront encore au cours des combats de la Libération.

Pour leur bravoure et leur efficacité dans la campagne de France, les tirailleurs sénégalais se voient décerner plusieurs décorations et citations tant individuelles que collectives. Ainsi, parmi tant d'autres, le 1er bataillon du 6e RICMS, les 53e et 57e RICMS sont cités à l'ordre de l'armée. Le drapeau du 53e RICMS reçoit en outre l'inscription "Airaines 1940" ; ce fait est suffisamment exceptionnel pour être mentionné, les inscriptions attribuées au titre de la campagne de 1940 étant peu nombreuses.

Source : Ministère de la Défense. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, *Les tirailleurs sénégalais dans la campagne de France*, 2003

Annexe 3. Carte des principaux massacres des tirailleurs sénégalais (R. Scheck)

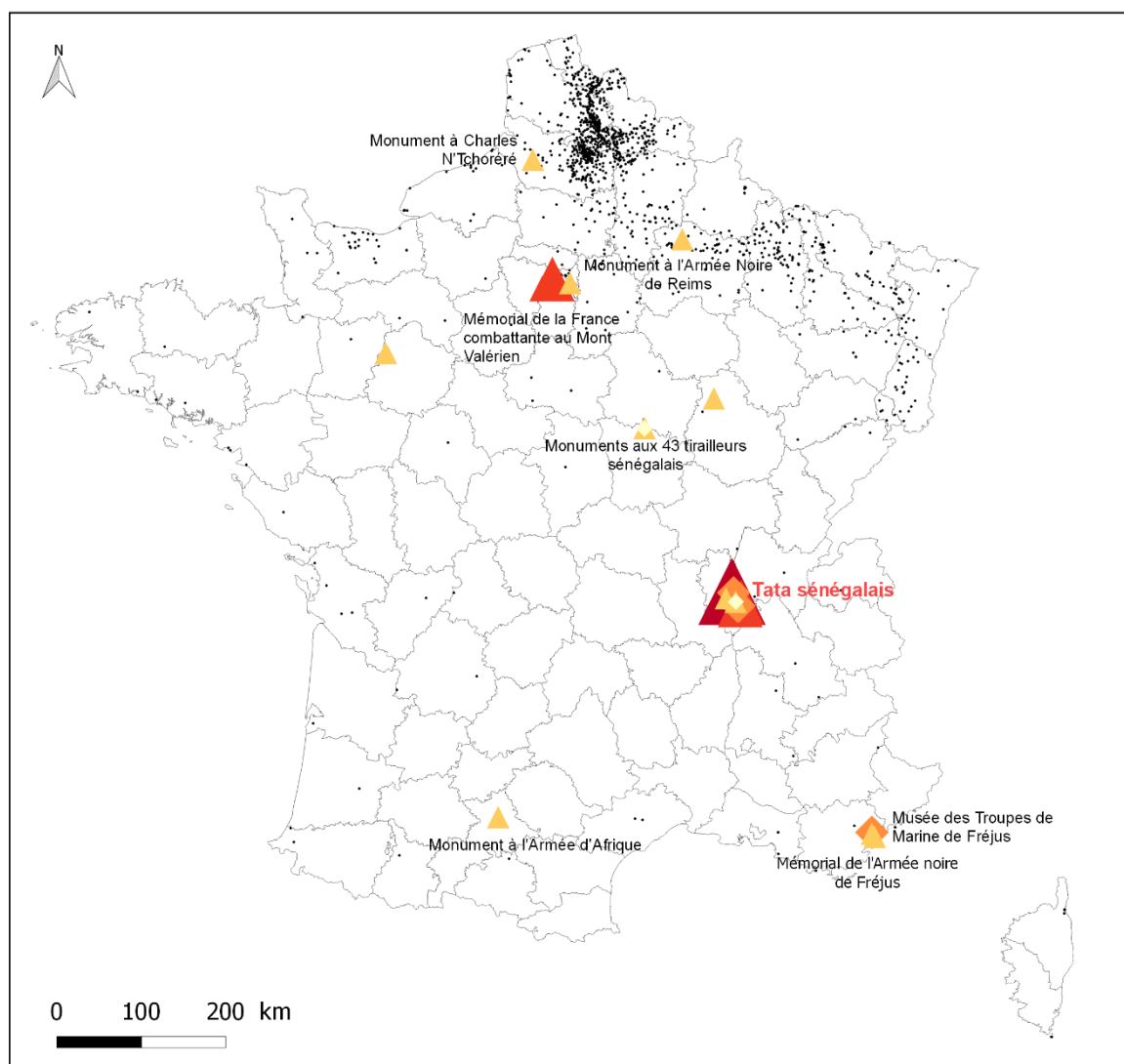


Tiré de Scheck R., 2007, *Une saison noire. Massacre des tirailleurs sénégalais*, mai-juin 1940, p.33

Dans sa conclusion, Scheck écrit :

« Bien que plusieurs villes françaises aient créé des mémoriaux ou des plaques en l'honneur des Africains assassinés en 1940, ces exécutions ont occupé une place au mieux périphérique dans la mémoire française de la guerre et dans les récits historiques de la campagne de 1940. En Allemagne, la connaissance de ces massacres est pratiquement inexistante. » (p. 185)

Annexe 4. Carte des monuments aux tirailleurs sénégalais en France métropolitaine



La mémoire des Tirailleurs sénégalais en France métropolitaine

Les lieux de mémoire des Tirailleurs sénégalais La mémoire des combats en France

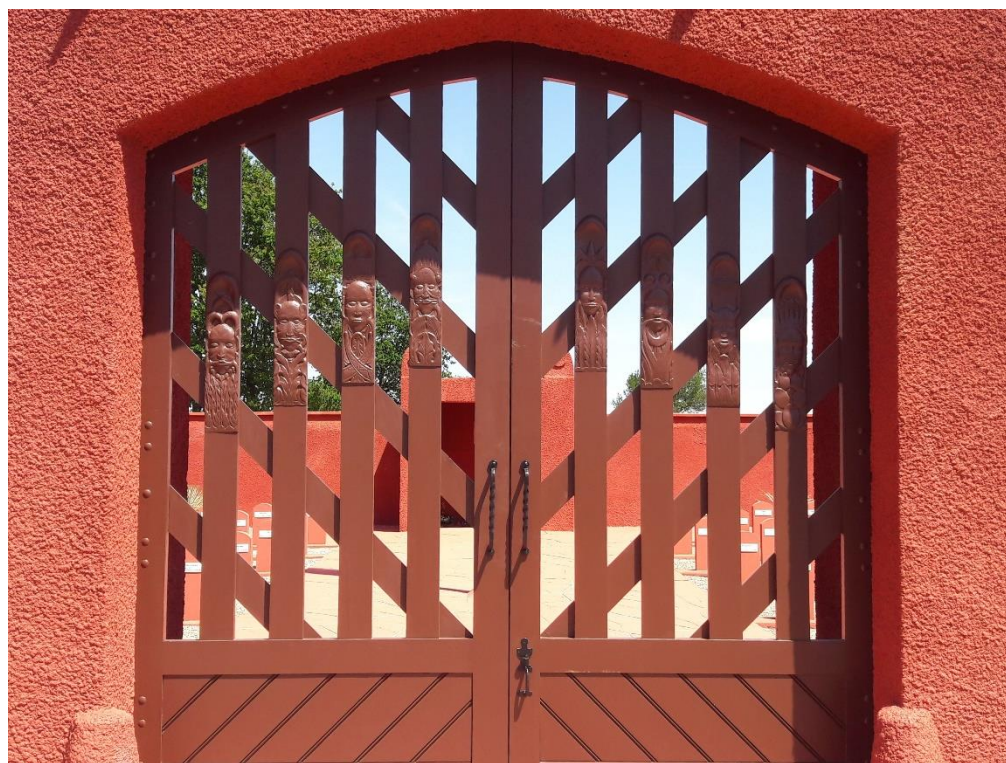
- ▲ Tata sénégalais, seule nécropole nationale dédiée aux TS
- ▲ Mémorial ou nécropole national mentionnant les TS
- ◆ Musée évoquant les TS
- ▲ Stèle, plaques, monuments aux TS
- ◆ Nom de rue
- Cimetières militaires

Sources : INSEE, monumentsmorts.univ-lille.fr, Julien Fargettas

Annexe 5. Photographies du Tata



Vu depuis la route venant du centre de Chasselay. Le champ au premier plan est celui où les 51 tirailleurs sénégalais ont été assassinés par les Allemands le 20 juin 1940. (William Robin-Detraz, 13/05/2019)



Le portail à claire-voie en chêne massif avec les huit masques africains sculptés. (William Robin-Detraz, 13/05/2019)



Vu intérieure du Tata sur les 196 stèles regroupant les 188 tirailleurs sénégalais, les 6 soldats nord-africains et deux légionnaires. (William Robin-Detraz, 13/05/2019)

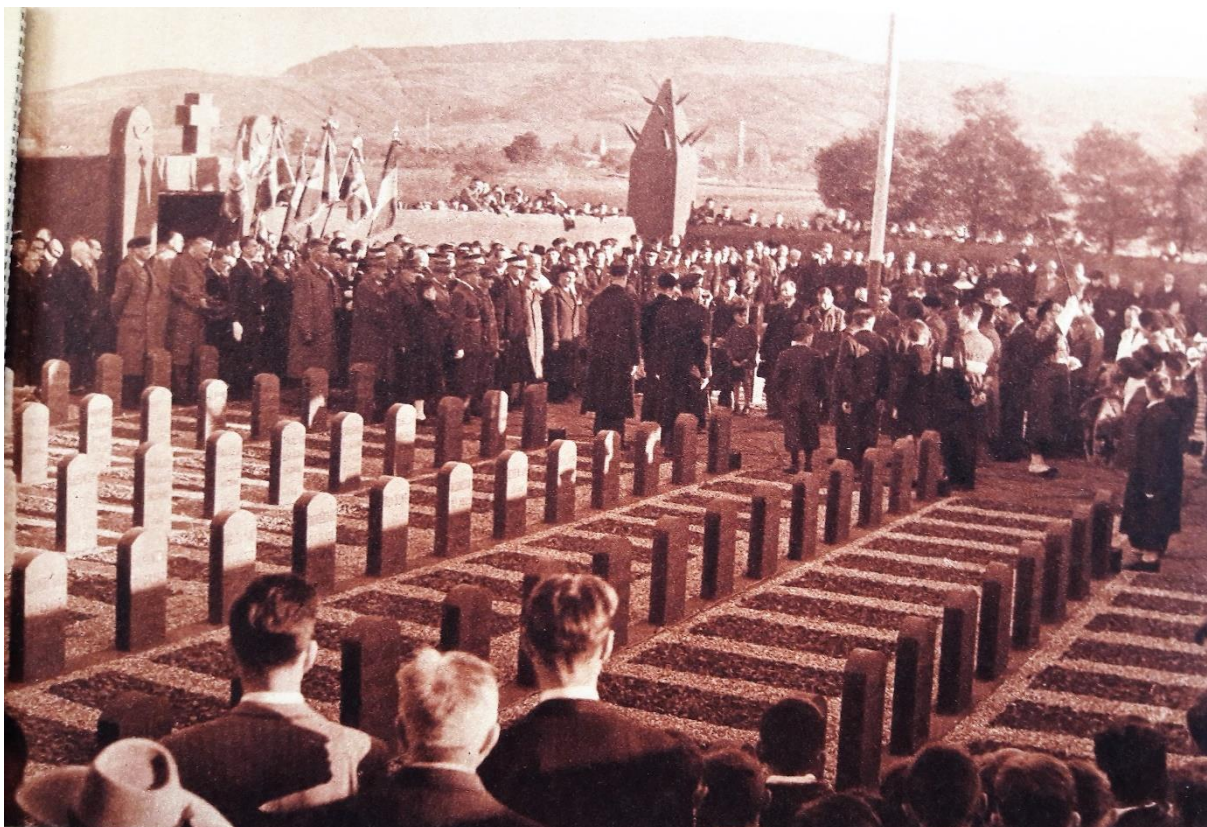




La case en face du portail arborant la croix latine et les deux croissants musulmans. On remarque la citation à l'ordre de l'Armée de la 3^e Compagnie du 25^e RTS accrochée à l'intérieur, ainsi que les dépôts de gerbes. Au premier plan le carrelage craquelé rappelle les terres arides de l'Afrique subsaharienne. On remarque aussi la bouteille d'eau ouverte et l'orange laissées quelques jours plus tôt en guise d'offrandes aux Ancêtres (ci-dessous). (William Robin-Detraz, 13/05/2019)



Le Tata à l'origine. On remarque le Mont-Verdun en arrière-plan. (ADR, 437W173, Carte postale de Jean Marchiani « vendu au profit de l'Œuvre de Conservation du Tata »)



Photographie de l'inauguration du Tata du 8 novembre 1942 (ADR, 437W173, Carte postale de Jean Marchiani « vendu au profit de l'Œuvre de Conservation du Tata »).



Épandage de la terre venue de Dakar lors de l'inauguration. (*Idem*)



Jean Marchiani, le fondateur du Tata à l'inauguration. (ADR, 437W173, Carte postale de Jean Marchiani « vendu au profit de l'Œuvre de Conservation du Tata »)

Ci-dessous : « Cérémonie de glorification (24 septembre 1944) à l'occasion de la Libération ». Des tirailleurs sénégalais ont été défrayés pour la cérémonie comme pour celles qui suivront jusqu'aux Indépendances. (ADR, 437W173, Carte postale de Jean Marchiani « vendu au profit de l'Œuvre de Conservation du Tata »).





« Le 30 juin 1945. Cérémonie de glorification. Les Tirailleurs Sénégalais au pied des tombes. »
 (ADR, 437W173, Carte postale de Jean Marchiani « vendu au profit de l'Œuvre de Conservation
 du Tata »)



« 15 mai 1949. Les représentants de l'Union Française aux diverses Assemblées accompagnent
 Monsieur Vincent AURIOL, Président de la République, dans sa visite au "Tata" de Chasselay »
 (ADR, 437W173, Photographie de Jean Marchiani)

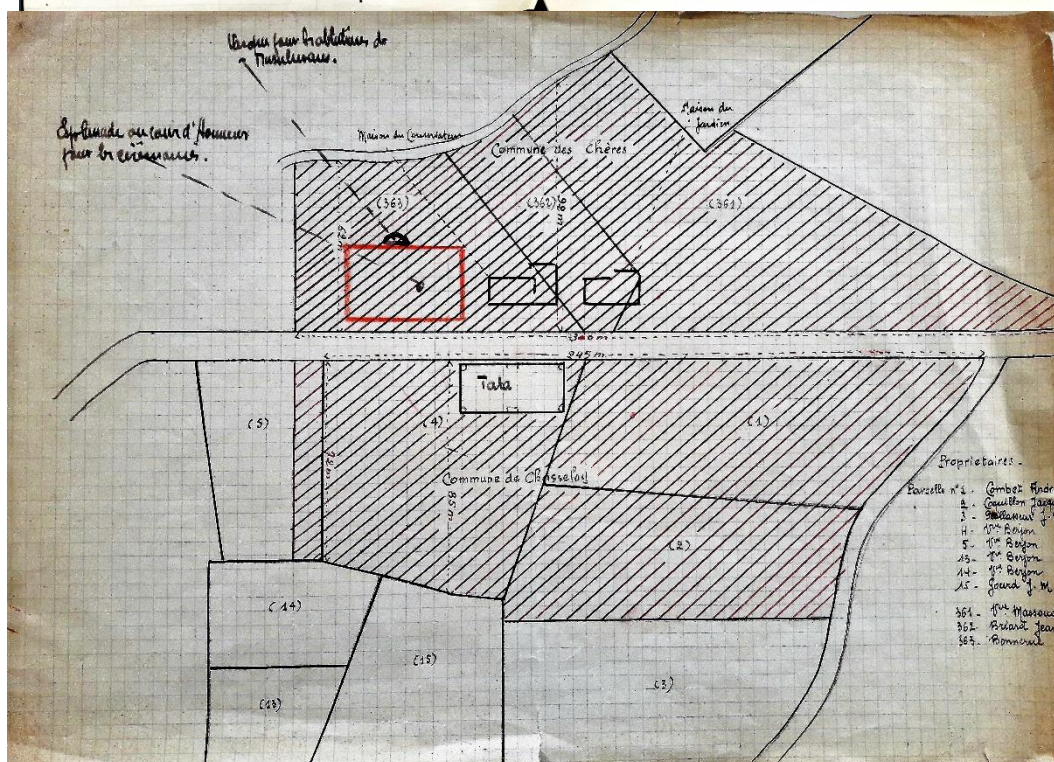
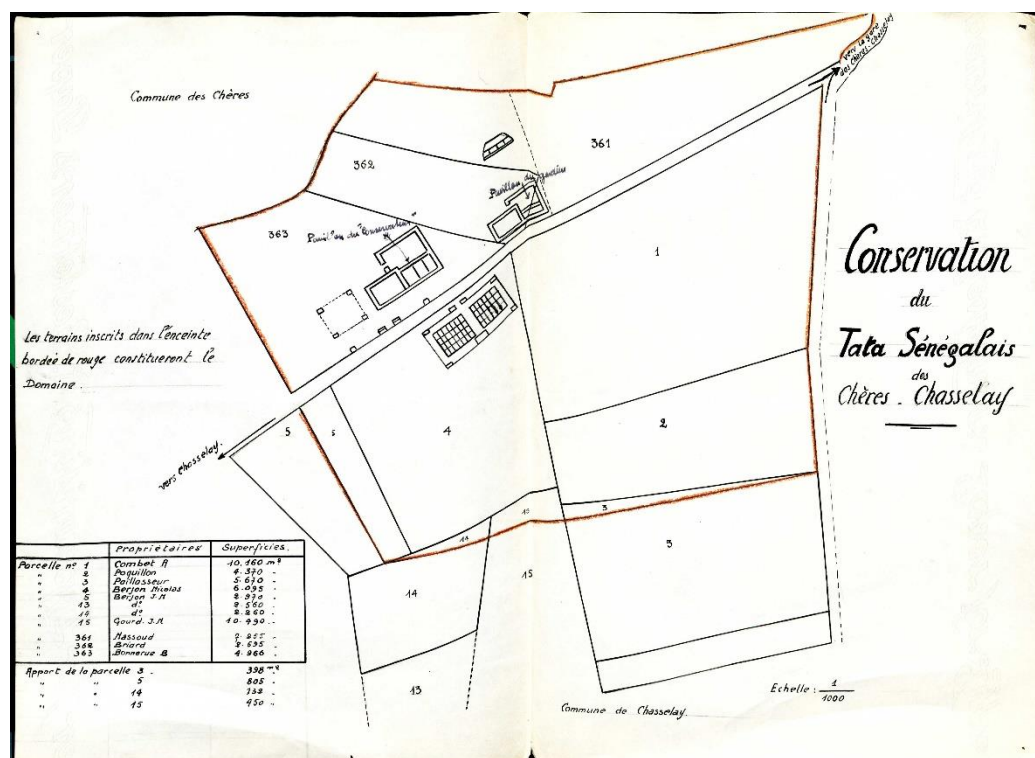


Les porte-drapeaux à la cérémonie de commémoration des combats de Chasselay du 23 juin 2019 (William Robin-Detraz)



Cérémonie du 8 mai 2019. (William Robin-Detraz)

Annexe 6. Plan du projet de « Conservation du Tata »



ADR, 437W173, Plans réalisés par Jean Marchiani

Annexe 7. Débat parlementaire pour la reconnaissance d'utilité publique du Tata (1950)

Journal Officiel de la République Française, Compte Rendu de la séance du jeudi 16 février 1950 (Retranscription). Point 4 de la séance :

Reconnaissance d'utilité publique du « Tata » sénégalais de Chasselay – Discussion d'une proposition ; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître « d'utilité publique » le « Tata » sénégalais de Chasselay » (n°335, année 1949 et 28, année 1950).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Schock, *rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.* [...] La proposition de notre collègue Borrey a pour but d'inviter le Gouvernement à reconnaître d'utilité publique le « Tata » sénégalais de Chasselay.

Le mot « Tata » de Chasselay signifie « enceinte de terre sacrée où sont inhumés les guerriers morts pour leurs pays ».

Le « Tata » de Chasselay tel qu'il existe aujourd'hui est l'œuvre d'un Français au grand cœur, M. Marchiani. Ce dernier a conçu cette idée dès 1940, et n'a eu de cesse et de repos avant de l'avoir réalisée et cela en dépit des difficultés matérielles, administratives et financières qui ne lui ont pas fait défaut. Il a dû acquérir de ses deniers le terrain appelé à recueillir les sépultures des soldats morts dans la région en 1940, et a édifié à ses frais tombeaux, enceintes et monument.

Cette œuvre admirable a reçu le 15 mai 1949 la visite officielle de M. le Président de la République, président de l'Union française, accompagné de M. le président de l'Assemblée nationale, du maire de Lyon et de nombreux parlementaires de l'Afrique noire des trois Assemblées.

M. Marchiani a reçu à cette occasion les remerciements que lui valait son entreprise, mais je pense que notre Assemblée de l'Union française sera unanime à lui renouveler aujourd'hui ces remerciements en l'assurant qu'il a bien mérité de l'Union française, remerciements qui pourraient d'ailleurs être concrétisés par notre président.

Il n'est sans doute pas inutile de refaire ici l'historique de ce « Tata », et dire pourquoi il a été élevé en cet endroit et de quelle façon.

Nous étions au 16 juin 1940.

Les armées allemandes déferlaient sur les routes de France où s'enchevêtraient troupes françaises se repliant et réfugiés civils.

Pour retarder l'avance de l'armée allemande, le gouverneur militaire de Lyon avait groupé sur une ligne allant de la Saône à Tarare, par Chasselay, l'Abresle, la vallée d'Azergues, quelques éléments de résistance assez mal équipés, comprenant : le 142^e régiment régional, le 68^e régiment régional de Metz se repliant vers le Midi, les légionnaires du camp de Valbonne, et le 25^e régiment de tirailleurs sénégalais, et, en fait d'artillerie, trois batteries de campagne au service de la D.A.T. qui avaient coopéré à la défense aérienne de Lyon.

Les blindés ennemis atteignirent les avancées de Lyon, le 19 juin 1940 par trois colonnes : l'une arrivant de Bourg-en-Bresse, l'autre par la vallée de la Saône, et la troisième par Tarare et l'Abresle.

Cette troisième colonne, aux environs de Montluzin, en bas des pentes septentrionales du Mont-d'Or, dans un entremêlement de vignes, de prés, de vergers et de parcs entourant des castels sévères et chargés d'ans, au milieu de ce riant paysage de France, cette troisième colonne blindée se heurta, le 19 juin 1940, à la 253^e batterie du 405^e régiment de D.C.A., commandée par les lieutenants de réserve Pangaud et Morgenster, et à la 3^e compagnie du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais, commandée par le capitaine Gouzy ; c'est là que 200 soldats de France, puisqu'on ne disait pas encore de l'Union française, devaient résister jusqu'à la mort à des milliers d'Allemands.

Le 20 juin les 60 survivants eurent l'audace de tenter une contre-attaque sur le Château des Sœurs de Nevers, où l'ennemi s'était installé et retranché. Encerclés, ces 60 soldats durent cependant se rendre, après avoir épuisé leurs munitions. C'est alors que l'ennemi, rendu furieux par les pertes infligées par ces escouades dispersées, rendu furieux par le fait que ces soldats n'avaient pas cru à l'armistice du 18 juin 1940, exaspéré par le fait que ces soldats en majorité des soldats noirs, marqua son triomphe d'une flétrissure indélébile.

Ces 60 hommes désarmés, exténués, furent amenés à 2 kilomètres de là, au lieu-dit « Vide Sac » où ordre leur fut donné de se disperser les mains levées. Mitrailleurs et canons, postés sur le chemin, ouvrirent alors le feu et achevèrent leur œuvre de mort par un char lourd, qui, avec minutie, alla de blessé en blessé terminer la tuerie. Blancs et noirs, officiers et soldats, nul ne fut épargné.

C'est alors que survint M. Marchiani. Il écrivit peu de jours après à Vichy, au ministère des anciens combattants, exposant son idée de la création d'un « Tata » où les restes de ces soldats seraient transférés pour un dernier repos, selon les us et coutumes de leurs pays d'Afrique.

Il écrivit à M. Galandou Diouf, qui le 8 octobre 1940, lui répondait ceci :

« Mon cher camarade de combat et cher frère blanc,

« Je reçois le 7 octobre votre lettre du 2 courant accompagnant le rapport documenté que vous m'envoyez.

« Permettez-moi de vous manifester toute l'émotion que ce rapport m'a causée. Votre geste est si beau et si grand qu'il m'a arraché les larmes des yeux. Je vous remercie du fond du cœur, en mon nom personnel et au nom de tous mes frères de combat, qui sont tombés au champ d'honneur en défendant leur chère patrie qu'est la France. – La plus belle des morts est celle de mourir en défendant son pays. – Pour nous, Sénégalais, nous disons : Dieu bénit celui qui meurt pour son pays. Votre geste est noble. Il traduit l'âme du bon Français humain et charitable.

« Je ne saurais jamais trouver une expression assez juste et assez nette pour vous traduire toute la reconnaissance que les parents des frères noirs et moi, nous vous devons. C'est votre geste qui émane d'un bon frère blanc et des gens de bon cœur comme vous qui nous font aimer la France comme une mère.

« La France pour nous est notre cœur, notre âme ; qu'elle soit républicaine, radicale-socialiste, royaliste, monarchiste et même communiste, c'est notre chère France tout court. Elle demeure et restera notre France éternelle pour toujours.

« Votre nom, mon cher frère blanc, restera gravé dans notre cœur, à nous tous Sénégalais.

L'avenir vous prouvera que les Sénégalais ont une vertu dans leur âme, c'est la reconnaissance qui nous dicte de ne jamais oublier les services qui leur sont rendus.

« Je garde le document que vous m'avez adressé. J'en fais des copies et saisis immédiatement les autorités militaires et civils compétentes pour que le nécessaire soit fait dans la conclusion de votre rapport.

« Merci de la part de la race noire de l'Afrique :

« Vive la France !

« Signé : Galandou Diouf. »

Hélas, un ordre de la Kommandantur du 19 août 1940 « interdisait formellement de toucher aux tombes des soldats noirs qui ont combattu en sauvages... il faut les laisser à l'endroit et dans l'état où elles se trouvent en ce moment... Le commandement de l'armée allemande défend expressément d'orner ces sépultures...

En novembre 1940, M. Galandou Diouf envoyait à M. Marchiani copie de cet ordre et conseillait de remettre la création du Tata après l'expulsion de l'ennemi.

M. Marchiani, piqué au vif de ses sentiments de Français, ne se laissa pas abattre. Par acte passé devant M^e Chainé, notaire à Lyon, il acquit le terrain nécessaire et avec l'aide de sa femme et de quelques amis, il construisit le « Tata » de Chasselay et en mai 1942, après des travaux d'exhumation qu'il entreprit sous sa seule responsabilité, il amena dans cette enceinte 200 corps de soldats dont les tombes étaient éparpillées dans le département.

Sur ces deux cents corps, les noms de 45 sont restés et resteront inconnus.

2 appartenaient à la Légion étrangère ;

6 étaient de l'Afrique du Nord ;

Les autres avaient vu le jour au Sénégal, au Soudan, en Guinée ou en Côte d'Ivoire.

Les 200 héros tombés au champ d'honneur continuent de monter leur symbolique faction, gardant pour l'éternité ce coin de la terre de France pour laquelle ils ont donné leur vie.

En ce « haut lieu », maints pèlerinages se sont succédé depuis 1942, dont celui fait par le président de l'Union française, le 15 mai 1949, ne fut pas le moins émouvant.

Et je ne puis m'empêcher de me rappeler tout particulièrement la respectueuse sympathie et la fervente gratitude que manifestèrent aux élus d'Afrique occidentale française présents, les populations françaises des environs accourues en foule.

La valeur morale de cette réalisation ne saurait être discutée parce qu'elle témoigne de la reconnaissance et de la piété des Français de la métropole envers les soldats et les familles d'Afrique.

Il n'est pas douteux que ce monument doit appartenir à la France ou, comme le dit M. Borrey, à toute l'Union française et qu'il doit être entretenu par l'Etat.

La « reconnaissance d'utilité publique » consacrerait légalement cette appartenance et cette obligation confirmerait en même temps la consécration apportée par la visite du président de l'Union française.

C'est pourquoi votre commission propose à l'Assemblée de voter la proposition qu'elle a adoptée à l'unanimité et dont M. le président va nous donner lecture.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Borrey.

M. Borrey. Le groupe des indépendants d'outre-mer s'associe pleinement à l'excellent rapport de notre collègue, M. Delmas. Nous espérons que l'Assemblée n'hésitera pas à suivre le geste de sa commission de défense de l'Union française et à adopter à l'unanimité notre proposition. En faisant ce geste, elle témoignera de sa reconnaissance à tous ces héros morts pour que l'Union française vive. En faisant de ce « Tata » un monument national, le Gouvernement concrétisera dans les faits cette grande idée de l'Union française.

En rappelant Barrès, nous voudrions que le « Tata » sénégalais de Chasselay soit « un de ces hauts lieux » d'où souffle l'esprit de l'Union française.

Nous exprimons enfin toute notre reconnaissance à M. Marchiani qui a su reconnaître, le premier, le geste inoubliable de ces héros. Nous voulons que ce « Tata » devienne un des lieux de pèlerinage et de recueillement pour tous les peuples de l'Union française qui, hier encore, unis dans l'adversité, le demeurent aujourd'hui, car ils veulent vraiment ensemble construire cette Union française que nous désirons de tout notre cœur complète et magnifique.

C'est pourquoi le groupe des indépendants d'outre-mer votera avec ferveur la proposition (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Boubou Hama.

M. Boubou Hama. Mesdames, messieurs, je rends hommage au geste d'une très haute portée humaine qui a réuni dans « tata » les restes des corps des soldats africains tombés victimes du devoir dans la lutte pour la liberté contre la barbarie nazie ; hommage aussi à ceux des nôtres tombés en 1914-1918, à ceux de cette dernière guerre qui mit les peuples du monde entier aux prises avec le fascisme international ; hommage encore aux tirailleurs abattus par le colonialisme à Thiaroye après avoir échappé aux balles allemandes.

Hommage enfin aux morts de la Côte d'Ivoire, aux victimes de la répression coloniale ; (*Protestations au centre et à gauche*) à l'action des travailleurs de France...

Mr. le président. Monsieur Boubou Hama, ne vous éloigner pas du sujet, je vous pris.

M. Boubou Hama. ...contre l'impérialisme et la guerre. La liberté dont nous jouissons, mes chers collègues...

M. le président. Vous vous éloignez du sujet, monsieur Boubou Hama. Il s'agit du « tata » sénégalais de Chasselay.

M. Boubou Hama. J'y vais tout droit, monsieur le président.

Mr. le président. Ah non ! Pas directement, en tout cas !

M. Boubou Hama. La liberté dont nous jouissons mes chers collègues, est due au sacrifice de 75 000 francs-tireurs et partisans fusillés par l'Allemand, au sacrifice de 53 millions d'hommes de tous les pays tués par le fascisme.

C'est pour cela que je voudrais ici donner une signification à la mort héroïque de ces Africains qui ont donné leur vie pour la liberté.

Et, au moment où l'on parle de la bombe H, au moment où un régime, que la réaction soutient, menace de détruire l'humanité, la mort de nos soldats apparaît sous son vrai jour. Au moment précis où la panique s'empare de votre camp, messieurs les réactionnaires, où l'ogre de l'impérialisme américain montre ses crocs d'anthropophage...

M. le président. Il s'agit du « Tata » sénégalais de Chasselay.

M. Boubou Hama ... nous disons tranquillement que seule la volonté des peuples compte. C'est sur l'amitié des peuples qu'il faut bâtir la paix du monde.

Nos soldats ont fait leur devoir d'hommes et les survivants attendent encore l'égalité des pensions et des retraites. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche*).

Ils demandent que cesse la guerre du Vietnam et la répression coloniale. Ils condamnent la tuerie de Madagascar et aussi la féroce répression de la Côte d'Ivoire.

Mme. Caffot. Ce n'est pas le « Tata » sénégalais.

M. le président Monsieur Boubou Hama, je vous prie de conclure et de ne pas poursuivre un tel développement.

M. Boubou Hama. C'est pourquoi nous inscrivons le sacrifice de ces soldats africains dans les combats de tous les peuples qui luttent pour la liberté, et c'est pour donner un sens à ce combat pour la liberté que notre groupe votera la proposition qui vient d'être présentée. (*Applaudissements à l'extrême gauche*)

M. le président. La parole est à M. Juge.

M. Alphonse Juge. Mes chers collègues, le groupe du mouvement républicain populaire n'acceptera pas de mêler le souvenir des morts à la querelle des vivants. (*Applaudissements au centre.*)

[...] **M. Boubou Hama.** Monsieur le président, M. Juge veut envenimer le débat.

M. le rapporteur. Il y a des sujets qu'on n'exploite pas ; ayez un peu de pudeur.

M. Boubou Hama. Il ne s'agit pas d'être hypocrite.

M. le président. Ce genre d'appréciations ne relève que du président. M. Juge n'a prononcé que quelques mots ; vous ne pouvez pas préjuger de ce qu'il va dire.

M. Boubou Hama. Je voudrais être optimiste, monsieur le président !

M. Alphonse Juge. Vous allez, monsieur Boubou Hama, être déçu, car je ne prononcerai que très peu de mots à cette tribune.

L'action héroïque qui a été évoqué tout à l'heure par le rapporteur, nous apparaît comme la symbolique préfiguration des combats de la résistance où les populations d'outre-mer ont apporté la magnifique contribution qui a étonné le monde.

J'ajoute que pour l'évocation d'un tel geste je me sens impuissant à traduire par des mots les sentiments de reconnaissance et de fierté qui sont dans nos cœurs et alors, je vous demande la permission un peu exceptionnelle, pour évoquer un souvenir qui doit nous être commun à tous, de rester silencieux une minute à cette tribune en vous priant de bien vouloir vous associer à ce geste.

(MM. les conseillers, ainsi que MM ; les membres du bureau se lèvent et observent une minute de silence.)

Je vous remercie.

[...] **M. le président.** La parole est à M. Thévenin

M. Thévenin. Mesdames, messieurs le groupe communiste ne pensait pas intervenir dans ce débat. Cependant, après les interventions regrettables qui ont ponctué l'intervention de notre ami le conseiller africain Boubou Hama, après les reproches qui lui ont été faits, je voudrais faire l'observation suivante : il semble s'instaurer dans cette Assemblée des mœurs particulières. (*Mouvements divers.*) Certains conseillers [...] sont intervenus, comme c'était leur droit, dans la question des événements de la Côte d'Ivoire pendant deux heures sans qu'il soit question de ceux-ci ; on ne leur a jamais fait d'observation. Notre collègue M. Boubou Hama a tenu, en ce qui concerne cette proposition, à présenter quelques observations qui justifient sa position et on lui en fait reproche.

M. le président. Pas « on », monsieur Thévenin. « Le président » lui a fait une observation.

M. Thévenin. Le président et un certain nombre de membres de cette Assemblée.

Cela étant, nous pensons nous aussi qu'il convient de saluer le geste héroïque et courageux des soldats africains qui se sont battus sur la terre française, avec les soldats de la métropole, contre un ennemi supérieur dans des conditions souvent difficiles. Nous n'oublions pas que ces soldats de 1940, trahis par un gouvernement et des chefs incapables, on les avait envoyés au massacre presque sans armes, devant un ennemi bien supérieur. Eh bien ! certes, il convient de leur rendre hommage, mais aussi, il faut songer que ces hommes, d'origines si diverses, qui combattaient sous l'uniforme français, se battaient avec le sentiment de lutter pour leur liberté, de lutter pour la démocratie contre l'oppression. Ils prenaient au sérieux cette guerre contre le fascisme et le racisme, alors qu'ils étaient livrés et abandonnés par des gouvernements de trahison, qui s'appelaient les gouvernements Daladier-Sarraut ou Reynaud-Pétain.

M. le président. Cela n'a rien à voir avec la question.

M. le rapporteur. Il y a des sujets qui ne s'exploitent pas.

M. le président. A propos de toutes les discussions, vous faites de l'histoire à votre manière. Veuillez conclure, monsieur Thévenin.

M. Thévenin. Monsieur le président, je m'excuse, je partage, dans le mouvement Anciens Combattants, un certain nombre de responsabilités avec des hommes qui ne sont pas communistes, dont certains sont même anticommunistes, mais qui sont tous bien d'accord, sur les appréciations portées sur le Gouvernement de 1939-1940.

S'il est nécessaire de rendre hommage à ces hommes, d'exalter leur sacrifice, il convient également de rappeler dans quel esprit et pourquoi ils se sont battus, car il ne serait pas honnête de leur rendre hommage et d'estomper en même temps l'objectif qu'ils poursuivaient : écraser le fascisme, le racisme, le colonialisme.

M. Alphonse Juge. C'est un autre débat.

M. Boubou Hama. Pas du tout, c'est le débat même.

M. le président. La minute de silence qu'a observée l'Assemblée ne méritait pas d'être suivie de discussions de cette nature. (*Très bien ! très bien !*)

M. Boubou Hama. Quand on a annoncé la mort des quinze Côtivoiriens, pourtant Africains eux aussi, on n'a pas observé une minute de silence.

M. Borrey. Ils n'ont pas été soldats ; voilà toute la différence !

Il n'en faut pas parler ici, c'est une question tout à fait différente.

M. le président. Je vous en prie, messieurs...

M. Thévenin. Je vous ai fait observer, monsieur le président, que le groupe communiste n'avait nullement l'intention d'intervenir dans ce débat ; ce sont seulement les réflexions faites à propos de l'intervention de notre collègue Boubou Hama qui ont justifié la nôtre.

Je préciserai très franchement – au risque de me faire dire par certains de nos collègues que là n'est pas le sujet – qu'il convient, certes, de rendre hommage aux anciens combattants, de leur élever des monuments pour commémorer les sacrifices consentis, mais, et j'ai la conviction profonde d'interpréter le sentiment de nombre d'anciens combattants qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer, qu'il est une façon plus effective et plus honnête de rendre hommage aux morts : c'est de donner à leurs veuves, à leurs orphelins ou aux mutilés les moyens de vivre décentement.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il est hypocrite de rendre d'une part hommage ou d'édifier des monuments à la mémoire des anciens combattants d'outre-mer et, d'autre part, de refuser, lorsqu'on est membre d'une majorité gouvernementale, à ceux qui se sont sacrifiés pour la liberté des moyens de vivre décentement en ne leur donnant pas l'égalité de pensions avec leurs frères de la métropole ? (*Très bien ! Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boubou Hama.

M. Boubou Hama. J'ai dit tout à l'heure ce que je pensais, monsieur le président. Je ne veux pas envenimer le débat...

M. Alphonse Juge. Qui envenime le débat ?

M. Boubou Hama. ...car nous sommes capables de le soutenir. Tout le monde sait que les soldats français, depuis 1789 jusqu'à nos jours, se sont battus pour la liberté. Je pense que si vos soldats se sont battus sur le sol français, c'est pour procurer un avenir meilleur aux générations suivantes.

Si nous, Africains, avons envoyé nos fils sur les champs de bataille de France et d'Allemagne, où ils se sont fait écraser par des tanks, ce n'est pas pour qu'on tire ensuite sur les populations désarmées de Côte d'Ivoire...

Ou vous acceptez que notre sacrifice rejoigne le vôtre et que nos deux pays, dans un sentiment commun, se resserrent chaque jour davantage, ou cette proposition est une hypocrisie.

Pourquoi glorifier des gens qui sont morts, si on laisse leurs enfants dans le besoin, s'il ne reste plus aux mutilés que le bâton pour les battre ou parfois des balles pour les tuer ? (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. Cianfarani. Ce n'est pas vrai !

M. Nignan. C'est exact.

M. Cianfarani. C'est faux

M. Borrey. Vous n'avez été soldats ni l'un ni l'autre, taisez-vous ! messieurs Nignan et Boubou Hama.

M. le président. Avez-vous terminé, monsieur Boubou Hama ?

M. Boubou Hama. Non, monsieur le président, on m'a interrompu.

M. le président. Monsieur Cianfarani, je vous en prie, vous allez avoir la parole.

M. Thévenin. On a matraqué les grands mutilés, il y a trois semaines, devant le ministère des finances.

M. Alphonse Juge. Ça n'a rien à voir ! Vous cherchez à tout envenimer. Je suis aussi ancien combattant que vous, monsieur Thévenin, je peux vous le montrer.

M. Thévenin. C'est possible.

M. le président. Monsieur Boubou Hama, vous avez la parole.

M. Boubou Hama. Au cours de la semaine écoulée, on a eu l'occasion de nous dire que des hommes ont été tués, c'est vrai, que plus d'une centaine de personnes ont été tuées, c'est vrai et pourtant, ces hommes sont bien les frères ou les pères de ceux qui sont tombés à Chasselay !

Il ne s'agit pas de nous prendre pour des enfants. L'essentiel, c'est la liberté que nous réclamons et cette liberté commencera le jour où vous donnerez l'égalité de pension à tous les combattants, le jour où vous donnerez aux peuples d'outre-mer le moyen de gérer démocratiquement leurs biens comme votre Constitution, votée par votre peuple, le prévoit. Ce serait encore une hypocrisie qu'admettre un texte auquel ne viendrait pas s'incorporer cette égalité des pensions et des retraites. (*Très bien ! très bien ! Applaudissements à l'extrême gauche.*)

[...]

M. le président. La parole est à M. Cianfarini.

M. Cianfarini. Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas prolonger ce débat ; cependant, après certains propos tenus à cette tribune, j'estime qu'il n'est pas inutile de répondre au reproche d'hypocrisie qui nous est fait.

Il m'est arrivé, comme beaucoup d'entre nous, en Algérie, de voir partir des régiments composés en totalité ou en grande partie d'autochtones, tirailleurs algériens ou tirailleurs sénégalais, et, ce n'est pas par excès de sensibilité, croyez-le, que, toutes les fois que ces soldats allaient s'embarquer pour rejoindre nos propres enfants sur le front, j'éprouvais une intense émotion en songeant que ces hommes venaient de tous les horizons de l'Union française pour apporter à la France leur jeunesse, leur énergie, leur sang, et faire, sur l'autel de la même patrie française, le suprême sacrifice de leur chair, de leur sang, de leur vie...

Je me sentais, vis-à-vis d'eux, non point un hypocrite, mon cher collègue Boubou Hama, mais un frère et un débiteur. (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.*) Je pensais, en voyant défiler ces hommes, que les patriotes que nous sommes et tous les survivants des sanglants holocaustes avaient le devoir de veiller sur les familles de ceux qui ne seraient pas revenus. Si, tout à l'heure, je me suis laissé aller à quelque emportement, je m'en excuse auprès de mes

collègues, ce n'est point parce que je voulais me dresser contre eux, en adversaire entêté. J'essaye de les comprendre et je voudrais être le meilleur de leurs amis ; mais je leur demande de ne pas gâcher la meilleure des causes en y mêlant toutes sortes de relents partisans et démagogiques. Pour moi, je sers de tout mon dévouement les intérêts des anciens combattants de toutes origines et plus particulièrement les intérêts des familles musulmanes des victimes de la guerre. [...]

A l'hommage que tout à l'heure M. Juge et le rapporteur ont rendu aux militaires des régiments sénégalais dont l'un avait son siège chez moi, à Philippeville, je m'associais par la pensée et par le cœur et me disais, *in petto* : « Il faudra que nous puissions dans ce geste, une fois de plus, la volonté de donner à leurs familles ce qui leur est dû et de ne pas laisser controverser le mot de Clemenceau qui, parlant des anciens combattants, disait : « Ils ont des droits sur nous ». Mon excellent collègue et ami Borrey, tout à l'heure, citait Barrès ; permettez-moi d'évoquer notre grand Jaurès. Dans un débat fameux où il s'adressait à Barrès, lequel évoquait le passé, Jaurès en distinguait les cendres et la flamme. Permettez-moi de vous dire : « Ne soyons pas seulement les gardiens des cendres des morts pour la patrie, mais essayons d'en recueillir et retenir la flamme qui les soutint jusqu'au suprême sacrifice. Oui, efforçons-nous, mes chers collègues, de garder avec les cendres toute la flamme, car, dans cette flamme, nous trouverons une raison de plus de sceller entre nous tous, dans cette Assemblée d'abord, et hors de cette Assemblée, dans le pays, une union fraternelle, une union vraiment française. C'est dans cet esprit que je voterai avec mon groupe le projet qui nous est présenté. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, mais, puisque tous les groupes, à la suite de manifestations diverses, ont donné leur accord à la proposition qui nous est présentée, je dois préciser que le groupe socialiste tient à honorer les glorieux combattants sénégalais tombés à Chasselay.

J'ai essayé de revivre ces moments ; croyez bien, mes chers collègues, vous qui n'avez peut-être pas eu l'honneur de combattre avec ces hommes magnifiques, que nulle pensée mesquine ne les animait à ce moment.

C'était avec une simplicité magnifique, sans discours, sans phrases, qu'ils allaient au combat, animés qu'ils étaient par un idéal sublime. C'était pour défendre leur pays, pour défendre la France, pour défendre une certaine communauté d'idées et de pensées. C'est animés par le désir de vivre ensemble, parce qu'ils avaient fondé, dans cette armée de la libération, la véritable Union française, qui ne devait s'épanouir qu'au lendemain de cette guerre atroce, que ces hommes se faisaient tuer sans cri, sans murmure, simplement dans la dignité d'un vrai combattant qui ne cherche pas à exploiter son sacrifice, le sang qu'il va répandre ou la vie qu'il va laisser sur le champ de bataille. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

C'est en frère d'armes de tous ces glorieux morts et me sentant qualifié pour prendre, dans cette enceinte, la parole en leur nom, que je tiens à honorer leur mémoire dans la dignité et dans la simplicité. (*Très bien ! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le général Chevance-Berlin, *président de la commission.* Je n'aurais pas demandé la parole si je n'avais voulu relever le terme d'« hypocrite » qui a été appliqué à cette motion.

Il n'était pas possible que le président de la commission le laissât passer. J'aurais cependant préféré laissé l'Assemblée sous l'impression des paroles émouvantes qui ont été prononcées par notre collègue M. Bégarra.

Je pense que ces paroles, et la minute de silence que vous avez observée, donneront toute sa valeur à notre geste de reconnaissance, à l'égard des hommes de toutes couleurs qui sont morts. Cela effacera la pénible impression que nous avons ressentie pendant quelques minutes au cours de ce débat. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Je pense que le témoignage le plus significatif de cette Assemblée a été la minute de silence qu'elle a su observer dans un recueillement unanime et dont le sens dépasse de haut et de loin tout ce que nous pourrions ajouter à une telle démonstration.

Cependant, il a paru au groupe du rassemblement républicain que les métropolitains et autochtones qui le composent avaient le devoir de s'associer, par un geste particulier, à la manifestation si pieuse d'aujourd'hui. Les Sénégalais de Chasselay sont tombés sur notre terre, et notre terre s'est ouverte naturellement comme elle s'ouvre à tous ses fils pour leur offrir le linceul qui était dû à leur sacrifice ; je ne sais rien de plus émouvant que la cérémonie par laquelle tous les cultes se sont associés pour apporter sur chacune de ces tombes un peu de la terre natale comme le souvenir le plus cher. Ainsi les deux terres, celle de Dakar et celle de Chasselay, sont associés dans la plus intime solidarité. Ainsi sera perpétuée à la fois notre horreur des barbaries allemandes que nous entendons transmettre immuable à nos descendants ; elle ne saurait être oubliée par aucune génération de l'Union française ; perpétué aussi le souvenir des troupes sénégalaises fidèles à toute la tradition de l'armée coloniale française qui a multiplié à travers notre histoire exploits et sacrifices. Pascal disait : « la meilleure piété que nous puissions avoir envers les morts, c'est de faire au long de notre vie ce que vivants ils n'auraient pas manqué de faire par leur exemple. » Les Sénégalais de Chasselay ont démontré combien, sans même qu'ils aient eu le souci de jamais l'exprimer, combien ils avaient au cœur le culte de l'union française et comment ils étaient prêt à la servir. Soyons-lui fidèles et soyons-leur reconnaissants, il ne sera pas pour nous plus noble leçon. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close. [...]

(*L'Assemblée décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition :

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à reconnaître d'utilité publique le « Tata » sénégalais de Chasselay. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. le général Plagne. Mesdames, messieurs, ainsi que nous l'avons déclaré les républicains progressistes voteront le projet faisant l'objet de la proposition tendant à reconnaître d'utilité publique les aménagements exécutés à Chasselay à la mémoire des deux cent héros africains tombés glorieusement sur le sol français pour la défense de la paix et de la liberté.

[...]

A côté de cet hommage légitime rendu à la mémoire des Africains victimes de la guerre, on a peine à concevoir cependant qu'en 1950, leurs frères qui ont versé leur sang pour la liberté de la France et pour l'écrasement de l'hitlérisme, soient traités autrement que leurs compagnons français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

[...]

Jusqu'à ce jour, en effet, ils continuent à être considérés comme des citoyens de seconde zone, soumis à tous les devoirs, et ne bénéficiant que de droits partiels. Or, ce sont les sacrifices de ces soldats, sur tous les champs de bataille, joints à ceux de toutes les masses

laborieuses, qui justifient les droits reconnus aux peuples d'outre-mer par la Constitution, dont le préambule affirme que « la France forme, avec les peuples d'outre-mer, une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de races ni de religions ». En Afrique, les victimes de la guerre qui ont subi des préjudices, sont loin de bénéficier des légitimes compensations auxquelles elles peuvent prétendre. Dans les villages d'Afrique, dans la savane, dans la forêt, trois générations de combattants attendent de la République française une mesure d'équité, une juste réparation des préjudices qu'elles ont subis. L'arbitraire règne dans l'attribution des pensions aux Africains, fait qu'on leur refuse l'allocation grands invalides, les majorations supplémentaires pour enfants, l'application du code de la famille, les soins gratuits aux tuberculeux, le bénéfice des emplois réservés.

Aussi, qu'y a-t-il d'étonnant que des milliers et des milliers d'anciens combattants aient rejoint les rangs du rassemblement démocratique africain qui les défend (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche*) pour s'élever contre ces inégalités, contre ces injustices ?

En présence de la situation faite aux anciens combattants de l'Afrique noire, nous disons : à préjudice égal, réparation égale ; à blessure égale, pension égale. Les Africains seront touchés, bien sûr, par le geste spectaculaire de Chasselay, mais ils seraient satisfaits s'ils obtenaient ce qui leur est dû. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Camprasse.

M. Camprasse. Mesdames, messieurs, une des plus vieilles colonies françaises s'associe par ma voix à l'hommage pieusement rendu aux martyrs sénégalais de la barbarie nazie.

Elle le fait avec d'autant plus de ferveur que beaucoup de Guadeloupéens, à la tête des troupes sénégalaises, ont connu le même sort que leurs hommes. C'est le cas, en particulier du valeureux combattant Moïse Bebel, guadeloupéen d'origine, lâchement assassiné par l'ennemi sur le champ de bataille parce qu'il voulait s'opposer aux mauvais traitements qu'on faisait subir aux prisonniers sénégalais.

Nous exprimons notre gratitude à M. Marchiani pour son geste de fraternité, de ferveur et de reconnaissance. Tant qu'il y aura des Français comme M. Marchiani – et il y en a beaucoup ! – l'Union française restera pour vous une vivante réalité. (*Applaudissements.*)

M. le président. [...] Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

M. le président. Je constate que la proposition est adoptée à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Annexe 8. Les lieux du réseau mémoriel



Ci-contre : Stèle de Montluzin. Gerbes déposées au cours de la cérémonie de commémoration des combats. (William Robin-Detraz, 23/06/2019)

Ci-dessous : plaque de la montée de Balmont. Lyon 9^e arrondissement (William Robin-Detraz, 03/03/2019)





Ci-contre : Statue offerte par le président Sénégalais Abdoulaye Wade à Chasselay lors de sa visite au Tata sénégalais en mars 2005, réplique de la statue « Demba et Dupont » édiflée sur la Place des Tirailleurs à Dakar. Exposée à la mairie de Chasselay (William Robin-Detraz, 10/04/2019).

« Statue Dupont et Demba »
Reproduction de la statue édiflée sur la Place des Tirailleurs Sénégalais à Dakar.
Statue offerte par Monsieur Abdoulaye Wade, Président du Sénégal venu en France en voyage d'Etat le 28/03/2005, républicain et Président de l'Assemblée nationale, lors de sa visite en mars 2005.

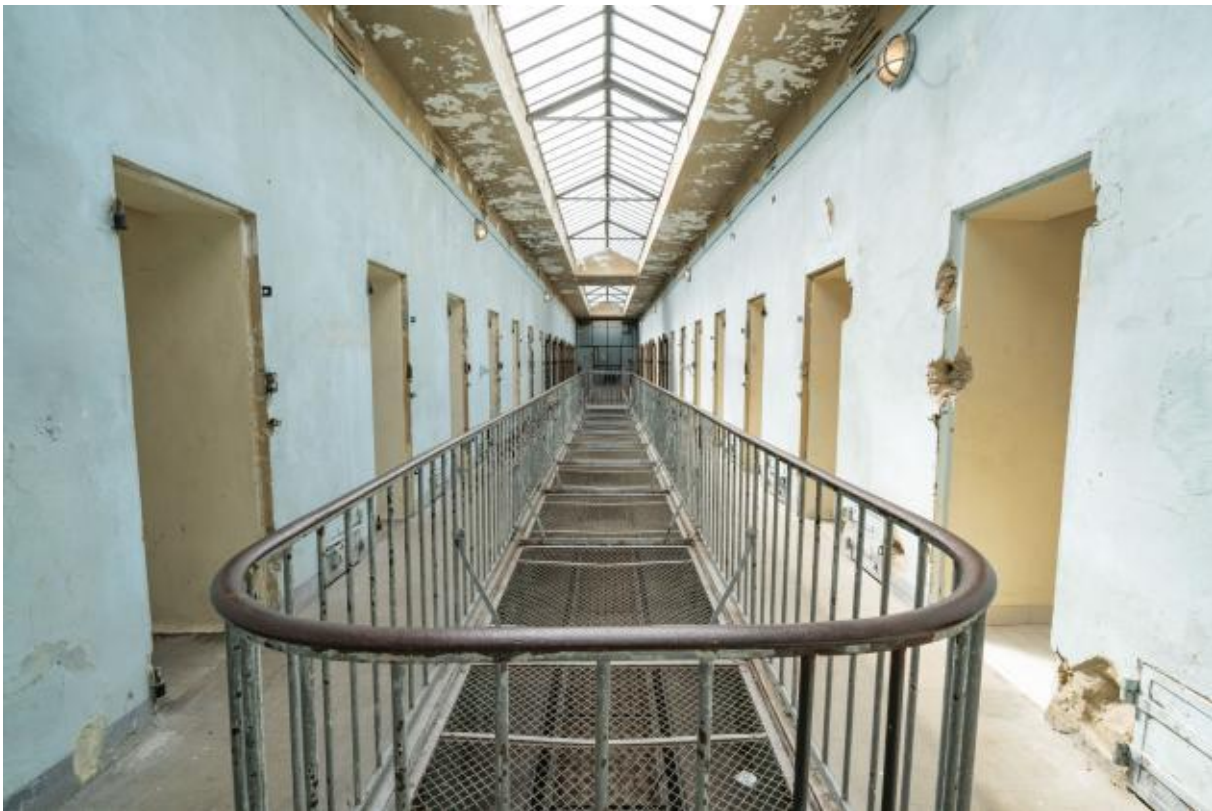
Ci-dessous : l'affiche retraçant la vie de la pharmacienne de Chasselay, Henriette Morin, et son témoignage lors de juin 1940 (à gauche). Square Henriette Morin. (William Robin-Detraz, 10/04/2019).

Qui est Henriette Morin?
Henriette Morin est née à Lyon le 19 juin 1903, médecin pharmacien, à qui elle voua une profonde admiration et de Louis-Eléonore Sommier.
Elle épousa Jean-Jacques Emile Morin en 1928.
Dotée d'un caractère affirmé, impulsive, fantasiste mais avec un bon sens inné, une grande générosité de cœur, une ouverture d'esprit et une liaison en amitié sans faille, c'était Henriette Morin.
Il faut se souvenir de son dévouement auprès des malades quel que soit le jour de la semaine ou l'heure de l'année, de ses ans, plus ou moins médicaux, mais toujours remplis de bon sens, et de ses opinions plutôt contestataires sur la pharmacologie.
Ses patients étaient sa pharmacie, sa maison et son jardin dont elle était très fière, ses "clients" dont elle suivit plusieurs générations, ses animaux multiples, ses amis de faculté et quelques artistes de passage dont Salendre, Jean Couly, Bernard Buffet.
De sa vie familiale, son neveu et sa nièce sont fiers de "Tante Nibette", qui les entoure d'une affection boumme mais tendre et sincère.
Jusqu'en 1907, Madame Morin n'a guère ni sa pharmacie, ni sa maison, sauf une dizaine de jours par an pour la commune de Chomé (Haute-Loire), berceau de sa famille, dans la maison de ses parents.
De sa vie professionnelle, son rôle de conseil et d'information auprès des patients s'est retenu.
En 1933, âgée de 30 ans, Madame Morin devient la doyenne des pharmaciens en activité, en France. Elle disait alors : "Pas un mois ne passe sans qu'un jeune pharmacien [...] ne vienne pas encore, peut-être lorsque je serai vieille..." (le quotidien du pharmacien - n° 1310 - 4 juillet 1983)
Son courage et son intrépidité furent mis en évidence lors de la guerre 39-45. Elle recut moult honneurs, sa modestie naturelle fit qu'elle ne s'en vanta jamais. En ces moments tragiques pour le village de Chasselay, ses prises de risque, sa conduite courageuse et exemplaire auprès des victimes, son réconfort pour les blessés furent reconnus et honorés.
Le Préfet du Rhône, au cours d'une émouvante cérémonie, lors de l'inauguration du Tata Sénégalais, le 8 novembre 1942 lui remit la croix de guerre avec palmes pour actes de courage ; puis le Sénégal la nomma Chevalier dans l'ordre du Lion de Sénégal.
(La plus haute distinction de la République du Sénégal)

Récit et témoignage de Madame Henriette Morin
(Eka Sénégalaise de Chasselay - Direction Nationale de la mémoire, du patrimoine et des archives - Ministère de la Défense)
Le lundi 17 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 18 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 19 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 20 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 21 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 22 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 23 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 24 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 25 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 26 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 27 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 28 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 29 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 30 juin, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 1er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 2er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 3er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 4er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 5er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 6er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 7er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 8er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 9er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 10er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 11er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 12er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 13er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 14er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 15er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 16er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 17er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 18er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 19er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 20er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 21er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 22er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 23er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 24er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le jeudi 25er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le vendredi 26er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le samedi 27er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le dimanche 28er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le lundi 29er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mardi 30er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.
Le mercredi 31er juillet, à la demande de Maître Blanc, Maire de Chasselay, Madame Blanc-Chasselay, en tant que maire, a pu aller à la messe.



Nécropole nationale de la Doua à Villeurbanne.
(Jean-Pierre Boursier, 15/04/2016. Droits : Bibliothèque municipale de Lyon)



Le mémorial de la prison de Montluc, « haut lieu » de la mémoire nationale.
Lyon, 3^e arrondissement (Pierre-Yves Duval, onac-vg.fr)

Annexe 9. Réalisations des enfants de Chasselay sur la mémoire des tirailleurs



Peinture d'un enfant de Chasselay, exposé à l'école publique.
(William Robin-Detraz, 13/05/2019)



Ci-dessus : Panneaux réalisées à partir des travaux (textes et dessins) des enfants des écoles publique et privée de Chasselay, réalisés avec l'ONACVG. 2017-2018. Conservés à la mairie de Chasselay. (William Robin-Detraz, 10/04/2019).

Ci-contre : « Une brochure réalisée par les classes de Chasselay de CE2/CM1 et CM1/CM2 » des écoles publique et privée, en partenariat avec le Mémorial National de la prison de Montluc. Brochure qui retrace les « parcours des tirailleurs », de leurs origines en Afrique à Chasselay. 2018-2019. Distribuée au cours de la cérémonie de commémoration du 23 juin 2019.

Annexe 10. Observation de la cérémonie de commémoration du 23 juin 2019 (Carnet de terrain).

Dimanche 23 juin 2019. Commémoration des combats de Chasselay – Montluzin organisée par les Anciens Combattants, principalement les Anciens Combattants des Troupes de Marine. Commémoration débute par un dépôt de gerbes et un rappel des événements à la stèle de Montluzin, puis se déroule ensuite la grande cérémonie au Tata. Notes reprises le lendemain.

Stèle de Montluzin

Début de la cérémonie à 9h55. Environ 25 drapeaux et porte-drapeaux des différents bataillons de l'armée représentés. La population présente ici est principalement composée de blancs, âgés. Les hommes sont souvent en costume et les anciens militaires, nombreux, portent leurs médailles attachées à leur costume. 2 anciens militaires noirs, arborant un béret bleu nuit avec l'ancre d'or sont présents. Les femmes, âgées pour la plupart, sont en robe, certaines portent des chapeaux.

La cérémonie débute par une lecture du déroulé des événements. Beaucoup de bruits à cause de la route et des voitures qui passent juste à côté.

On procède ensuite à des dépôts de gerbes de la part :

- Des Artilleurs
- Des Troupes de Marine
- Des Mairies de Chasselay, Les Chères et Lissieu

Les 3 maires sont présents ou se sont faits représentés. Environ 50-70 personnes. S'en suit la baissé des drapeaux avec le « Aux morts », puis la *Marseillaise*. [...] La cérémonie se termine par la salutation des porte-drapeaux par les officiels (10h07).

La moyenne d'âge doit être d'environ 70 ans. Je suis le plus jeune présent à cette cérémonie. Des personnes âgées se plaignent de la chaleur. Ce sont principalement tous des habitants des alentours ou des membres des anciens combattants (retraité-es).

Fin annoncée de la cérémonie à 10h11. Le présentateur invite les personnes présentes à se retrouver pour la cérémonie du Tata qui commencera à 11h.

[...]

10h16. Toutes les voitures, stationnées le long de la route, sont reparties vers Chasselay.

Cérémonie au Tata

10h25. Arrivée au Tata. Beaucoup de voitures le long de la route qui remontent sur plusieurs centaines de mètres avant et après le Tata. La route est barrée pour l'occasion. La cérémonie se présente comme beaucoup plus officielle que celles auxquelles j'ai pu assister précédemment. En passant en voiture devant le Tata, j'aperçois des cordons rouges de cérémonie présents dans le Tata. Je vais me garer un peu plus loin après le Tata.

Un colonel de l'armée arrive à la cérémonie. Grand, haute stature, il est salué par certains anciens combattants : « Mon colonel ».

Je surprends le mot d'un Ancien Combattant, âgé, que j'avais déjà vu à la cérémonie du 8 mai, dire à un autre monsieur âgé qui n'était jamais venu : « C'est très émouvant comme cérémonie. Très prenant. ».

Je rentre dans le Tata. Des cordons rouges de cérémonie sont installés tout autour des tombes. Un cordon dans l'allée centrale filtre l'accès des officiels. Les porte-drapeaux sont positionnés en face de l'entrée, des deux côtés de la case. Une trentaine de porte-drapeaux au

total. Ils profitent de la petite ombre offerte par le mur. Il fait très très chaud dans le Tata. Le soleil cogne à pic, et les dalles réverbèrent les rayons du soleil. Les vieux s'en plaignent, cherchent de l'ombre et rasant les murs.

Première observation : bien que rentrés dans un cimetière, les gens discutent tranquillement, à haute voix et plaisantent entre eux. L'ambiance est à la sortie du dimanche et aux échanges cordiaux, sympathiques, entre connaissances. Personne ne chuchote et personne ne fait véritablement attention aux tombes ou aux tirailleurs sénégalais individuellement. Je sors à nouveau du Tata, le bruit des discussions s'entend par-delà les murs et crée ce brouhaha que l'on entend souvent lors des manifestations. Les discussions sont celles de village : on parle de la famille, de la chaleur, de la canicule à venir. Au niveau du portail, un petit groupe de 3-4 personnes échange. Une femme, environ 40 ans, parle de ses problèmes de voiture aux autres : elle a dû aller plusieurs fois au garage la même semaine, alors le garage lui a prêté une grosse voiture. Elle dit que c'est bien mais trop gros pour elle. Elle ajoute, « je suis dans un quartier de racailles », donc, selon elle, ce ne serait pas la meilleure voiture pour le quartier.

Je suis pour l'instant encore le plus jeune présent au Tata. De nouvelles personnes sont arrivées au Tata mais se sont toujours des personnes âgées. Un enquêté me recroise à nouveau vers l'entrée du Tata et me présente à chaque fois aux gens qu'il connaît. Il me présente systématiquement en disant que je suis un « étudiant de l'ENS qui fait un master sur le Tata ». [...]

Je rentre à nouveau dans le Tata pour observer les gens se mettre en place. Une maman présente les tombes à son petit garçon, environ 5-6 ans, et lui dit : « si t'es libre, c'est grâce à eux ».

[...]

10h59 – Le présentateur appelle les gens à prendre place et tenir le silence. Je me suis placé à droite du Tata, le long du mur à l'ombre pour observer la cérémonie.

11h pile – début de la cérémonie avec le levé des couleurs.

Description de la cérémonie : je me positionne à droite de l'entrée, contre le mur, à l'ombre, vers le milieu, de façon à voir l'entrée et la case. En face de l'entrée, des deux côtés de la case se trouvent les porte-drapeaux, une trentaine. Devant la case à gauche, se trouve le pupitre d'où sont lus les discours. Les officiels sont positionnés face à la case et au pupitre, de l'autre côté du drapeau, séparés du reste de la foule par un cordon rouge. La plupart des personnes se situe vers l'entrée, entre le portail et le cordon rouge. Certaines personnes se sont placées du même côté que moi pour avoir un peu d'ombre. Dans l'angle à droite opposé au portail s'est positionnée l'harmonie municipale de Chasselay qui interprète les différentes musiques pour la cérémonie. A gauche de l'orchestre, le long du même mur que moi à ma droite, les enfants de l'école privée participent à la cérémonie. Ils sont encadrés par leur directrice-enseignante et quelques autres femmes, dont celle de l'ONAC. [...] Absence de l'école publique. [...]

Discours du Général X. Dans son discours, le général parle d'« événement tragique et inacceptable ». Les Allemands auraient commis un triple crime à Chasselay : « crime de guerre », « crime raciste » et un « crime contre l'humanité ». Il invite et demande à ce que tout soit fait pour les « nouvelles générations à ne jamais le [le racisme] tolérer ». Il dépeint ensuite les SS. Il dit que ce n'était pas des soldats (au sens où lui, membre de l'armée, entend ce qu'est un soldat), mais que c'était des membres du parti « nazi », des « tueurs », qui ont menés des actes de « terrorisme » et des « massacres ». [...] Il rappelle ensuite que : « la Bête immonde n'est pas morte », que c'est possible que des actes de cette nature se reproduisent un jour. [...]

Il parle de son expérience de la guerre lorsqu'il était enfant et du souvenir qu'il garde des soldats SS. Il a grandi dans le Sud-Ouest et évoque son souvenir de la division SS « Das Reich », envoyée en 1944 dans la région pour se reformer et qui commit de nombreuses atrocités. Parle des soldats d'origine asiatique, anciens prisonniers, qui auraient été incorporés dans la division SS qui manquait alors d'effectifs. Selon le Général, c'était « les pires ». [...] Évoque un souvenir d'enfant, où, à 6-7 ans, dans la rue de son village, il s'est retrouvé face à ces soldats. Il serait resté plusieurs minutes devant eux qui se moquaient de lui. Au début, il ne comprenait pas trop pourquoi, puis il comprit que les soldats riaient de lui en se demandant si c'était une fille ou un garçon. Il garde un souvenir marquant et conclut en rappelant que c'est cette même division SS qui commit quelques jours plus tard, en remontant sur le front de Normandie, le massacre d'Oradour-sur-Glane.

Allocution ensuite du président de l'Association des Anciens Combattants des Troupes de Marine, organisateur de la cérémonie, qui lit la citation à l'ordre de l'armée du 25^e RTS.

Deux prières sont ensuite dites. Une prière aux morts musulmane récitée par un ancien combattant noir des Troupes de Marine au vu de son béret avec l'Ancre d'or. Pendant la prière musulmane, il y a du mouvement et les gens ne sont pas très silencieux. J'entends notamment des enfants parler à ma droite, mais aussi un vieux monsieur avec deux cannes qui était assis sur un banc au soleil, il se déplace et se rend à l'ombre du mur où je suis. On lui amène un banc pour qu'il puisse s'asseoir. Il fait pas mal de commentaires à voix haute. Un enfant à côté de moi (environ 10-11 ans) échange un peu avec sa mère.

S'ensuit la prière aux morts catholique récitée par un ancien militaire blanc, que ce dernier termine en invitant « ceux qui le veulent » à réciter un « Notre Père ». Et là, j'ai été surpris par l'ampleur de la prière « Notre Père », presque tout le monde présent à réciter à voix basse le « Notre Père ». J'entendais celle que disait dans le micro le militaire, mais surtout les paroles des femmes et des enfants à ma droite (école privée). J'ai regardé aussi en direction des gens vers le portail, beaucoup récitait la prière. Le silence était quasi-total, on entendait que la prière. Il y a juste eu à un moment, la mère à ma droite qui a dit à son fils : « ah mais tu t'en souviens ? » Réponse du fils : « Oui », et il récite la prière. Majorité de catholiques donc présents au cimetière, en plus de l'école privée.

Dépôt de gerbes après les prières :

- Troupes de Marine
- Les 3 communes (Chasselay, Les Chères et Lissieu)
- Un élu national.

Puis ensuite « Aux morts » avec les drapeaux baissés, et enfin la *Marseillaise*. Les enfants la chantent.

Hymne à l'infanterie de Marine. Applaudissements à la fin alors qu'aucune intervention n'avait été applaudie jusque-là, pas même le discours du Général.

Remerciements de l'organisateur pour ceux/celles qui sont présents. [...].

Sont appelés ensuite la dame de l'ONAC avec les enfants de l'école de Chasselay qui vont se positionner au pupitre, et autour pour présenter le travail qu'ils ont fait avec l'ONAC. La jeune femme de l'ONAC explique qu'ils ont conduit ces travaux pour « valoriser l'histoire du lieu ». Rappel que l'année dernière ils avaient fait un travail sur l'architecture du lieu qu'ils avaient aussi présenté. Cette année ils ont réalisé « un travail sur les tirailleurs » à partir d'archives publiques pour « comprendre qui sont les soldats qui sont enterrés ici ». Travail décrit comme pas facile car il a fallu travailler avec des vieux documents, à l'écriture pas toujours lisible. Ils sont venus ici donc pour présenter la brochure qu'ils ont réalisée : textes

écrits par les enfants et la brochure réalisée par l'ONAC. Elle termine en disant que les élèves de la Commune sont devenus « incollables » sur cette histoire-là, et que ce sont peut-être ceux qui en savent le plus sur le Tata. Ils vont distribuer leurs brochures à la sortie du cimetière. La jeune de l'ONAC avait prévu 150 brochures mais au vu du nombre de personnes, elle encourage à ne prendre qu'une brochure par famille pour que tout le monde puisse en avoir une. Applaudissements des gens qui sont tout à fait enthousiasmés par ce projet.

11h30 – Annonce de la fin de la cérémonie. Le présentateur conclut en souhaitant « un bon dimanche à tout le monde ». Les élus et les officiels vont saluer les porte-drapeaux pendant qu'est jouée la Musique des Africains par l'harmonie. Les enfants accompagnent aussi les élus en distribuant leurs brochures aux porte-drapeaux et aux personnes dans le Tata. Tous les gens se sont remis à discuter à l'intérieur du Tata. Ils échangent, rigolent, blaguent entre eux. *Pas les comportements habituels dans un cimetière.* Certains enfants qui étaient à l'extérieur rentrent un peu en courant pour aller distribuer aux porte-drapeaux. Les enfants sont tous fiers de distribuer leurs travaux, s'apparente à un jeu. Les gens semblent contents. Je recompte au moins 30 porte-drapeaux, et j'estime qu'il y a environ 200 personnes. [...]

Après avoir fait le tour des porte-drapeaux en ayant commencé par la gauche, les élus passent devant moi et, arrivant à ma hauteur, un enquêté me présente à un élu national. Il me dit de me présenter moi-même : je dis que je suis étudiant en master à l'ENS de Lyon. L'élue me demande en quelle filière, je lui réponds Géographie. Je lui dit que je fais un mémoire sur le Tata. Il me dit alors que je dois être du coin pour avoir choisi ce cimetière. Je lui dis que non et il me demande alors comment j'ai choisi le cimetière. Je réponds qu'au début je voulais travailler sur les cimetières, puis en cherchant sur internet un en particulier je suis tombé sur celui-ci. [...] L'élue me salue et me souhaite bonne recherche. Je lui souhaite bonne continuation.

J'attends que les gens sortent un peu du cimetière et sort moi aussi. Je me positionne juste à la sortie à côté du panneau pour essayer d'écouter les conversations. Un homme âgé vient me parler. Il me dit qu'il a 87 ans, que c'est un ancien de la guerre d'Algérie, rappelé après 6 mois. Il m'a dit qu'il habitait vers Vienne. C'est la première fois qu'il venait à la commémoration du Tata, et même au Tata. Il me dit qu'ils ont oublié de dire des trucs à la cérémonie. Ils ont oublié de dire que les TS ont été faits prisonniers puis exécutés. Il aurait aimé apprendre des choses-là à la cérémonie mais qui n'ont pas été dites, notamment pourquoi les TS se trouvaient. Il pense que les TS devaient monter de Marseille où ils avaient été débarqués pour aller au Front et qu'ils se sont retrouvés là parce que les Allemands arrivaient depuis Dijon et que la rencontre s'est faite ici. Il est venu au Tata parce qu'il en avait entendu parlé et que pour lui c'était de venir voir. Alors je lui ai dit que j'étais étudiant en Histoire-Géographie. Il m'a dit que c'était important l'histoire, « le passé et le présent, c'est ce qui permet de construire l'avenir. ». Il me prend des exemples historiques, « je vais pas remonter très loin, mais si on prend à partir de Napoléon, tout ce qui s'est passé après, on peut le comprendre avec ce qui s'est passé avant. » A chaque fois c'était compris dans ce qui s'était passé avant. Il me dit que lui aussi il avait étudié jusqu'à « Bac -2 », mais il a fait « 4 ans de latin » et que ça l'intéressait beaucoup. La littérature aussi c'était important pour lui. Il me cite des auteurs qu'il lit comme « Camus » ou « Soljenitsyne ». Il m'a beaucoup parlé de l'Algérie, le fait que les Harkis ont été abandonnés parce qu'ils n'avaient pas la nationalité française et que c'était pas connu. Il avait échangé avec un autre homme avant la cérémonie (j'avais un peu vu leur conversation) qui lui aussi avait fait la Guerre d'Algérie mais qui ne savait pas que les musulmans n'avaient pas la nationalité française. Il pensait que tous les

habitants de l'Algérie avaient la nationalité française. Il me parle du décret Crémieux qui a donné la nationalité française aux Juifs en Algérie, mais pas aux musulmans.

Anciens combattants, tous aujourd'hui des Anciens de la Guerre d'Algérie [...]

12h. Je pars du Tata pour aller au pot de l'amitié, à la cantine de Chasselay, dans le village.

« Pot de l'amitié » à Chasselay

12h11. Je me rends au pot sans mon carnet.

[...]

12h36. *Notes reprises après être parti du pot.* Je me suis fait aborder par le collaborateur de l' élu avec qui j'ai échangé au Tata [...] Il me donne sa carte et me demande de lui envoyer mes coordonnées. [...] J'échange un peu avec lui. Nous étions proches du buffet et il me conduit un peu à l'écart en prenant un plat de chips. Il me dit qu'il est lyonnais mais qu'il ne connaît le lieu que depuis 2 ou 3 ans, lorsqu'il a pris ses fonctions et qu'il a dû assister aux cérémonies. Il doit avoir environ 40 ans, blanc, CSP+, habillé ce jour-là d'une chemise blanche, avec un sac comprenant un appareil photo. Il me parle de l'histoire qui est « terrible, terrible, très symbolique ». Le lieu est important, mais pour lui c'est l'événement qui est le plus important. Il me dit que même si l'architecture est « moderne », l'événement est le plus marquant. Et il me parle du discours du Général qu'il a trouvé « très bien », pour rappeler que *ce n'est pas fini, ça peut revenir* (ne parle pas directement de quoi qui peut revenir mais on comprend qu'on parle du racisme idéologique extrême). (...) Il me dit qu'il a fait découvrir ce lieu à une amie sénégalaise qui ne connaissait pas l'événement. Il ne sait pas si la diaspora sénégalaise connaît le lieu. Il évoque à un moment le 11 novembre mais il n'est pas sûr qu'il y ait quelque chose et se dit qu'il ne doit rien y avoir parce que c'est la première guerre mondiale. Je lui parle alors du 11 novembre au Tata et de la cérémonie des communautés africaines. Il me répond alors qu'ils ont dû y aller (avec l' élu). Il me dit aussi qu'il ne pense pas qu'il y ait des gens qui ont travaillé dessus. Je lui parle des travaux de Julien Fargettas. Au bout de cinq minutes il me dit au revoir et à bientôt, je lui dis que je suis désolé normalement j'avais un papier de présentation moi aussi mais que je ne l'ai pas pris au pot. Il me fait signe que ce n'est pas grave en s'éloignant pour retourner vers l' élu.

Annexe 11. Papier de présentation du travail de recherche



William ROBIN-DETRAZ

[numéro de téléphone]

[courriel]

*Écoutez-nous, morts étendus dans l'eau au profond des plaines du Nord et de l'Est.
Recevez ce sol rouge, sous le soleil d'été ce sol rougi du sang des blanches hosties
Recevez le salut de vos camarades noirs, Tirailleurs Sénégalais
Morts pour la République !
Léopold Sédar Senghor, Hosties noires, 1948*

**Etudiant en Master 1 de Sciences sociales – Géographie
ENS de Lyon**

Objet d'étude :

Dans le cadre de ma formation à la recherche, je réalise un mémoire de master (bac +4) sur le Tata sénégalais de Chasselay. Je m'intéresse à la mémoire des tirailleurs sénégalais via cette nécropole nationale, à la manière dont ce lieu de mémoire permet le souvenir de ces combattants.

Méthode de recherche :

Questionnant la réception de cette histoire aujourd'hui, je cherche des personnes avec qui m'entretenir autour de ce sujet. Si vous souhaitez partager vos souvenirs, émotions, pensées, et participer à une enquête de sciences sociales, vous pouvez me joindre sur mon téléphone ou à mon adresse mail ci-dessus.

Merci de votre attention,
William Robin-Detraz

Annexe 12. Compte rendu de la commémoration du 11 novembre 2016

Source : echosdafrique.net – consulté le 01/04/19

Comme chaque 11 novembre, Les Amis de la Présence Africaine à Lyon [APAL], [les associations africaines] et la Mairie de Chasselay ont rendu un vibrant hommage à ces jeunes soldats africains massacrés par la division SS Totenkopf (Tête de mort). Deux cars sont venus de Lyon, un de Grenoble et l'association Rosa Park est arrivée comme l'an dernier de Marseille.

A 11 heures, les nombreux participants se sont rendus au cimetière municipal pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et les honneurs militaires rendus aux soldats de Chasselay morts pendant cette guerre. Chaque nom a été dit à haute voix par des élèves de l'école primaire. Plusieurs gerbes de fleurs ont été déposées au pied de la stèle au centre du cimetière, dont celle [des associations africaines].

La délégation [africaine] se rend au square Henriette MORIN, pharmacienne (1903-2004) qui, le 20 juin 1940 et les jours suivants, a soigné et réconforté les Tirailleurs survivants, comme l'ont fait d'autres habitants de Chasselay, dont Mère Clotilde du couvent de Montluzin.

On se transporte au lieu-dit « Vide-sac », où se dresse le Tata sénégalais – Nécropole Nationale depuis 1966. Le recensement des 145 noms retrouvés a été effectué en 2004 par Les Amis de la Présence Africaine à Lyon. Parmi les anciens combattants, on remarque [un] Tirailleur sénégalais venu de Lille et les personnalités [...] de la Métropole de Lyon, [...] de la municipalité de Villeurbanne et un représentant du Musée de l'Histoire de l'immigration venu de Paris. La prière musulmane est dirigée par deux imams et la prière chrétienne par Z de l'APAL. Les honneurs militaires rendus, prennent la parole le Maire de Chasselay et le Président de l'APAL.

A cette occasion un discours plein d'émotion a été prononcé par le président de l'APAL.

« Mesdames et Messieurs les Maires, Monsieur le représentant de la Métropole de Lyon, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les représentants des Consulats, Messieurs les Anciens Combattants, Messieurs les représentants des institutions religieuses, Mesdames et Messieurs les représentants des Administrations, Mesdames et Messieurs les Représentants des Associations,

Mesdames, Messieurs,

En ce jour, nous rendons hommage et perpétons le souvenir de ceux qui ont combattu pour une France libre et prospère. Des hommes et de femmes ont fait le sacrifice de leur vie pour mettre un terme à une logique d'exclusion et de haine.

Nous sommes sur les lieux même où tant de soldats ont été suppliciés et assassinés parce qu'ils étaient noirs, où tant de tirailleurs ont souffert pour défendre la liberté de la France.

Chaque année, nous ouvrons cette page tragique de l'histoire pour ne pas oublier.

Parce que la mémoire est l'avenir du passé, nous avons le devoir de nous souvenir de ces années douloureuses, synonymes de ruines, de désastres, de souffrances et d'humiliations.

Parce que l'évocation de leur martyr nous place devant l'immense responsabilité de ne pas les oublier, de ne pas les trahir.

Parce que l'évocation de leur martyr nous donne la force d'élever chacun de nos combats à la hauteur de leur sacrifice.

Parce que l'évocation de leur martyr nous rend humble dans l'accomplissement de notre mission.

La transmission de cette mémoire est un devoir que nous n'interrompons jamais tant l'exemple de ces martyrs qui se sont battus et ont donné leur vie pour un idéal de liberté reste vivant et symbolique de l'engagement pour chacun d'entre nous.

Nous devons continuer leurs combats pour les valeurs pour lesquelles ils sont morts.

Il nous faut donc nous souvenir de ces tirailleurs parce qu'ils ont donné leur vie et leur jeunesse pour la Paix, la Démocratie et la Liberté.

La Paix, pour et par la Démocratie et la Liberté, est un combat quotidien. Il ne faut jamais l'oublier.

La Paix exige des citoyens conscients, responsables et déterminés, informés des faits et de la réalité de l'histoire.

La Paix suppose de la tolérance entre les peuples, une volonté d'unité et un désir farouche de solidarité en tous lieux et dans tous les domaines.

La Paix nous appelle à ce que rien ne soit jamais fait qui affaiblisse la Démocratie et la Liberté

La Paix entre les hommes restera toujours un combat, parce que rien ni personne ne peut nous la garantir sans ce combat permanent pour elle. C'est un combat que nous devons à tous ceux qui sont morts pour elle.

Aussi, en commémorant le 11 novembre, nous pensons à ces millions de victimes. Nous pensons à ces combattants de la Liberté qui ont lutté pour faire obstacle à la barbarie.

Chaque année il nous appartient de prouver par notre présence nombreuse et fervente que la mort n'est pas l'oubli. Je vous remercie."

A la salle des Fêtes de Chasselay, l'apéritif est offert par la Mairie, suivi du repas pour 250 personnes préparé et servi par l'Association de la Jeunesse Malienne à Lyon. Présentées par [B], journaliste et écrivain, les activités culturelles commencent par l'association Rosa Park venue de Marseille et l'Ecole des langues africaines à Lyon [wolof, pulaar, lingala, swahili]. La surprise vient avec les rythmes brésiliens des jeunes de la Batucada de Grenoble [...] qui font vibrer la salle des Fêtes et soulèvent les applaudissements.

[A], avocate au barreau de Lyon, lit le plaidoyer qu'elle a écrit avec sa consœur [C] à la mémoire de nos anciens combattants africains morts pour la liberté.

Plaidoyer pour les combattants africains

[A] a lu ce « **Plaidoyer pour les combattants africains dits « Tirailleurs sénégalais » morts pour la France** » qu'elle a écrit avec [C] qui n'a pu être présente, nous vous livrons l'intégralité de cette plaidoirie :

« Monsieur le Président de la commission [...], Représentant Madame [...] du Barreau de Lyon, [Messieurs les présidents des associations africaines], Monsieur le Maire de Chasselay, Mesdames, Messieurs les élus,

Chers amis,
Mesdames, Messieurs,

Il est facile d'être le défenseur de héros, d'hommes reconnus, de combattants méritants.

Toutefois, plaider pour des hommes noirs, oubliés, méconnus du grand public, de l'Histoire, ayant gardé comme simple récompense, la dignité du silence avant de disparaître les uns après les autres, est sans doute épineux.

Que reste-t-il dans la mémoire de chacun d'entre nous, des anciens combattants appelés par déformation « Tirailleurs Sénégalais », que reste-t-il de leur exploit, de leur courage, de leur engagement pour la patrie, dans nos livres d'histoire ?

Si le premier bataillon des « Tirailleurs Sénégalais » a été formé à Saint-Louis (au Sénégal), la majorité des soldats qui ont foulé le sol français pour la première fois, en prenant des risques inouïs pour notre pays, la France, sont originaires de bien d'autres territoires que du seul Sénégal.

Ils venaient de tout l'Empire colonial français.

La présence de plus de quatre générations de populations d'origine africaine qui ont vécu ou vivent en France métropolitaine, n'est pas le fait du hasard. Les liens entre la France et l'Afrique sont multiples et ce, depuis des siècles.

Comment ne pas se souvenir de la participation des combattants venus d'Afrique pour défendre une des valeurs de la République : la liberté ?

Je vous rappelle de manière succincte que lors de la bataille de France en 1940, 68 500 combattants africains livrent bataille dans la Somme, les Ardennes, la Champagne, la Loire ou le Rhône.

A ce titre, la ville de Chasselay dans le Rhône, est une grande symbolique dans l'Histoire de France comme dans l'Histoire des combattants africains du 25ème régiment des « Tirailleurs Sénégalais », pourtant largement méconnue.

Chasselay, un village situé à 22 km, au nord-ouest de la ville de Lyon, où l'armée Allemande qui, après avoir encerclé les tirailleurs les exécuta, laissant la vie sauve à l'ensemble des encadrants blancs.

Ils reposent depuis 70 ans, dans le Tata de Chasselay, un cimetière solennellement inauguré le 8 novembre 1942. Le Tata abrite 188 corps dont certains sans noms, juste un numéro matricule permettant de les identifier.

Ils sont morts pour la France, ces combattants africains qui demeurent à l'abri des regards, des médias, dans ce lieu dont le calme pesant et assourdissant semblerait presque normal.

Comme le disait feu Le Président Léopold Sédar Senghor :

« On fleurit les tombes, on réchauffe le soldat Inconnu.

Vous, mes frères obscurs, personne ne vous nomme.

Dans votre solitude sans yeux sans oreilles, plus que dans ma peau sombre au fond de la Province...

Sans même la chaleur de vos camarades couchés tout contre vous, comme jadis dans la tranchée, jadis dans les palabres du village... »

La compassion qu'exprime Senghor dans ce poème est également celle défendue par Jean Moulin, un des héros de la résistance.

Jean Moulin, Préfet d'Eure-et-Loire refuse, même sous la menace et les coups, d'accuser de crimes les soldats africains, défenseurs héroïques de Chartres.

Entré en clandestinité, il fera le récit des événements vécus entre le 14 et le 18 juin 1940 et relatera sa rencontre le soir du 17 juin avec un officier nazi qui lui annonce :

« Des femmes et des enfants, des Français, ont été massacrés après avoir été violés. Ce sont vos troupes noires qui ont commis ces crimes dont la France portera la honte. Comme ces faits sont prouvés de façon irréfutable, il convient qu'un document soit dressé, qui établisse les responsabilités... »

La réponse de Jean Moulin est sans ambiguïté : « ils (nos tirailleurs) sont incapables de commettre une mauvaise action contre des populations civiles et moins encore les crimes dont vous les accusez. »

Jean Moulin sera torturé pendant sept heures mais ne signera pas ce protocole. Quel grand homme !

Néanmoins, l'absence d'intérêt et de reconnaissance dans notre histoire, de ce sacrifice humain, devrait interpellé chaque être doué de bon sens. Ce lourd silence sur un passé pourtant historique au regard des faits, de l'influence et de la participation de nos combattants africains à une guerre qui ne les concernaient pas directement, aurait dû marquer les esprits.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, j'insiste et j'affirme qu'ils sont morts pour la France.

Sous le même drapeau, étaient rassemblés des combattants sans distinction de classe sociale, de religion ou de couleur de peau.

Malheureusement, dans nos manuels scolaires relatant la seconde guerre mondiale, il n'y a aucune trace, aucune référence à des « Tirailleurs Sénégalais ». Ils n'existent pas.

Ecartés des grandes commémorations nationales, invisibles, au regard de l'absence d'un quelconque monument leur rendant hommage, ne serait-ce qu'à Paris, la capitale.

Ainsi, rien ou presque rien ne témoigne de la présence déterminante de l'Afrique dans la libération de notre pays.

Personne ne peut nier encore ce triste constat, si bien que, notre ancien Président a pu dans son célèbre discours de Dakar, en pleine terre africaine et ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) affirmer que : « l'Homme Africain n'est pas assez entré dans l'Histoire ».

Or, l'Homme Africain est entré dans l'Histoire, l'Histoire de France et l'Histoire du monde, grâce à la participation des forces vives, de la jeunesse africaine à l'un des plus grands drames de l'humanité : la seconde guerre mondiale. Nul n'aurait dû oublier que la participation des « Tirailleurs » a été déterminante dans l'issue des deux guerres mondiales. L'Afrique fut le cœur de l'armée de libération de la France. C'est en effet sur le sol africain que l'on trouve la plus grande partie de l'Armée française de libération. C'est donc en Afrique que s'est jouée une part importante du destin de la France.

Nul n'aurait dû oublier les sacrifices de tout un continent pour servir les valeurs de paix et de liberté.
Si tel était le cas, ce plaidoyer à la mémoire des combattants africains oubliés, morts pour la liberté et leur patrie, la France, n'aurait pas lieu d'être.

Il y a bien eu le film « Indigènes », pour rappeler la véritable place des combattants venus des colonies françaises pour libérer la mère patrie, mais depuis, l'oubli semble avoir repris toute sa place et s'être installé de nouveau. Combien de jeunes aujourd'hui connaissent ce passage de l'histoire ? Pendant combien de temps encore allons-nous cacher notre histoire et nous réfugier derrière l'amnésie ?

L'intérêt de ce plaidoyer est :

- de rappeler le devoir de mémoire pour les générations futures.

L'intérêt de notre plaidoyer est :

- de rappeler qu'il y a 70 années, des milliers de valeureux Français venant d'Afrique ont donné leur vie.

Ils sont morts non pas, parce qu'ils « tiraient ailleurs », comme le prétendent certains, pour minimiser l'importance de leur combativité.

Ils sont morts parce qu'ils étaient utilisés comme « chair à canon », placés en première ligne.

Ils luttèrent héroïquement dans des conditions abominables.

Ils sont morts pour libérer la France.

L'intérêt de ce plaidoyer est :

- de défendre les droits de l'homme, de tous les hommes et notamment, du combattant africain pour que sa participation ne reste pas méconnue.

L'intérêt de ce plaidoyer n'est pas :

- d'obtenir une réparation financière mais une véritable reconnaissance du courage et du sacrifice de ces combattants.

Est-ce que la France a honte de son histoire ?

Ils sont déjà morts sur le champ des batailles, ne les laissons pas encore mourir sur le seuil du palais de justice!

C'est pourquoi, vous devez leur accorder cette réparation qui passe, nécessairement, par :

- Une référence dans les livres d'Histoire à la participation de ces vaillants soldats africains évoquée de manière objective ;
- Une reconnaissance, notamment lors des grandes commémorations nationales.

Vous, frères, nous venons plaider pour vous.

Ecoutez nous, « Tirailleurs à la peau noire, bien que sans oreilles et sans yeux », nous vous portons, vous, sans mémoire et sans reconnaissance.

« Il n'y a de véritable mort dans la mémoire des Hommes que par l'oubli ».

EN DEFINITIVE,

Aujourd'hui, indubitablement, la paix est acquise entre la France et l'Allemagne, mais, les combattants africains enterrés loin de leur terre natale, déracinés du sol de leurs ancêtres, attendent toujours cette véritable reconnaissance ; pour qu'ils se sentent à leur tour, résolument apaisés puisqu'ils ont combattu pour ces valeurs de paix et de liberté.

Et l'on ne sait que trop bien que « Pour un homme d'honneur, c'est le plus grand regret que de manquer à la reconnaissance. »

En faisant droit à nos demandes, la France ne sera qu'honorée. »

Un nouveau moment émouvant avec [le tirailleur sénégalais venu de Lille] et sa famille : sur l'écran défilent des images du parcours de ce vaillant Tirailleur sénégalais, tandis que ses enfants expriment leur admiration et leur affection pour leur père et pour leur mère. Passe

ensuite le court métrage « Je suis Aya » où le personnage joué par [H] vient du Sénégal pour déposer avec respect une photo sur une tombe du Tata de Chasselay. Enfin, sur la scène de la salle des Fêtes [H] et [F] à la flûte et au violoncelle interprètent la poignante Randonnée de Samba DIALLO, périple d'un jeune pêcheur qui, parti à la recherche du troupeau qu'il a reçu en héritage, est enrôlé de force dans les Tirailleurs sénégalais de 1914-1918.

Cette commémoration annuelle est bien le gage que les Tirailleurs Africains ne mourront pas une seconde fois dans l'oubli.

Annexe 12. Extrait d'entretien avec Pascal

Extrait de cinq minutes d'un entretien avec Pascal (durée de l'entretien : 1h30) où ce dernier présente son engagement pour la reconnaissance de l'identité afro-française et de la culture africaine en France. Il présente aussi sa vision du « devoir de mémoire » envers les jeunes générations africaines.

W : Est-ce que quand vous relatez l'événement... comment vous relatez ça ? Est-ce que vous parlez des faits, ensuite de ce qui s'est passé derrière ? Est-ce que vous faites le lien avec d'autres massacres qui ont eu lieu ?

P : Déjà il faut... Déjà on rappelle le contexte historique. Aujourd'hui on a la paix. Nous on a jamais connu la guerre. La guerre on la voit à la télé, à 300 km d'ici... 3000 km d'ici. On rappelle qu'à l'époque quand même que la France est envahie. Les Allemands étaient là. On a le CHRD qui est pas très loin pour se rappeler quand même que c'était pas des gentils hein. On rappelle aussi à l'époque que sur le continent africain, tous les gouverneurs n'étaient pas (...). On leur rappelle que les gouverneurs étaient loyaux à Pétain, et seul un seul gouverneur, Félix Eboué du Congo, a été loyal à De Gaulle. Il faut bien rappeler ça. Parce que quand le Général De Gaulle part en exil à Londres, Churchill lui donne un bateau pour aller à la rencontre justement de ces territoires-là, de l'Empire. On rappelle que, quand De Gaulle est parti, il a essayé de débarquer à Dakar, il s'est fait refouler deux fois de Dakar par les pétainistes. Par les tirailleurs même à l'époque. Parce que c'était les tirailleurs sénégalais qu'on envoyait. Et c'est à Douala, à Brazzaville, qu'il a débarqué, qu'il a été accueilli, et c'est de là qu'il a fait, là qu'il a créé la France libre. Donc on leur rappelle quand même ça. Ça c'est pour la Libération, mais il faut aussi quand dire qu'il y a des gens qui sont venus sur le territoire, à l'époque pour défendre la France, quand la France a été envahie, et ces tirailleurs sont venus pour défendre la liberté. Malheureusement, ils ont été massacrés, comme la France, la France a perdu la guerre assez rapidement (...). Donc on essaye de mettre ça en lien, et après, on fait une perspective pour dire qu'historiquement, il y a eu ça, mais aujourd'hui la situation qu'on vit c'est pas là. C'est-à-dire que si à Lyon y'a des Noirs, y'a des Africains ici, c'est pas parce qu'y avait pas des Africains qu'autant d'Africains au Danemark par exemple. Même s'il y en a, mais je veux dire historiquement les liens sont pas les mêmes. Donc on essaye de leur dire, qu'il y a quand même, malgré l'indépendance, il y a quand même des liens : la même langue, la même histoire, parfois la même monnaie. Donc on essaye de dire qu'il y a ces liens-là. Surtout de bien se mettre dans la tête pour pouvoir être bien dans sa peau.

W : Et par rapport à l'histoire des tirailleurs sénégalais vous parlez de la Première, de la Seconde Guerre mondiale mais ça remonte à bien avant, est-ce que vous en parlez de ça aussi ?

P : Oui. Première on va très rarement par ce qu'on connaît pas trop d'éléments, et puis c'est surtout dans le Nord quoi, dans les Ardennes. Il y avait eu quand même pas mal de combats avec des tirailleurs. Je crois qu'on les appelait pas d'ailleurs les tirailleurs. Mais nous on parle plus de la Seconde Guerre mondiale. On a plus d'images, c'est moins loin (...).

W : Vous parlez de plus dans le Nord, il y a eu un monument aux héros de l'Armée Noire qui a été commémoré là à Reims...

P : ... qui a été détruit par les Allemands. Il a été construit pour la Première, et là il a été refait...

W : Il a été refait oui

P : ... il a été inauguré par Macron ...

W : ... et le Président malien.

P : ... oui le président Keïta qui a été là pour ça.

W : Ce genre d'initiatives, vous pensez que ça devrait prendre plus d'ampleur ?

P : Oui, moi je pense que... La France a un réel problème. Au-delà de cette histoire, la France a un réel problème ... avec le grand mot républicain. Avec la lanterne magique... C'est une République dans l'idéal, qui fonctionne bien dans l'idéal, qui fonctionne bien quand on est avec des chercheurs comme vous, qui fonctionne bien quand on travaille avec des gens qui sont instruits, qui sont éclairés, y'a pas de soucis, mais la réalité elle est différente, parce que on part du principe que tout le monde est blanc. Tout le monde doit devenir blanc. On dit pas l'assimilation mais c'est ce qu'on souhaite. Et l'extrême c'est : « pourquoi est-ce qu'ils prennent des noms de chez eux ? Ils devraient tous s'appeler avec des prénoms de chez nous ». (...) Et en France, ça a toujours été. Moi j'avais rencontré une dame brillante d'origine asiatique. Elle avait fait HEC ... et qui avait oublié qu'elle était asiatique parce qu'elle avait été adoptée etc. ça ne la préoccupait pas hein... comme Fleur Pellerin ... Et un jour, on lui a ramené, en plein visage, son origine. Et là elle s'est posé des questions. Elle s'est dit : « Mais la cuisine, toute la culture, j'ai rien. La culture j'ai la bretonne, mais la culture d'origine j'ai rien. » Ça, ça penche quand on vous rappelle pas votre origine. Quelqu'un me disait : « même si moi je m'abstiens, j'oublie qui je suis, à un moment donné on va me le ramener. » Je serais différent mais on me dirait « mais tu es d'où ? ». Voilà la question : « en fait tu es d'où ? ». Quand on est dans la République, si on oublie de rappeler les gens à leurs origines, à leurs traits culturels, religieux, etc., y'a pas de soucis. Mais en permanence on nous le rappelle. Donc quand on est jeune, qu'on est en train de se forger, qu'on est en phase d'adolescence, on conteste tout. Et que, en permanence on est dénigré, on est rabaissé... Qu'est-ce qu'on fait ? On se rapproche vers les extrêmes. Bah Malcom X on regarde ce qu'il fait... l'homme blanc ; on est comme ci comme ça à cause d'eux... Nous on a une démarche très différente qui consiste à dire : le monde c'est un grand village. Vous, vous êtes en France, vous vivez en

France. Moi je leur dis hein, vous vivez en France, vous allez y mourir, vous retournerez peut-être au bled en vacances, mais il faut que culturellement vous vous assumiez. Et j'aime bien l'image de Ségolène Royal quand elle disait que la République en fait c'est une vaste table où chacun il vient avec ce qu'il a. Le Breton il vient ce qu'il a, le Savoyard il vient avec ce qu'il a, les Africains viennent avec ce qu'ils ont, les Asiatiques viennent... et ça, ça fait la République ! Et ce socle commun, on doit défendre les mêmes valeurs, mais on doit pas dire : vous, vous vous gommez, vous devez devenir comme il faut etc. S'il y avait des monuments comme ça les jeunes pourraient se dire : « Ah mais effectivement, je me reconnais dans ces monuments », sans être arrogant, sans trop parler, mais au moins... parce que, il y a des cas concrets je veux dire. Certains gamins sont en CM1, CM2, on leur rappelle l'histoire du pays... C'est souvent une guerre. « Ah l'Afrique ! ». Il va voir un reportage que tous ses camarades ont vu la veille ... Après, effectivement si ce monument était valorisé, et que le Président y allait ou le Premier Ministre y allait, je pense que ça apporterai beaucoup plus. Parce qu'après, il y a un gros débat, c'est sur la concurrence mémorielle. Voilà. Moi je crois que ça existe pas, y'a pas de concurrence. Chacun a vécu ses drames. Chacun a ... Les drames ont leurs places dans l'Histoire, donc y'a pas de concurrence à avoir hein. Tous les morts se valent, et tous les génocides se valent. Mais, les jeunes ils disent : « ah on a l'impression qu'on parle jamais de nous. On n'a pas soufferts ». Ils disent quand on commence à dire qu'on a souffert : « non mais laissez tomber euh, c'est du passé ». Ils ont pas d'éléments où s'identifier. Par exemple à Lyon, y'a pas un endroit. Alors que s'ils vont à Bellecour, ils voient le mémorial du génocide arménien, bam ! il est là. Ils voient le soldat de pierre, bam ! il est là. On est là... disons qu'on est de passage. C'est comme si on était de passage. Nous c'est le combat qu'on mène (...). C'est un combat qui est pas gagné parce que on a des gens de chez nous, c'est affreux, qui disent « non non on n'est pas chez nous, il faut qu'on rentre chez nous un jour ou l'autre ». Moi je dis ça, c'est une grosse erreur. Maintenant, il faut poser ses valises. Les noirs américains ils parlent de l'Afrique mais jamais ils disent je vais retourner en Afrique. (...) ça fait mal, mais on est Français (*rires*).

W : Et c'est par ce travail de mémoire là que ...

P : La mémoire culinaire, par exemple avec [X] on organise des ateliers de cuisine pour ces jeunes-là ! Pour des jeunes blancs ou des jeunes noirs hein. (...) Comment assaisonner son poulet et son poisson par exemple. Comment faire un yassa, comment faire le mafé (...). Parce que quand ils vont chez des copains : « fait-nous un plat de chez toi », je vais appeler la maman... donc il y a des choses... sur les boissons... Parce que nous ce qu'on dit, c'est que ceux qui sont nés ici, ils ont pas la culture brute de ceux qui viennent du bled. Ils ont été logés ici, ils mangent des corn flakes, ils ont été élevés au macdo, (...). Il faut leur rappeler leur culture d'origine. C'est-à-dire que par exemple, un jus de gingembre, ils le boiront pas aussi épicé ou aussi pimenté que moi je le bois. (...) On revisite. Donc on essaye de faire ça. Après c'est pas... c'est-à-dire que le Breton il va nous faire une crêpe, on lui dit pas : « mais pourquoi tu .. ? ouais t'es communautaire parce que tu fais un truc breton » Non ! Un mec du sud il va manger un cassoulet, je sais pas... une fondue savoyarde... Donc ça c'est pas ... c'est le discours que j'essaie de faire passer. Cet ancrage historique est important. Parce que c'est le socle. On prend toujours l'image de l'arbre. Si l'arbre, les racines sont pas bien implanté, au premier coup de vent... Alors le coup de vent, c'est tous les extrêmes. Les exemples qu'ils prennent... Quand vous êtes jeunes, vous êtes en pleine structuration. Il y a des discours qui plaisent.

W : Ce Tata permettrait d'être une de ces racines justement...

P : Voilà. Ils sont venus pour la liberté, ils sont pas venus pour envahir. Et ils sont morts pour la France [*en insistant sur « morts » dans l'intonation*]. Et regardez les maux aussi qu'on a oublié de souligner, c'est la fameuse cristallisation. Parce qu'au lendemain de la guerre, ceux qui sont restés vivants sont retournés dans leurs pays d'origine, ils touchaient pas la même pension que ... C'est le fameux film de Djamel Debbouze *Indigènes*. Quand Chirac l'a vu, c'était un combat d'une trentaine d'années, on a rétabli les pensions. (...) Voilà des combats sur le long terme. Effectivement pour moi c'est important qu'il y ait ces racines-là. Il faut pas aller chercher des racines à 6 000km. Elles existent mais... Voilà.

W : Et sur ces combats justement sur le temps long, qu'est-ce qu'il y aurait encore à mener aujourd'hui si ce n'est plus de visibilité ?

P : Par rapport à l'Etat ?

W : Oui.

P : Déjà je préférerais que chaque année, il y ait plus de monde. Et puis aussi qu'il y ait une reconnaissance. Je veux dire qu'on fait le 11 novembre on a aucune autorité politique. On a le maire du coin, on a un adjoint, c'est bien, mais les grandes autorités ne viennent pas. Et la République c'est pour ça que je dis qu'elle est contraignante. Quelle crédibilité on a en France ? Vous voyez quand c'est les autres ils y sont. Nous ils viennent pas. Donc il faudrait que des gens aussi s'arrangent. Après y'a dans les écoles aussi, y'a des choses à faire. Parce que la plupart des instituteurs ou des professeurs d'histoire-géo connaissent même pas le Tata, ils connaissent rien... et quand ils ont des classes qui ont des majorités non blanches c'est chaud hein.

Annexe 13. Présentation du Tata dans landrucimetieres.fr




Accueil du site > CIMETIERES : Vous cherchez un cimetière... > ... en France > AUVERGNE-RHÔNE-ALPES > 69 - RHÔNE > Chasselay (69) : À Chasselay, un cimetière pas comme les autres : le Tata sénégalais

VISITES GUIDÉES DE CIMETIERES

TOUT SUR LE SITE

NÉCROLOGIE

CIMETIERES : Vous cherchez un cimetière...

PERSONNALITÉS : Vous cherchez la tombe de...

PARCOURS FUNERAIRES

LE SITE DANS LES MEDIAS

LE SITE SUR FACEBOOK

Chasselay (69) : À Chasselay, un cimetière pas comme les autres : le Tata sénégalais

Le Progrès.fr - 30 octobre 2016

lundi 31 octobre 2016
par Philippe Landru

À mi-chemin entre Lyon et Villefranche-sur-Saône, Chasselay possède un patrimoine-souvenir classique : des vestiges de l'ancien château fort avec son traditionnel escalier à vis à l'église paroissiale qui date des années 1850, sans oublier le traditionnel lot de castels entourant la petite cité, du château de Machy au château de Bellescize, en passant par celui de Montluzin.

Mais la commune possède également un patrimoine autrement rare et peu commun : le Tata sénégalais. Un lieu où reposent les corps de 188 tirailleurs sénégalais nommés ou inconnus, morts là, mitraillés par l'armée allemande s'apprêtant à entrer dans Lyon en juin 1940. Un nom, tata, qui signifie justement "enceinte sacrée" en wolof, langue parlée au Sénégal. Un site devenu, comme d'autres en la matière dans l'hexagone, une nécropole nationale.

Du 19 au 20 juin 1940, à Chasselay et alentour, l'armée française et ses troupes coloniales sénégalaises retardent l'entrée des troupes allemandes dans Lyon, pourtant déclarée "ville ouverte" la veille, c'est-à-dire devant laisser faire. Mais l'info militaire n'est pas passée. Un régiment de Sathonay-Camp, un régiment de tirailleurs sénégalais et un groupe de civils dressent des barricades et combattent, luttant à un contre cent. Les Allemands l'emportent et font des prisonniers qu'ils divisent en deux groupes : les soldats blancs qui seront emmenés à Lyon et les soldats sénégalais noirs qui sont massacrés là, à la mitrailleuse, voire écrasés par des chars d'assaut. Alors que d'autres sont exécutés sur la commune voisine de Lentilly.



Rechercher

dans le site

Saisir le(s) mot(s) >>>

sur le web

Google

Saisir le(s) mot(s)

Navigation

Articles de la rubrique

VILLEURBANNE (69) : nécropole nationale de la Doua
COLLONGES-AU-MONT-D'OR (69) : cimetière
SAINT-FOY-LÈS-LYON (69) : cimetière
■ Chasselay (69) : À Chasselay, un cimetière pas comme les autres : le Tata sénégalais
RILLIEUX-LA-PIPE (69) : cimetière de Rillieux-village
OULLINS (69) : cimetière
PUSIGNAN (69) : cimetière
LYON (69) : ancien cimetière de la Guillotière
CIVRIEUX D'AZERGUES (69) : cimetière
DENICÉ (69) : cimetière

Plan du site

Contact

Inscription

Connexion

Statistiques

Dernière mise à jour

dimanche 21 juillet 2019

Publication

5330 Articles

Site consulté en janvier 2019, découverte du terrain et point de départ du travail de recherche.

Table des annexes

Annexe 1. Historique des tirailleurs sénégalais	63
Annexe 2. Les tirailleurs dans la campagne de France (juin 1940)	63
Annexe 3. Carte des principaux massacres des tirailleurs sénégalais (R. Scheck)	66
Annexe 4. Carte des monuments aux tirailleurs sénégalais en France métropolitaine	67
Annexe 5. Photographies du Tata.....	68
Annexe 6. Plan du projet de « Conservation du Tata ».....	75
Annexe 7. Débat parlementaire pour la reconnaissance d'utilité publique du Tata (1950).....	76
Annexe 8. Les lieux du réseau mémoriel	86
Annexe 9. Réalisations des enfants de Chasselay sur la mémoire des tirailleurs	89
Annexe 10. Observation de la cérémonie de commémoration du 23 juin 2019 (Carnet de terrain).	91
Annexe 11. Papier de présentation du travail de recherche	96
Annexe 12. Compte rendu de la commémoration du 11 novembre 2016	97
Annexe 12. Extrait d'entretien avec Pascal.....	101
Annexe 13. Présentation du Tata dans landrucimetieres.fr	105

